

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°4

AVRIL 2014



www.cnrs.fr

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication

Xavier Inglebert

Pour consulter le BO et ses archives

<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution

Avril 2014

ISSN 1148-4853

Table des matières

03. L'exercice des activités de recherche

03.03. Appui à la recherche

03.03.01. Sécurité des systèmes d'information (SSI)

- Décision portant actualisation de la gestion des traces générées par l'utilisation des moyens informatiques et des services réseau au CNRS - 08/01/2014 - DEC133250DAJ

- Décision portant approbation de la charte de la sécurité des systèmes d'information - 08/01/2014 - DEC133249DAJ

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

07.01.01. DR1

07.01.01.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Emmanuelle DEMEY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte USR3149 intitulée Spectrométrie de masse biologique et protéomique

- 25/02/2014 - DEC141222DR01

- Décision portant nomination de Mme Cécile JOUFFRET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8250 intitulée Neurophotonique - 03/04/2014 - DEC141282DR01

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Marie-Jeanne GAUDOIN, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UPR841 intitulée Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT)

- 22/04/2014 - DEC141131DR01

- Décision portant nomination de M. Marc SEBBAN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMS3036 intitulée Bibliothèque des sciences humaines et sociales Descartes - CNRS. - 27/03/2014 - DEC141091DR01

- Décision portant nomination de Mme Gaëlle MINARD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8006 intitulée Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM) - 23/04/2014 - DEC141385DR01

- Décision portant nomination de Mme Sébillotte aux fonctions de directrice par intérim, de Mme Nicole Belayche et de M. Jean-Pierre Guilhembert aux fonctions de directeurs-adjoints par intérim de l'UMR8210 - ANHIMA, à compter du 1er mai 2014 - 16/04/2014 - DEC141105INSHS

07.01.02. DR2

07.01.02.05. 2013

- Assistante de prévention AP d'unité mixte ELR7226 Luciana Morla - 28/11/2013 - DEC132910DR02

07.01.02.06. 2014

- Personne compétente en radioprotection PCR Nadim Kassis UMR8251 - 10/02/2014 - DEC140581DR02

- Assistante de prévention AP d'unité mixte Aude Michel UMR8234 - 18/02/2014 - DEC140639DR02

- Assistant de prévention AP d'unité mixte Mathieu Bernard UMR7588 - 28/02/2014 - DEC140787DR02

- Personne compétente en radioprotection PCR Sandrine Masscheleyn FRC550 Soute à déchets - 17/03/2014 - DEC140992DR02

- Nomination Personne compétente en radioprotection PCR Céline Gracia FRE3630 - 27/03/2014 - DEC141088DR02

- Décision fin de fonctions AP Gaëlle Trippe UMR7086 - 28/03/2014 - DEC141094DR02
- Assistante de prévention AP d'unité mixte UMR8233 Thierry Séropian - 10/02/2014 - DEC140578DR02
- Assistante de prévention AP d'unité mixte UMR8233 Anh-Tu NGO - 10/02/2014 - DEC140579DR02
- Assistante de prévention AP Luciana Morla ERL8228 - 31/01/2014 - DEC140452DR02
- Assistant de prévention AP d'unité mixte UMR7371 - Delphine Le Guillou - 03/02/2014 - DEC140465DR02

07.01.03. DR3

07.01.03.05. 2013

- Décision de nomination AP Mme OLIVIER (MOY300) - 01/09/2013 - DEC132566DR03
- Décision de nomination AP Mme ROBIN (UMR8126) - 28/01/2014 - DEC132547DR03
- Décision de nomination AP Mme COSCOY (UMR168) - 29/01/2014 - DEC132513DR03
- Décision de nomination AP Mme FAQIR (UMR168) - 29/01/2014 - DEC132522DR03

07.01.03.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Sophie Lafosse aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMR7206 intitulée Eco-Anthropologie et Ethnobiologie (EAE) - 11/04/2014 - DEC141261DR03
- Décision portant nomination de M. Christophe Brunet aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMR7154 intitulée Institut de Physique de Globe de Paris (IPGP) - 10/04/2014 - DEC141233DR03
- Décision portant nomination de M. Benoit Lecomte aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMR7154 intitulée Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP) - 10/04/2014 - DEC141232DR03
- Décision portant nomination de M. Romuald Daniel aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMR7154 intitulée Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP) - 10/04/2014 - DEC141230DR03
- Décision portant nomination de Mme Dominique Zeliszewski aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte FRE3561 intitulée Institut de Biologie systémique et synthétique (iSSB) - 10/04/2014 - DEC141226DR03
- Décision portant nomination de Mme Aurore Gelin aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 8126 intitulée Signalisation, noyaux et innovations en cancérologie - 28/01/2014 - DEC140406DR03
- Décision portant nomination de M. Pires aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7182 intitulée Institut de Chimie des Matériaux de Paris-Est (ICMPE) - 28/01/2014 - DEC140409DR03
- Décision portant nomination de Mme Séna Hamadi aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7182 intitulée Institut de Chimie des Matériaux Paris-Est (ICMPE) - 28/01/2014 - DEC140410DR03
- Décision portant nomination de Mme Anissa Forget aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7107 intitulée Langues et civilisations à tradition orale (LACITO) - 29/01/2014 - DEC140413DR03
- Décision portant nomination de Monsieur Eric Deprez aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8113 intitulée "Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée (LBPA)" - 12/03/2014 - DEC140747INSB
- Décision portant nomination de M. Eric Parmentier aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMS3454 intitulée Unité mixte de service de l'Institut de Physique du Globe de Paris (UMS-IPGP) - 10/04/2014 - DEC141240DR03
- Décision portant cessation de fonctions de M. Emmanuel Bertounesque, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP) au sein de

l'unité UMR176 intitulée Conception, synthèse et vectorisation de biomolécules (CSVB) - 10/04/2014

- DEC141242DR03

- Décision portant nomination de M. Frédérick Pesqueira aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMS3454 intitulée Unité mixte de service de l'Institut de Physique du Globe de Paris (UMS-IPGP) - 10/04/2014 - DEC141235DR03

- Décision portant nomination de Mme Fahima Faqir aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMR168 intitulée Unité Physico-Chimie Curie (PCC) - 11/04/2014 - DEC141260DR03

- Décision portant nomination de Mme Sylvie Coscoy aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMR168 intitulée Unité Physico-Chimie Curie (PCC) - 11/04/2014 - DEC141259DR03

- Décision portant nomination de Mme Isabelle Vassias-Jossic aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMR3664 intitulée Dynamique du Noyau - 11/04/2014 - DEC141257DR03

- Décision portant cessation de fonctions de M. Mathieu Leroux-Coyau, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP) au sein de l'unité

UMR218 intitulée Dynamique nucléaire et plasticité du génome - 11/04/2014 - DEC141256DR03

- Décision portant cessation de fonctions de M. Olivier Brison, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP) au sein de l'unité UMR3244 intitulée Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer - 10/04/2014 - DEC141244DR03

07.01.04. DR4

07.01.04.06. 2014

- Reconstitution Personne compétente en radioprotection PCR V. Pillard - UMR8622 - 10/03/2014 - DEC140914DR04

- Assistant(e) de prévention AP d'une unité - G. Arcile - UPR2301 - 20/01/2014 - DEC140223DR04

07.01.05. DR5

07.01.05.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Jean-Philippe Domergue aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7539 intitulée laboratoire analyse, géométrie et applications - LAGA. - 27/01/2014 - DEC140365DR05

- Décision portant nomination de M. Claude Legentil aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR8591 intitulée laboratoire de géographie physique « Pierre Birot ». - 12/12/2013 - DEC133357DR05

- Nominations de Monsieur Philippe KECKHUT aux fonctions de directeur par intérim, de Madame Valérie CIARLETTI, Monsieur François RAVETTA, Monsieur Eric QUEMERAIS aux fonctions de directeurs-adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8190 intitulée "Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales" (LATMOS) - 07/04/2014 - DEC140759INSU

07.01.06. DR6

07.01.06.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Dominique Patigny aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims - 18/12/2013 - DEC133456DR06

- Décision portant nomination de Mme Agathe Martinez aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims - 18/12/2013 - DEC133458DR06

07.01.06.06. 2014

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Christian Lemerdy, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6623 intitulée Laboratoire de mathématiques de Besançon. - 11/03/2014 - DEC140763INSMI

- Décision portant nomination de M. Daniel Wipf, directeur par intérim de l'Equipe de recherche labélisée ERL6300 intitulée "Mécanismes et gestion des interactions plantes-microorganismes". - 12/03/2014 - DEC140655INSB

- Décision portant nomination de M. Laurent PETRINI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6174 intitulée FEMTO-ST - département scientifique MN2S - 28/01/2014 - DEC140435DR06

- Décision portant nomination de Mme Auriane Mandrelli aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux - 08/01/2014 - DEC140601DR06

07.01.08. DR8

07.01.08.06. 2014

- Décision portant nomination de M. François DEBIEN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte USR3565 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers » - MSHS. - 18/03/2014 - DEC140996DR08

07.01.11. DR12

07.01.11.06. 2014

- Décision portant cessation de fonctions de M. Daniel BLEY et nomination de Mme Alexandra SCHLEYER-LINDENMANN aux fonctions de directrice-adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7300 intitulée Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace (SPACE) - 18/04/2014 - DEC141174INSHS

- Décision portant nomination de M. Serge ALONSO aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM) - 03/02/2014 - DEC140297DR12

- Décision portant nomination de Mme Rachel STURNY aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM) - 03/02/2014 - DEC140298DR12

- Décision portant nomination de M. Pascal SALIN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM) - 03/02/2014 - DEC140299DR12

- Décision portant nomination de Mme Fabienne LAMBALLE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM) - 03/02/2014 - DEC140306DR12

- Décision portant nomination de Mme Hélène BERENGER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM) - 03/02/2014 - DEC140307DR12

- Décision portant nomination de Mme Ingrid HINCHLIFFE (ROUSSARIE) aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMS3367 intitulée Centre d'immunophénomique (CIPHE) - 20/02/2014 - DEC140548DR12

- Décision portant nomination de Mme Valérie PRIMA aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM) - 10/02/2014 - DEC140546DR12

- Décision portant nomination de M. Yohann DUVERGER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM) - 10/02/2014 - DEC140545DR12

- Décision portant nomination de M. Philippe CANTAU aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7257 intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB) - 12/02/2014 - DEC140543DR12

07.01.12. DR13

07.01.12.05. 2013

- Décision de nomination AP de Mme DUBOIS Marie Pierre UMR5175 cefe - 18/07/2013 - DEC132223DR13

- Décision de nomination de Mr SALLES UMR5253 - 15/10/2013 - DEC132981DR13

07.01.12.06. 2014

- Décision de nomination AP de Mr ARNAUD BERTHOMIEU UMR5554 - 17/03/2014 - DEC140984DR13

- Décision de nomination AP de M Erwan Peru, UMR8222 - 10/12/2013 - DEC133318DR13

- Décision de nomination AP de M Gilles GUILLON, UMR5203 - 07/01/2014 - DEC140026DR13

- Décision de nomination AP de Mr DINE ADJOUBA UMR5554 - 17/03/2014 - DEC140982DR13

07.01.13. DR14

07.01.13.06. 2014

- Nomination d'Aurélien BOURDON aux fonctions de directeur d'unité et de M. Jean-Christophe CANONICI aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service UMS2859 intitulée "Service des Avions Français Instrumentés pour la Recherche en Environnement" (SAFIRE) - 01/04/2014 - DEC140954INSU

07.01.14. DR15

07.01.14.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Ryszard LOBINSKI aux fonctions de directeur adjoint de l'UMR5254 intitulée « Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux » - 10/03/2014 - DEC140774INC

07.01.15. DR16

07.01.15.05. 2013

- Décision portant nomination de M Louis MOTTET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS3365 intitulée Unité Mixte de Service de l'OSU-Réunion - 15/10/2013 - DEC132526DR16

07.01.15.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Laëtitia PIERRON aux fonctions de chargé de mission - 17/04/2014 - DEC141185FSD

- Décision portant cessation de fonctions et nomination Mme Ines Zupanov, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8564 intitulée Centre d'études de l'Inde et de l'Asie du Sud. - 07/04/2014 - DEC140883INSHS

07.01.16. DR17

07.01.16.06. 2014

- Décision portant nomination de Cyrille Galven aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6283 intitulée Institut des molécules et matériaux du Mans - 21/03/2014 - DEC141043DR17

- Décision portant cessation de fonctions d'Anne-Marie Mercier agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP) au sein de l'unité mixte UMR6283 intitulée Institut des molécules et matériaux du Mans - 21/03/2014 - DEC141046DR17

- Décision portant nomination de Laurence Drant aux fonctions d'assistante de prévention au sein de la fédération de recherche FR2819 intitulée ATLANSTIC - 25/03/2014 - DEC141036DR17

07.01.17. DR18

07.01.17.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Christophe DERYCKERE aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Nord-Pas de Calais et Picardie. - 15/06/2013 - DEC141116DR18

07.01.17.06. 2014

- Décision portant nomination de Monsieur Dominique Legrand aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de services et de recherche USR3078 intitulée "Institut de recherche interdisciplinaire (IRI)" - 11/03/2014 - DEC140743INSB
- Décision portant nomination d'Elven Priour aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6211 intitulée Centre de Recherche en Economie et Management - 10/03/2014 - DEC140838DR17

07.01.18. DR19

07.03.18.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Jean-Marc FOURNIER aux fonctions de directeur et de Mme Emmanuelle HELLIER aux fonctions de directrice-adjointe de l'UMR6590 - ESO - 20/03/2014 - DEC140028INSHS

07.01.19. DR20

07.01.19.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Brigitte Papin aux fonctions d'Adjointe à la Déléguée Régionale pour la circonscription Côte d'Azur - 18/04/2014 - DEC141180DAJ
- Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Pierre COULON, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7250 intitulée ARTEMIS. - 10/03/2014 - DEC141214DR20

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.06. 2014

- Décision portant nomination de Mme Christine WEIL-MIKO en qualité de chargée de mission - 25/03/2014 - DEC140707DIST
- Décision portant nomination de M. Serge BAUIN en qualité de chargé de mission - 25/03/2014 - DEC133088DIST
- Décision portant nomination de Mme Mathilde DE SAINT LEGER en qualité de chargée de mission - 25/03/2014 - DEC140708DIST

07.01.22. Instituts

07.01.22.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Raja Chatila aux fonctions de conseiller scientifique auprès du directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) - 14/04/2014 - DEC141102DAJ
- Décision portant nomination de M. Wilfrid Perruquetti aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) - 14/04/2014 - DEC141101DAJ

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.01. DR1

07.02.01.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Daniel SCHERMAN, directeur de l'unité UMR8258 intitulée Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la santé, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/03/2014 - DEC141089DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Evelyne LUCAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8258 intitulée Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la santé - 27/03/2014 - DEC141090DR01
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Arnaud BANOS, directeur de l'unité UMR8504 intitulée Géographie-cités, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/03/2014 - DEC141112DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Marie FOURCADE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8564 intitulée Centre d'études de l'Inde et de l'Asie du Sud - 08/04/2014 - DEC141205DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Xavier LAFON, directeur de l'unité USR3155_3 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/04/2014 - DEC141202DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Nicolas BRESCH pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3155_3 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique - 08/04/2014 - DEC141203DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Inès ZUPANOV, directrice par intérim de l'unité UMR8564 intitulée Centre d'études de l'Inde et de l'Asie du Sud, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/04/2014 - DEC141204DR01
- Décision donnant délégation de signature à Madame Sandrine BERROIR pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8504 intitulée Géographie-cités
- 31/03/2014 - DEC141113DR01

07.02.02. DR2

07.02.02.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Loïc Auvray, directeur de l'unité UMR7057, intitulée Laboratoire Matière et Systèmes Complexes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/04/2014 - DEC141268DR02
- Décision donnant délégation de signature à M. Francis Bernardeau, directeur(trice) de l'unité UMR7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/04/2014 - DEC141341DR02
- Décision donnant délégation de signature à M. Stéphane Verger, directeur de l'unité UMR8546 intitulée Archéologie et philologie d'Orient et d'Occident, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/02/2014 - DEC141074DR02
- Décision donnant délégation de signature à Mme Josette Garnier, directrice de l'unité FR3020 intitulée Fédération Ile-de-France de recherche sur l'environnement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/01/2014 - DEC141099DR02
- Décision donnant délégation de signature à M. Jonathan Weitzman, directeur de l'unité UMR7216 intitulée Epigénétique et destin cellulaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/04/2014 - DEC141136DR02
- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7216 intitulée Epigénétique et destin cellulaire - 02/04/2014 - DEC141137DR02
- Décision donnant délégation de signature à M. Marc Rosso, directeur(trice) de l'unité FR2830 intitulée .Fédération de recherche en sciences mathématiques de Paris Centre, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/04/2014 - DEC141172DR02
- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2830 intitulée Fédération de recherche en sciences mathématiques de Paris Centre - 04/04/2014 - DEC141173DR02
- Décision donnant délégation de signature à M. Chris Bowler, directeur de l'unité GDR3280 intitulée Tara-Oceans par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/04/2014 - DEC141227DR02
- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3280 intitulée Tara-Oceans - 10/04/2014 - DEC141228DR02

07.02.03. DR3

07.02.03.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Eric Deprez, directeur de l'unité FR3242 intitulée Institut d'Alembert par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/04/2014 - DEC141191DR03

- Décision donnant délégation de signature à M. Eric Deprez pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3242 intitulée Institut d'Alembert (IdA) - 08/04/2014 - DEC141192DR03
- Décision donnant délégation de signature à M. Serge Bahuchet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7206 intitulée Eco-Anthropologie et Ethnobiologie - 08/04/2014 - DEC141196DR03
- Décision donnant délégation de signature à M. Serge Bahuchet, directeur de l'unité UMR7206 intitulée Eco-anthropologie et Ethnobiologie par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/04/2014 - DEC141195DR03
- Décision donnant délégation de signature à M. Gilles Bergametti, directeur de l'unité UMR7583 intitulée Laboratoire Inter-universitaire des Systèmes Atmosphériques (LISA) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/04/2014 - DEC141193DR03
- Décision donnant délégation de signature à M. Arnaud Gloter pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8071 intitulée Statistique et Génome - 07/04/2014 - DEC141184DR03
- Décision donnant délégation de signature à M. Salah Naili, directeur de l'unité UMR8208 intitulée Modélisation et simulation multi-échelle (MSME) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/04/2014 - DEC141186DR03
- Décision donnant délégation de signature à M. Gilles Bergametti pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7583 intitulée Laboratoire Inter-universitaire des Systèmes Atmosphériques (LISA) - 08/04/2014 - DEC141194DR03
- Décision donnant délégation de signature à M. Arnaud Gloter, directeur de l'unité UMR8071 intitulée Statistique et Génome, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/04/2014 - DEC141183DR03

07.02.04. DR4

07.02.04.06. 2014

- Délégation de signature de V. Debisschop à J.P. Mahy et ses collaborateurs - UMR8182 - 01/01/2014 - DEC140702DR04
- Délégation de signature de M. Bauer à ses collaborateurs - URA2306 - 01/01/2014 - DEC141045DR04
- Délégation de signature de V. Debisschop à ses collaborateurs - DR04 - 01/04/2014 - DEC141306DR04
- Délégation de signature de V. Debisschop à ses collaborateurs - DR04 - 01/04/2014 - DEC141305DR04
- Délégation de signature de J.P. Mahy à ses collaborateurs - UMR8182 - 01/01/2014 - DEC140703DR04
- Délégation signature de V. Debisschop à N. Peyrieras - UPS3674 - 01/01/2014 - DEC141030DR04
- Délégation de signature de V. Debisschop à M. Bauer et à ses collaborateurs - URA2306 - 01/01/2014 - DEC141044DR04

07.02.05. DR5

07.02.05.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Christian Mouhanna, M. Jacques Maillard, M. René Levy et à Mme Claude Couture, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8183, intitulée Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales - CESDIP. - 02/09/2013 - DEC132778DR05
- Décision donnant délégation de signature à M. Fabien Jobard, directeur de l'unité UMR8183 intitulée Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/09/2013 - DEC132360DR05

- Décision donnant délégation de signature à M. Michel Pérault, directeur par intérim de l'unité UMR8112 intitulée Laboratoire d'Etudes du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères - LERMA, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/04/2014 - DEC141278DR05

07.02.06. DR6

07.02.06.05. 2013

- Délégation de signature consentie par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire à Madame Céline Delalex-Bindner, responsable de communication de la délégation régionale Centre-Est - 18/12/2013 - DEC133476DR06

07.02.06.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Christian Le Merdy, directeur de l'unité de mixte de recherche UMR6623 intitulée « Laboratoire de Mathématiques de Besançon » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/03/2014 - DEC141098DR06

- Décision donnant délégation de signature à Catherine Baumont pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR6307 intitulée « Laboratoire d'Economie de Dijon » - 11/03/2014 - DEC141085DR06

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Claude Daumas, directeur de l'unité de service et de recherche USR3124 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2014 - DEC140997DR06

- Décision donnant délégation de signature à Jean-Christophe Foltete et Isabelle Mouret pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité de service et de recherche USR3124 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux » - 01/04/2014 - DEC140998DR06

- Décision donnant délégation de signature à Michel Hehn pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du groupement de recherche GDR2970 intitulé « Nano Grand Est » - 12/03/2014 - DEC140960DR06

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Marie Dubois, directeur du groupement de recherche GDR2970 intitulé « Nano Grand Est » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/03/2014 - DEC140959DR06

- Décision donnant délégation de signature à Mme Sophie Béjean, directrice de l'unité de mixte de recherche UMR6307 intitulée « Laboratoire d'Economie de Dijon » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/03/2014 - DEC141084DR06

07.02.07. DR7

07.02.07.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à M. François-Loïc Cosset, directeur de l'unité UMR5308 intitulée Centre International de Recherche en Infectiologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/02/2014 - DEC141126DR07

- Décision donnant délégation de signature à Mme Véronique Chankowski, directrice de l'unité UMR5189 intitulée Histoire et sources des mondes antiques (HiSoMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2014 - DEC141249DR07

- Décision modifiant la décision DEC140206DR07 donnant délégation de signature à Mme Cécile Maréchal, directrice de l'unité USR3613 intitulée Unité de service et de recherche des Zones Ateliers, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/03/2014 - DEC141309DR07

- Décision donnant délégation de signature à M. Agilio Padua, directeur de l'unité GDR3541 intitulée Thermodynamique Moléculaire et des Procédés (THERMO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/04/2014 - DEC141149DR07

- Décision donnant délégation de signature à M. Pierre Joly, directeur de l'unité UMR5023 intitulée Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels Anthropisés (LEHNA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2014 - DEC141148DR07

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Philippe Luis, directeur par intérim de l'unité USR3550 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2014 - DEC141106DR07

07.02.08. DR8

07.02.08.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à M. Ludovic BRUTINOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3079 intitulée "Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation" - CEMHTI - 14/04/2014 - DEC141303DR08

- Décision portant délégation de signature à Mme Cécile FREMOND, directrice de l'unité UPS44 intitulée "Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles" - TAAM par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 14/04/2014 - DEC141279DR08

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc THOMAS pour les actes relevant des attributions de la personnes responsable des marchés (DU) de l'unité UPS44 intitulée "Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles" - TAAM - 14/04/2014 - DEC141280DR08

- Décision portant délégation de signature à Mme Catherine BESSADA, directrice de l'unité UPR3079 intitulée "Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation" - CEMHTI par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 16/04/2014 - DEC141302DR08

- Décision donnant délégation de signature à Mme Patricia MADRIERES pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés. - 03/04/2014 - DEC141141DR08

- Décision portant délégation de signature à Mme Patricia MADRIERES, adjointe au délégué régional, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes - 03/04/2014 - DEC141140DR08

- Décision portant modification de la décision DEC140812DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice Soullie, délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes - 02/04/2014 - DEC141048DAJ

07.02.10. DR11

07.02.10.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Pierre NOZIERES, directeur de l'unité UMR8191 intitulée Spintronique et technologie des composants (SPINTEC) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/04/2014 - DEC141176DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Paolo LAJ, directeur de l'unité UMR5183, intitulée Laboratoire de glaciologie et géophysique de l'environnement (LGGE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/04/2014 - DEC141357DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric CHANDEZON directeur de l'unité UMR5819 intitulée Structures et propriétés d'architectures moléculaires (SPrAM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/04/2014 - DEC141175DR11

07.02.11. DR12

07.02.11.06. 2014

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (Rachid Bouchakour - UMR7334) - 17/03/2014 - DEC140975DR12

- Délégation de signature de Rachid Bouchakour en sa qualité d'ordonnateur secondaire (UMR7334 - IM2NP) - 17/03/2014 - DEC140974DR12

07.02.12. DR13

07.02.12.06. 2014

- UPS3035 - Délégation de signature PRM de M. Philippe JAUFFRET - 24/03/2014 -

DEC141050DR13

- UMS2348 - Délégation de signature de M. Philippe LEBARON - 01/04/2014 - DEC141117DR13

07.02.13. DR14

- UMS3656 - Délégation de signature PRM M. Marcel MECHALI - 17/03/2014 - DEC140985DR13

07.02.16. DR17

07.02.16.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Catherine Boyen pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins - 31/03/2014 - DEC141078DR17

- Décision portant délégation de signature à Catherine Boyen, directrice de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/03/2014 - DEC141076DR17

- Décision portant délégation de signature à Charles Tellier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6286 intitulée Unité de fonctionnalité et ingénierie des protéines

- 09/04/2014 - DEC141080DR17

- Décision portant délégation de signature à Charles Tellier, directeur de l'unité UMR6286 intitulée Unité de fonctionnalité et ingénierie des protéines, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/03/2014 - DEC141079DR17

07.02.19. DR20

07.02.19.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature à M. Sorin DUMITRESCU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7351, intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné - 31/03/2014 - DEC141135DR20

- Décision portant modification de la décision DEC140821DAJ donnant délégation de signature à Mme Béatrice Saint-Cricq, déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur - 18/04/2014 - DEC141182DAJ

- Décision donnant délégation de signature à M. Yannick BARAUD, directeur de l'unité UMR7351 intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/03/2014 - DEC141134DR20

- Délégation de signature ponctuelle à M. LEMEE, UMR7093 (DR20) - 15/04/2014 - DEC141289DR20

07.02.20. Administration centrale

07.02.20.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Claude Pouchan, directeur adjoint scientifique de l'Institut de chimie - 09/04/2014 - DEC141152DAJ

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science - 09/04/2014 - DEC141151DAJ

07.02.21. Instituts

07.02.21.06. 2014

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Michel Bidoit, directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions - 11/04/2014 - DEC141055DAJ

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.01. DR1

07.03.01.06. 2014

- Décision modifiant la décision DEC133018DGDS portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées - 03/03/2014 - DEC140571INSB

- création de l'unité mixte de recherche UMR8236 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain (LIED) - 23/04/2014 - DEC140913INSHS

07.03.02. DR2

07.03.02.06. 2014

- Décision portant modification de la délégation de rattachement du groupement de recherche GDR2972 intitulé « Nano Ile-de-France (C'Nano IdF) » - 02/04/2014 - DEC140976INP

07.03.04. DR4

07.03.04.06. 2014

- Décision portant création de l'unité propre de services UPS3674 intitulée "BioEmergences" et nomination de Mme Nadine Peyriéras aux fonctions de directrice. - 12/03/2014 - DEC140758INSB

07.03.05. DR5

07.03.05.06. 2014

- Décision de renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR7187 intitulée "Lexiques, dictionnaires, informatique" - 11/04/2014 - DEC140977INSHS

07.03.07. DR7

07.03.07.06. 2014

- Décision portant création de l'unité mixte de service UMS3668 intitulée Centre pour la communication scientifique et directe (CCSD) - 21/02/2014 - DEC133492DIST

07.03.15. DR16

07.03.15.06. 2014

- Décision portant modification de l'intitulé de l'unité mixte internationale UMI3157 « Water, Environment and Public Policy ». - 04/04/2014 - DEC140882INSHS

07.04. Décisions tarifaires

07.04.07. DR7

07.04.07.06. 2014

- Décision relative au tarif des produits de l'unité USR6402 intitulée Centre de calcul de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules (CCIN2P3) - 03/04/2014 - DEC141143DR07

07.04.12. DR13

07.04.12.06. 2014

- UMR3145 SysDiag Plateforme haut débit sélection caractérisation anticorps monoclonaux murins - 11/04/2014 - DEC141248DR13

07.06. Autres décisions

07.06.01. DR1

07.06.01.06. 2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8167 intitulée, Orient et Méditerranée, textes - archéologie - histoire. - 03/04/2014 - DEC141129DR01

- Décision portant renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8171 intitulée Institut des mondes africains - 17/04/2014 - DEC141319DR01

- Décision portant renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8560 intitulée Centre Alexandre Koyré. - 17/04/2014 - DEC141276DR01

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8185 intitulée, Espace, Nature et Culture. - 03/04/2014 - DEC141073DR01

- Décision portant renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7018 intitulée, Laboratoire de Phonétique et Phonologie. - 17/04/2014 - DEC141070DR01

- Décision portant modification de l'intitulé de l'unité propre de service UPS2999 " Réseau Asie, préfiguration de l'Institut des mondes asiatiques" (IMASIE) - 28/03/2014 - DEC140932INSHS

07.06.03. DR3

07.06.03.06. 2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7221 intitulée Evolution des Régulations Endocriniennes - 08/04/2014 - DEC141211DR03
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE3561 intitulée Institut de Biologie Systémique et Synthétique (iSSB) - 08/04/2014 - DEC141206DR03
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8071 intitulée Laboratoire de Mathématiques et Modélisation d'Evry (LaMME) - 08/04/2014 - DEC141210DR03
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7245 intitulée Molécules de communication et adaptation microorganismes (MCAM) - 08/04/2014 - DEC141208DR03

07.06.05. DR5

07.06.05.06. 2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7533 intitulée Laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces. - 10/04/2014 - DEC141224DR05
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7217 intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris - CRESPPA. - 01/04/2014 - DEC141128DR05
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7533 intitulée Laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces. - 08/04/2014 - DEC141207DR05
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8112 Laboratoire d'Etudes du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères - 14/04/2014 - DEC141277DR05

07.06.07. DR7

07.06.07.06. 2014

- Décision modifiant la décision DEC122832DR07 du 25 octobre 2012 portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Rhône Auvergne - 17/04/2014 - DEC141345DR07
- Décision de changement d'intitulé de l'unité mixte de recherche UMR5008 - 02/04/2014 - DEC140780INSIS

07.06.12. DR13

07.06.12.06. 2014

- Décision modifiant la décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5235 intitulée Dynamiques des Interactions Membranaires Normales et Pathologiques (DIMNP) - 08/04/2014 - DEC141199DR13
- Décision modifiant la décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR1142 intitulée Institut de Génétique Humaine (IGH) - 08/04/2014 - DEC141200DR13

07.06.13. DR14

07.06.13.06. 2014

- Décision désignant les membres de la commission régionale d'action sociale (CORAS) de la délégation Midi-Pyrénées - 14/04/2014 - DEC141229DR14

07.06.15. DR16

07.06.15.06. 2014

- Décision de changement de section d'évaluation de chercheurs du Centre national de la recherche scientifique - 31/03/2014 - DEC141063SGCN
- Décision autorisant le recours à des moyens d'audioconférence pour l'organisation, à titre exceptionnel, d'une téléconférence au sein de la section 20 du Comité national de la recherche scientifique - 10/04/2014 - DEC141225SGCN

07.06.16. DR17

07.06.16.06. 2014

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de Biologie intégrative des modèles marins - 02/04/2014 - DEC141138DR17

07.06.17. DR18

07.06.17.06. 2014

- Décision modifiant la décision n° DEC133034DGDS du 22 décembre 2013 portant prorogation de l'USR3380 intitulée Institut de Recherche en Composants et systèmes pour l'Information et la Communication Avancée (IRCICA) - 02/04/2014 - DEC140903INSIS

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.06. 2014

- Décision relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des directeurs de recherche du CNRS organisés au titre de l'année 2014 - 11/04/2014 - DEC141069DRH

- Décision modifiant la décision DEC140346DAJ du 18 février 2014 fixant la composition d'une commission électorale pour l'élection au conseil scientifique du CNRS - 02/04/2014 - DEC141031DAJ

- Décision relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des chargés de recherche du CNRS ouverts au titre des commissions interdisciplinaires, organisés au titre de l'année 2014 - 11/04/2014 - DEC141068DRH

- Décision arrêtant la liste des enseignants-chercheurs accueillis en délégation dans le cadre des chaires CNRS/Enseignement supérieur - 28/03/2014 - DEC140911DRH

- Décision de constitution auprès de chacun des instituts du CNRS d'un jury d'admission pour les concours de recrutement des chargés de recherche ouverts au titre de l'année 2014 - 11/04/2014 - DEC141067DRH

- Décision fixant les intitulés des sections de jury d'admissibilité pour les concours de recrutement des chargés de recherche et des directeurs de recherche du Centre national de la recherche scientifique au titre de l'année 2014 - 27/02/2014 - DEC141071DRH

07.06.21. Instituts

07.06.21.06. 2014

- Décision modifiant la décision DEC140437DAJ fixant la composition d'une commission électorale pour l'élection aux conseils scientifiques d'institut du CNRS - 02/04/2014 - DEC141032DAJ

DEC133250DAJ

Décision portant actualisation de la gestion des traces générées par l'utilisation des moyens informatiques et des services réseau au CNRS

LE PRESIDENT,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, et notamment son article 32 I ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°04P014DSI du 11 octobre 2004 portant création de traitements informatisés ayant pour objet la gestion des traces générées par l'utilisation des moyens informatiques et des services réseau au CNRS ;

Vu la politique générale de sécurité de l'information du CNRS,

DECIDE :

Article 1^{er}

Des traitements automatisés de données à caractère personnel ayant pour objet la gestion des traces générées par l'utilisation des moyens télématiques et informatiques ont été créés au CNRS par décision susvisée du 11 octobre 2004. Ces traitements sont mis en œuvre dans l'ensemble des laboratoires sous tutelle CNRS conformément à la politique générale de sécurité de l'information.

Article 2

Les catégories de données à caractère personnel enregistrées sont des données d'état civil et des données de connexion (adresse IP, logs, ...).
Les données à caractère personnel sont conservées un an.

Article 3

Les finalités poursuivies par le traitement sont les suivantes :

- Audit de sécurité du système d'information,
- Détection des dysfonctionnements et des pannes,
- Gestion de la charge des équipements,
- Archivage des journaux d'utilisation et accès,
- Statistiques anonymes d'exploitation.

Article 4

Les destinataires et les catégories de destinataires autorisés à connaître de ces données sont :

- Les administrateurs système et réseau des unités,



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

- Les responsables d'unité,
- Les acteurs de la chaîne fonctionnelle SSI,
- Le service de prévention des risques et d'assistance aux traitements d'incidents de Renater, prestataire technique du CNRS.

Article 5

Le droit d'accès prévu par l'article 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée s'exerce auprès du responsable du traitement au sein de l'unité concernée.

Article 6

La décision n°04P014DSI du 11 octobre 2004 portant création de traitements informatisés ayant pour objet la gestion des traces générées par l'utilisation des moyens informatiques et des services réseau au CNRS est abrogée.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

- 8 JAN. 2014


Alan Fuchs

DEC133249DAJ

Décision portant approbation de la charte de la sécurité des systèmes d'information

LE PRESIDENT,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation des modifications de la charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu l'avis du Comité technique du 18 novembre 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} - La charte de la sécurité des systèmes d'information est approuvée. Elle est annexée à la présente décision.

Article 2 - La présente charte s'applique à l'ensemble des agents des entités du CNRS quel que soit leur statut, et plus généralement à l'ensemble des personnes, permanents ou temporaires qui utilisent, à quelque titre que ce soit, les ressources informatiques et services internet de l'entité, ainsi que ceux auxquels il est possible d'accéder à distance directement ou en cascade à partir du réseau de l'entité.

La charte doit être portée à la connaissance des personnes susvisées par tous moyens et notamment : par envoi sur messagerie lorsqu'un compte est ouvert pour un utilisateur, celui-ci devant déclarer avoir pris connaissance de la présente charte, par voie d'affichage dans les locaux de l'entité, par voie d'annexe au règlement intérieur de l'entité ou par remise d'un exemplaire papier de la charte.

La charte peut être annexée aux contrats de travail et aux conventions de marché public dont l'exécution implique l'accès aux ressources informatiques et services internet du CNRS.

Article 3 - La décision n°070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation des modifications de la charte pour l'usage de ressources informatiques et de service Internet est abrogée.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

Charte de la Sécurité des Systèmes d'Information du CNRS

Cette charte, annexée au règlement intérieur des Entités, a pour objet d'informer les Utilisateurs de leurs droits et de leurs responsabilités à l'occasion de l'usage des ressources informatiques et des services internet du CNRS, en application de la Politique générale de sécurité de l'information (PGSI) du CNRS et de la législation.

La PGSI en vigueur dans les unités mixtes dépend de l'établissement qui a en charge la politique de sécurité de l'Entité, elle est décidée par accord conventionnel entre les établissements.

Elle répond à la préoccupation du CNRS de protéger les informations qui constituent son patrimoine immatériel contre toute altération, volontaire ou accidentelle, de leur confidentialité, intégrité ou disponibilité. Tout manquement aux règles qui régissent la sécurité des systèmes d'information est en effet susceptible d'avoir des impacts importants (humains, financiers, juridiques, environnementaux, atteinte au fonctionnement de l'organisme ou au potentiel scientifique et technique).

L'Utilisateur contribue à son niveau à la sécurité des systèmes d'Information. À ce titre, il applique les règles de sécurité en vigueur dans l'Entité et signale tout dysfonctionnement ou événement lui apparaissant anormal.

L'Entité met à la disposition de l'Utilisateur les moyens nécessaires à l'application de la politique de sécurité des systèmes d'information.

A son niveau, le personnel d'encadrement favorise l'instauration d'une « culture sécurité » par son exemplarité dans le respect de cette charte et par un soutien actif des équipes en charge de la mise en œuvre de ces règles.

Définitions

On désignera sous le terme « *Utilisateur* » : la personne ayant accès ou utilisant les ressources informatiques et services Internet quel que soit son statut.

On désignera sous le terme « *Entité* » : toutes les entités créées par le CNRS pour l'accomplissement de ses missions, notamment telles que les unités de recherche ou de service propres ou mixtes ainsi que les services et directions administratives.

I. Principes de sécurité

Les règles ci-après s'appliquent à tous les Utilisateurs, et peuvent être complétées par des mesures spécifiques à leur Entité résultant de la PSSI opérationnelle.

Protection des informations et des documents électroniques

Tout Utilisateur est responsable de l'usage des ressources informatiques auxquelles il a accès.

L'Utilisateur protège les informations qu'il est amené à manipuler dans le cadre de ses fonctions, selon leur sensibilité.

Lorsqu'il crée un document, l'Utilisateur détermine son niveau de sensibilité et applique les règles permettant de garantir sa protection durant tout son cycle de vie (marquage, stockage, transmission, impression, suppression, etc.).

Lorsque ses données ne font pas l'objet de sauvegardes automatiques mises en place par l'Entité dont il relève, l'Utilisateur met en œuvre le système de sauvegarde manuel préconisé par son Entité.

Afin de se prémunir contre les risques de vol de documents sensibles, l'Utilisateur, lorsqu'il s'absente de son bureau, s'assure que ses documents papier, lorsqu'ils existent, sont rangés sous clé et que son poste de travail est verrouillé.

Protection des moyens et droits d'accès aux informations

L'Utilisateur est responsable de l'utilisation des systèmes d'information réalisée avec ses droits d'accès.

A ce titre, il assure la protection des moyens d'authentification qui lui ont été affectés ou qu'il a générés (badges, mots de passe, clés privées, clés privées liées aux certificats, etc.) :

- Il ne les communique jamais, y compris à son responsable hiérarchique et à l'équipe chargée des SI de son Entité ;
- il applique les règles de « génération/complexité » et de renouvellement en vigueur selon le moyen d'authentification utilisé ;
- Il met en place tous les moyens mis à sa disposition pour éviter la divulgation de ses moyens d'authentification ;
- Il modifie ou demande le renouvellement de ses moyens d'authentification dès lors qu'il en suspecte la divulgation.
- Il garantit l'accès à ses données professionnelles, notamment dans le cadre de la politique de recouvrement¹ de données mise en œuvre au sein de l'Entité.

L'Utilisateur ne fait pas usage des moyens d'authentification ou des droits d'accès d'une tierce personne. De la même façon, il n'essaie pas de masquer sa propre identité.

L'Utilisateur ne fait usage de ses droits d'accès que pour accéder à des informations ou des services nécessaires à l'exercice des missions qui lui ont été confiées et pour lesquels il est autorisé :

- il s'interdit d'accéder ou de tenter d'accéder à des ressources du système d'information pour lesquelles il n'a pas reçu d'habilitation explicite ;
- il ne connecte pas aux réseaux locaux de l'Entité – quelle que soit la nature de ces réseaux (filaire ou non filaire) - des matériels autres que ceux confiés ou autorisés par la direction ou l'Entité ;
- il n'introduit pas des supports de données (clé USB, CDROM, DVD, etc.) sans respecter les règles de l'Entité et prend les précautions nécessaires pour s'assurer de leur innocuité ;
- il n'installe pas, ne télécharge pas ou n'utilise pas, sur le matériel de l'Entité ou sur du matériel personnel utilisé à des fins professionnelles, des logiciels ou progiciels dont les droits de licence n'ont pas été acquittés, ou ne provenant pas de sites dignes de confiance, ou interdits par l'Entité ;

¹ Le recouvrement est le dispositif de secours permettant à une personne habilitée d'accéder à des données lorsque le mécanisme principal n'est plus utilisable (perte de mot de passe par exemple)

- il s'engage à ne pas apporter volontairement des perturbations au bon fonctionnement des ressources informatiques et des réseaux que ce soit par des manipulations anormales du matériel ou du logiciel.

L'Utilisateur informe les administrateurs de toute évolution de ses fonctions nécessitant une modification de ses droits d'accès.

Protection des équipements informatiques

L'Utilisateur protège les équipements mis à sa disposition :

- il applique les consignes de l'équipe informatique issues de la PSSI opérationnelle de l'Entité afin de s'assurer notamment que la configuration de son équipement suit les bonnes pratiques de sécurité (application des correctifs de sécurité, chiffrement, etc.) ;
- il utilise les moyens de protection disponibles (câble antivol, rangement dans un tiroir ou une armoire fermant à clé, etc.) pour garantir la protection des équipements mobiles et des informations qu'ils renferment (ordinateur portable, clé USB, smartphones, tablettes, etc.) contre le vol ;
- en cas d'absence, même momentanée, il verrouille ou ferme toutes les sessions en cours sur son poste de travail ;
- il signale le plus rapidement possible au chargé de la sécurité des SI (chargé de la SSI au sein de l'Entité ou le cas échéant responsable SSI de la délégation régionale) toute perte, tout vol ou toute compromission suspectée ou avérée d'un équipement mis à sa disposition.

L'Utilisateur protège les équipements personnels qu'il utilise pour accéder, à distance ou à partir du réseau local d'une Entité, aux SI du CNRS ou stocker des données professionnelles en respectant les règles édictées par le CNRS et l'Entité.

L'Entité l'informe et l'accompagne dans la mise en œuvre de ses mesures de protection.

Protection vis-à-vis des échanges sur les réseaux

Adresse électronique

Le CNRS s'engage à mettre à la disposition de l'Utilisateur une boîte à lettres professionnelle nominative lui permettant d'émettre et de recevoir des messages électroniques. L'utilisation de cette adresse nominative se fait sous la responsabilité de l'Utilisateur.

L'aspect nominatif de l'adresse électronique constitue le simple prolongement de l'adresse administrative : il ne retire en rien le caractère professionnel de la messagerie.

Contenu des échanges sur les réseaux

Les échanges électroniques (courriers, forums de discussion, messagerie instantanée, réseaux sociaux, partages de documents, voix, images, vidéos, etc.) respectent la correction normalement attendue dans tout type d'échange tant écrit qu'oral.

La transmission de données classifiées de défense est interdite sauf dispositif spécifique agréé et la transmission de données sensibles doit être réalisée suivant les règles de protection en vigueur.

Vigilance

L'Utilisateur fait preuve de vigilance vis-à-vis des informations reçues (désinformation, virus informatique, tentative d'escroquerie, chaînes, hameçonnage, ...).

Statut et valeur juridique des informations échangées

Les informations échangées par voie électronique avec des tiers peuvent, au plan juridique, former un contrat sous certaines conditions ou encore être utilisés à des fins probatoires.

L'Utilisateur doit, en conséquence, être prudent sur la nature des informations qu'il échange par voie électronique au même titre que pour les courriers traditionnels.

Stockage et archivage des informations échangées

L'Utilisateur est informé que le courriel est un document administratif reconnu en tant que preuve en cas de contentieux.

Protection vis-à-vis de l'accès aux services en ligne sur Internet

Si une utilisation résiduelle privée peut être tolérée, il est rappelé que les connexions établies grâce à l'outil informatique mis à disposition par le CNRS sont présumées avoir un caractère professionnel.

L'Utilisateur utilise ses coordonnées professionnelles, en particulier son adresse électronique ou autre identifiant, avec précaution. En les utilisant sur des sites sans rapport avec son activité professionnelle il facilite les atteintes à sa réputation, à la réputation de l'Entité ou à celle du CNRS.

Certains sites malveillants profitent des failles des navigateurs pour récupérer les données présentes sur le poste de travail. D'autres sites mettent à disposition des logiciels qui, sous une apparence anodine, peuvent prendre le contrôle de l'ordinateur et transmettre son contenu au pirate à l'insu de l'Utilisateur. Enfin, certains sites ne fournissent aucune garantie sur l'utilisation ultérieure qui pourra être faite des données transmises. Par conséquent, l'Utilisateur :

- évite de se connecter à des sites suspects ;
- évite de télécharger des logiciels dont l'innocuité n'est pas garantie (nature de l'éditeur, mode de téléchargement, etc.) ;
- n'opère les sauvegardes de données, les partages d'information, les échanges collaboratifs, que sur des sites de confiance, mis à disposition par l'établissement et dont la sécurité a été vérifiée par l'établissement (via par exemple un audit de sécurité) ;
- chiffre les données non publiques qui seraient stockées sur des sites tiers ou transmises via des messageries non sécurisées.

Publication d'informations sur Internet

Toute publication d'information sur les sites internet ou intranet de l'Entité est réalisée sous la responsabilité d'un responsable de site ou responsable de publication nommé désigné.

Aucune publication d'information à caractère privé (pages privées au sens non professionnelles) sur les ressources du système d'information de l'Entité n'est autorisée, sauf disposition particulière décidée au sein de l'Entité.

Le chargé de la SSI de l'Entité ou le responsable SSI de la délégation dont il relève apporte son soutien à l'Utilisateur pour la mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures.

II. Vie privée et ressources informatiques personnelles

Vie privée résiduelle

Les ressources informatiques (poste de travail, serveurs, applications, messagerie, Internet, téléphone, etc.) fournies à l'Utilisateur, par le CNRS ou ses partenaires, EPST, université, etc. - sont réservées à l'exercice de son activité professionnelle.

Un usage personnel de ces ressources est toutefois toléré à condition :

- qu'il reste de courte durée pendant les heures de travail au bureau ;
- qu'il n'affecte pas l'usage professionnel ;
- qu'il ne mette pas en danger leur bon fonctionnement et leur sécurité ;
- qu'il n'enfreigne pas la loi, les règlements et les dispositions internes.

Toute donnée est réputée professionnelle à l'exception des données explicitement désignées par l'Utilisateur comme ayant un caractère privé (par exemple en indiquant la mention « privé » dans le champ « objet » des messages).

L'Utilisateur procède au stockage de ses données à caractère privé dans un espace de données prévu explicitement à cet effet ou en mentionnant le caractère privé sur la ressource utilisée. Cet espace ne doit pas contenir de données à caractère professionnel et il ne doit pas occuper une part excessive des ressources. La protection et la sauvegarde régulière des données à caractère privé incombent à l'Utilisateur.

Ressources informatiques personnelles

Les ressources informatiques personnelles (ordinateurs, smartphones, tablettes, etc. achetés sur des crédits personnels), lorsqu'elles sont utilisées pour accéder aux SI du CNRS, ne doivent pas remettre en cause ou affaiblir, les politiques de sécurité en vigueur dans les Entités par une protection insuffisante ou une utilisation inappropriée. Lorsque ces ressources informatiques personnelles sont utilisées pour accéder, à distance ou à partir du réseau local d'une Entité, aux SI du CNRS ou stocker des données professionnelles, ces ressources sont autorisées et sécurisées suivant les directives issues de la PCSI et déclarées au service informatique qui gère le parc matériel de l'Entité. Les personnels qui souhaiteraient faire l'acquisition de tels matériels prennent préalablement conseil auprès de leur service informatique.

Gestion des départs

L'Utilisateur est responsable de son espace de données à caractère privé et il lui appartient de le détruire au moment de son départ. En cas de circonstances exceptionnelles (départ impromptu ou décès) le CNRS ne conserve les espaces de données à caractère privé présents sur les ressources informatiques fournies par le CNRS que pour une période de 3 mois maximum (délai permettant à l'Utilisateur ou ses ayants droits de récupérer les informations qui s'y trouvent).

Les données professionnelles restent à la disposition de l'employeur. Les mesures de conservation des données professionnelles sont définies au sein de l'Entité.

III. Respect de la loi informatique et libertés

Si, dans l'accomplissement de ses missions, l'Utilisateur constitue des fichiers contenant des données à caractère personnel soumis aux dispositions de la loi informatique et libertés, il en informe le directeur d'unité afin que les déclarations nécessaires puissent être réalisées auprès du Correspondant Informatique et Libertés (CIL) du CNRS.

IV. Respect de la propriété intellectuelle

L'Utilisateur ne reproduit pas, ne télécharge pas, ne copie pas, ne diffuse pas, ne modifie pas ni n'utilise les logiciels, bases de données, pages web, images, photographies ou autres créations protégées par le droit d'auteur ou un droit privatif, sans avoir obtenu préalablement l'autorisation des titulaires de ces droits.

V. Impact des droits et devoirs spécifiques aux administrateurs des SI sur les données des utilisateurs

La loi et les règlements² imposent au CNRS de garder un historique des accès réalisés par les agents. Le CNRS a donc mis en place une journalisation des accès, conformément aux règles énoncées dans la PGSI et à la déclaration réalisée auprès de la CNIL en application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

L'administrateur a accès aux traces laissées par l'Utilisateur lors de ses accès sur l'ensemble des ressources informatiques mises à sa disposition par l'Entité ainsi que sur les réseaux locaux et distants.

Ces traces (appelées également « fichiers de journalisation » ou « journaux ») sont sauvegardées 12 mois au maximum.

Les administrateurs peuvent, en cas de dysfonctionnement technique, d'intrusion ou de tentative d'attaque sur les systèmes informatiques utiliser ces traces pour tenter de retrouver l'origine du problème.

Ces personnels sont soumis à une obligation de confidentialité. Ils ne peuvent donc divulguer les informations qu'ils sont amenés à connaître dans le cadre de leur fonction, en particulier lorsqu'elles sont couvertes par le secret des correspondances ou relèvent de la vie privée de l'utilisateur, dès lors que ces informations ne remettent pas en cause ni le bon fonctionnement technique des applications, ni leur sécurité.

Ils peuvent prendre connaissance ou tenter de prendre connaissance du contenu des répertoires, fichiers ou message manifestement et explicitement désignés comme personnels qu'en présence de l'agent et avec son autorisation expresse, en cas d'urgence justifiée ou de nécessité vis-à-vis de la législation et de la sécurité.

VI. Respect de la loi

L'Utilisateur est tenu de respecter l'ensemble du cadre légal lié à l'utilisation des systèmes d'information, ainsi que toute autre réglementation susceptible de s'appliquer.

En particulier, il respecte :

► la loi du 29 juillet 1881 modifiée sur la liberté de la presse. L'Utilisateur ne diffuse pas des informations constituant des atteintes à la personnalité (injure, discrimination, racisme, xénophobie, révisionnisme, diffamation, obscénité, harcèlement ou menace) ou pouvant constituer une incitation à la haine ou la violence, ou une atteinte à l'image d'une autre personne, à ses convictions ou à sa sensibilité ;

²En particulier l'[article 6-II](#) de la Loi pour la Confiance Numérique (LCEN) du 21 juin 2004 qui impose aux fournisseurs d'hébergement et aux fournisseurs d'accès internet de conserver les données d'identification pour les connexions à leurs services et l'[article L.34-1](#) du Code des postes et des communications électroniques (CPCE) qui impose une obligation de conservation de ces données

- ▶ la réglementation relative au traitement des données à caractère personnel (notamment la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés) ;
- ▶ la législation relative aux atteintes aux systèmes de traitement automatisé de données (art. L 323-1 et suivants du code pénal) ;
- ▶ la loi n° 94-665 du 4 août 1994 modifiée relative à l'emploi de la langue française ;
- ▶ la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ;
- ▶ les dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives à la propriété littéraire et artistique. L'utilisateur ne fait pas de copies illicites d'éléments (logiciels, images, textes, musiques, sons, etc.) protégés par les lois sur la propriété intellectuelle ;
- ▶ les dispositions relatives au respect de la vie privée, de l'ordre public, du secret professionnel.
- ▶ les dispositions relatives à la Protection du Potentiel Scientifique et Technique de la Nation.

Certaines de ces dispositions sont assorties de sanctions pénales.

DEC141222DR01

Décision portant nomination de Mme Emmanuelle DEMEY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte USR3149 intitulée Spectrométrie de masse biologique et protéomique

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte USR3149 intitulée Spectrométrie de masse biologique et protéomique et nommant Mme Joëlle VINH en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 15 avril 2009 ;

Considérant que Mme **Emmanuelle DEMEY** a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par la délégation Paris Michel-Ange, les 28 et 30 janvier, 10, 11, 12 et 13 mars 2009 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Emmanuelle DEMEY**, IE1, est reconduite dans ses fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte USR3149 intitulée Spectrométrie de masse biologique et protéomique à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme **Emmanuelle DEMEY** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n°MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Emmanuelle DEMEY** est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le

25/02/2011

Joëlle VINH

Directrice de l'USR3149
(Signature)



Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

A handwritten signature in black ink, appearing to be "JF", written over a horizontal line.

Visa de Jean-François JOANNY, directeur général de l'ESPCI de ParisTech

DEC141282DR01

Décision portant nomination de Mme Cécile JOUFFRET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8250 intitulée Neurophotonique

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 nommant Mme Valentina EMILIANI-SIRTORI directrice de l'unité UMR8250 intitulée Neurophotonique ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources scellées délivrée à **Mme Cécile JOUFFRET** le 24/05/2011 par l'APAVE ;

Vu l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire) du 3 avril 2014,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Cécile JOUFFRET, Assistante ingénieur, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 2 : Missions¹

Mme Cécile JOUFFRET exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66



L'identité et les coordonnées de Mme Cécile JOUFFRET sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait Paris, le 03/04/2014



Valentina EMILIANI-SIRTORI
Directrice de l'UMR8250



Visa de Alain MANGEOL, délégué régional CNRS Paris A

Visa de Charbel MASSAAD, Directeur de l'UFR Biomédicale Paris Descartes



UNIVERSITE PARIS DESCARTES
Faculté des Sciences Fondamentales et Biomédicales
Le Directeur
Professeur C. MASSAAD

DEC141131DR01

Décision portant cessation de fonctions de Mme Marie-Jeanne GAUDOIN, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP)¹ au sein de l'unité UPR841 intitulée Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT)

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC132170DR01 du 16 juillet 2013 portant nomination de Mme **Marie-Jeanne GAUDOIN** aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme **Marie-Jeanne GAUDOIN** dans l'unité du CNRS UPR841 intitulée Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT) à compter du 1^{er} avril 2014.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 22 avril 2014

La directrice de l' UPR841

Nicole BERIOU

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC141091DR01

Décision portant nomination de **M. Marc SEBBAN** aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMS3036 intitulée Bibliothèque des sciences humaines et sociales Descartes - CNRS.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8249 intitulée UMS3036 intitulée Bibliothèque des sciences humaines et sociales Descartes – CNRS et nommant M. Jérôme KALFON en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 17 décembre 2009;

Considérant que M. **Marc SEBBAN** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 24 au 26 novembre 1998 et du 12 au 14 janvier 1999 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. **Marc SEBBAN**, TCS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS UMS3036 intitulée Bibliothèque des sciences humaines et sociales Descartes - CNRS à compter du 1^{er} janvier 2014.

M. **Marc SEBBAN** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. **Marc SEBBAN** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le **27 MARS 2014** .

Jérôme KALFON

Directeur de IUMS3036



Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes

DEC141385DR01

Décision portant nomination de Mme Gaëlle MINARD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8006 intitulée Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8006 intitulée Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM) et nommant M. Gilles REGNIER en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 26 janvier 2009 ;

Considérant que Mme **Gaëlle MINARD** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A et la délégation Ile de France Est, les 3, 4, 5, 30, 31 mars et 1^{er} avril 2009.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Gaëlle MINARD**, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8006 intitulée Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM) à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme **Gaëlle MINARD** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Gaëlle MINARD** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le **23 AVR. 2014**

Gilles REGNIER

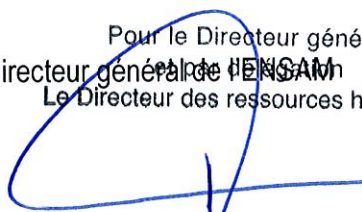


Directeur de l'UMR8006

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Laurent CARRARO, directeur général de l'ENSAM
Le Directeur des ressources humaines



Visa de Olivier FARON, administrateur général du CNAM

Xavier CHATEAU

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
Le Directeur adjoint



Bernard RACIMORA

DEC141105INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur François de POLIGNAC et nomination de Mme Violaine SEBILLOTTE, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°8210 *Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques* « ANHIMA » et de Mme Nicole BELAYCHE et M. Jean-Pierre GUILHEMBET comme directeurs-adjoints par intérim

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8210 intitulée *Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques* (ANHIMA) et nommant M. François de POLIGNAC, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'accord du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. François de POLIGNAC, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} mai 2014.

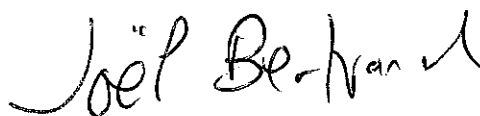
II. A compter de cette même date, Mme Violaine SEBILLOTTE, professeur des universités à l'Université Paris 1 est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2014.

Mme Nicole BELAYCHE, directrice d'études à l'EPHE, et M. Jean-Pierre GUILHEMBET professeur des universités à l'Université Paris 7, sont nommés directeurs-adjoints par intérim, pour la même période.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **16 AVR. 2014**



Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science

Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC132910DR02

Décision portant nomination de Mme Luciana Morla aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° ERL7226 intitulée Physiologie, physiopathologie et génomique rénales

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 123228DGDS du 21/12/2012 portant prorogation de l'unité mixte n°ERL7226 intitulée Physiologie, physiopathologie et génomique rénales et nommant M. Alain Doucet en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 22/03/2013 ;

Considérant que Mme Luciana Morla a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 20/01/2004 au 22/01/2004 et du 10/02/2004 au 12/02/2004,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Luciana Morla, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°ERL7226 intitulée Physiologie, physiopathologie et génomique rénales à compter du 01/01/2013.

Mme Luciana Morla exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Luciana Morla est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 03/10/2013



Le directeur de l'unité
Alain Doucet

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges



Visa de la déléguée régionale Paris 6 de l'Inserm
Sylviane Inocencio





DEC140581DR02

Décision portant nomination de M. Nadim Kassis aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8251 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20/12/2013 nommant M. Jean-Marie Dupret, directeur de l'unité 8251 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources radioactives non scellées et sources scellées nécessaires à leur contrôle délivrée à M. Nadim Kassis le 05/03/2013 par le CNAM ;

Vu l'avis favorable du CHSCT de la délégation Paris B du CNRS du 29/11/2013 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Nadim Kassis, assistant ingénieur, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans jusqu'au 26/02/2018, date d'expiration de sa formation.

Article 2 : Missions¹

M. Nadim Kassis exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Nadim Kassis sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Fait à Paris, le 10/02/2014

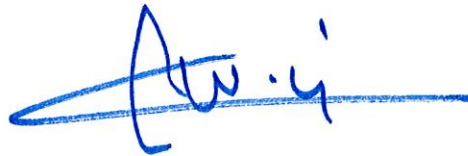
Le directeur d'unité
Jean-Marie Dupret



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges



Visa de l'administratrice provisoire de Paris Diderot
Christine Clérici



5 MARS 2014 11783

DEC140639DR02



Décision portant nomination de Mme Aude Michel aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8234 intitulée Physicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes Interfaciaux

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20/12/2013 portant création de l'unité mixte n°8234 intitulée Physicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes Interfaciaux et nommant M. Pierre Levitz en qualité de directeur ;

Vu l'avis de l'assemblée générale en date du 31/01/2014 ;

Considérant que Mme Aude Michel a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Pierre et Marie Curie du 10 octobre au 16 novembre 2006 (37,5 heures).

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Aude Michel, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8234 intitulée Physicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes Interfaciaux à compter du 01/01/2014.

Mme Aude Michel exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Aude Michel est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

T 01 42 34 94 00
F 01 43 26 87 23

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18/02/2013

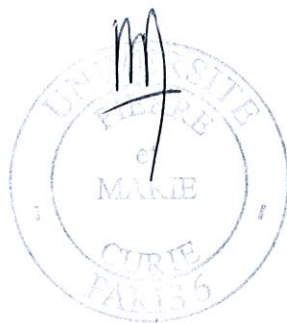
Le directeur de l'unité
Pierre Levitz

Monsieur Pierre LEVITZ, Directeur
PHENIX - UMR 8234 UPMC / CNRS
UPMC - Paris VI (bâtiment F/sud - 5^{ème} étage)
CC5 - 4 place Jussieu - 75252 PARIS cedex 5
Téléphone : 01 44 27 31 66 - Fax : 01 44 27 32 28
pierre.levitz@upmc.fr

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges



Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz





Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

T 01 42 34 94 00
F 01 43 26 87 23

DEC140787DR02

Décision portant nomination de M. Mathieu Bernard aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7588 intitulée Institut des Nanosciences de Paris

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7588 intitulée Institut des Nanosciences de Paris et nommant M. Bernard Perrin en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 13/02/2014;

Considérant que M. Mathieu Bernard a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université Pierre et Marie Curie du 05/04/2011 au 07/04/2011 et du 10/05/2011 au 12/05/2011 (38,5 heures),

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Mathieu Bernard, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7588 intitulée Institut des Nanosciences de Paris à compter du 01/01/2014.

M. Mathieu Bernard exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Mathieu Bernard est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28/02/2014

Le directeur de l'unité
Bernard Perrin



Bernard PERRIN
Directeur de l'Institut des
NanoSciences de Paris

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges



Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz



DEC140992DR02

Décision portant nomination de Mme Sandrine Masscheleyn aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FRC550 intitulée Institut de Biologie Physico-Chimique

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC133024DGDS du 20/12/2013 nommant M. Francis-André Wollman, directeur de l'unité FRC550 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option détention ou gestion de sources radioactives non scellées délivrée à Mme Sandrine Masscheleyn le 31/10/2012 par l'APAVE ;

Vu l'avis favorable de la commission hygiène et sécurité du 07/03/2014,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Sandrine Masscheleyn, assistante ingénieur, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 01/02/2014 et jusqu'au 31/03/2015.

Article 2 : Missions

Mme Sandrine Masscheleyn exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail. Elle est désignée responsable de la soute à déchets pour la FRC550 à compter du 01/02/2014.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Sandrine Masscheleyn sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 17/03/2014

Le directeur d'unité
Francis-André Wollman

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

DEC141088DR02

Décision portant nomination de Mme Céline Gracia aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FRE3630 intitulée Expression génétique microbienne

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC133020DGDS du 20/12/2013 nommant M. Harald Putzer, directeur de l'unité FRE3630 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle, délivrée à Mme Céline Gracia le 03/02/2012 par SGS Qualitest Industrie;

Vu l'avis favorable du CRHSCT de la délégation Paris B du 25/03/2014,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Céline Gracia, ingénieur d'études, est nommée personne compétente en radioprotection à compter du 01/01/2014 et jusqu'au 27/01/2017, date d'expiration de sa formation.

Article 2 : Missions¹

Mme Céline Gracia exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Céline Gracia sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27/03/2014

Le directeur d'unité
Harald Putzer

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

DEC141094DR02

Décision portant cessation de fonctions de Mme Gaëlle Trippe-Allard assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7086 intitulée Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes (ITODYS)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS12294DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122970DR02 du 27/11/2012 portant nomination de Mme Gaëlle Trippe-Allard aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Gaëlle Trippe-Allard dans l'unité du CNRS n°7086, à compter du 01/04/2014.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 28/03/2014

Le directeur de l'unité
François Maurel

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

DEC140578DR02

Décision portant nomination de M. Thierry Séropian aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8233 intitulée De la molécule aux Nano-objets : Réactivité, Interactions et Spectroscopies

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°133018DGDS portant création de l'unité mixte n°8233 intitulée De la molécule aux Nano-objets : Réactivité, Interactions et Spectroscopies et nommant M. Christophe Petit en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 24/01/2014;

Considérant que M. Thierry Séropian a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par les délégations Paris A, Ile-de-France Est, Ile-de-France Ouest et Nord et Paris Michel-Ange les 24-25-26/11/1998 et les 12-13-14/01/1999 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Thierry Séropian, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8233 intitulée De la molécule aux Nano-objets : Réactivité, Interactions et Spectroscopies, à compter du 01/01/2014.

M. Thierry Séropian exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Thierry Séropian est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10/02/2014

Le directeur de l'unité
Christophe Petit



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges



Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz



DEC140579DR02



Décision portant nomination de M. Anh-Tu Ngo aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8233 intitulée De la molécule aux Nano-objets : Réactivité, Interactions et Spectroscopies

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 133018DGDS portant création de l'unité mixte n°8233 intitulée De la molécule aux Nano-objets : Réactivité, Interactions et Spectroscopies et nommant M. Christophe Petit en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 24/01/2014 ;

Considérant que M. Anh-Tu Ngo a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Paris A et délégation Ile-de-France Est, les 13, 14 et 15 octobre 2009 et les 17, 18 et 19 novembre 2009 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Anh-Tu Ngo, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8233 intitulée De la molécule aux Nano-objets : Réactivité, Interactions et Spectroscopies, à compter du 01/01/2014.

M. Anh-Tu Ngo exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Anh-Tu Ngo est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10/02/2014

Le directeur de l'unité
Christophe Petit



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges



Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz



DEC140452DR02

Décision portant nomination de Mme Luciana Morla aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte ERL8228 intitulée Métabolisme et physiologie rénales

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 133029DGDS du 20/12/2013 portant création de l'unité mixte n°ERL8228 intitulée Métabolisme et physiologie rénales et nommant Mme Aurélie Edwards en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 10/01/2014 ;

Considérant que Mme Luciana Morla a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 20/01/2004 au 22/01/2004 et du 10/02/2004 au 12/02/2004,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Luciana Morla, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°ERL8228 intitulée Métabolisme et physiologie rénales, à compter du 01/01/2014.

Mme Luciana Morla exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Luciana Morla est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31/01/2014



La directrice de l'unité
Aurélie Edwards

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges



Visa de la déléguée régionale Paris 6 de l'Inserm
Sylviane Inocencio



Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz



DEC140465DR02

Décision portant nomination de Mme Delphine Le Guillou aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7371 intitulée Laboratoire d'Imagerie Biomédicale

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20/12/2013 portant création de l'unité mixte n°UMR7371 intitulée Laboratoire d'Imagerie Biomédicale et nommant M. Pascal Laugier en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 17/01/2014 ;

Considérant que Mme Delphine Le Guillou a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, délégation Paris B les 23-24 -25 octobre 2001 et des 28-29-30 novembre 2001,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Delphine Le Guillou, ingénieur de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°UMR7371 intitulée Laboratoire d'Imagerie Biomédicale, à compter du 01/01/2014.

Mme Delphine Le Guillou exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Delphine Le Guillou est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 03/02/2014



Le directeur de l'unité
Pascal Laugier

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges



Visa de la déléguée régionale Paris 6 de l'Inserm
Sylviane Inocencio



Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz



DEC132566DR03

Décision portant nomination de Mme Nathalie Olivier aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité MOY300 intitulée Délégation régionale Ile-de-France Est

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice Kerber directeur de l'unité MOY300 intitulée Délégation régionale Ile-de-France Est ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 26 septembre 2013 ;

Considérant que Mme Nathalie Olivier a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par les Délégations CNRS d'Ile-de-France en 2000 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Nathalie Olivier, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n°MOY300, à compter du 26 septembre 2013.

Mme Nathalie Olivier exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Nathalie Olivier est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 28 janvier 2014

Le directeur de l'unité et délégué régional CNRS
Brice Kerber

Décision portant nomination de Mme Chloé Robin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8126 intitulée Signalisation, noyaux et innovations en cancérologie

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte n°8126 intitulée Signalisation, noyaux et innovations en cancérologie et nommant Mme Joëlle Wiels en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 11 septembre 2013;

Considérant que Mme Chloé Robin a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par les Délégations CNRS d'Ile-de-France du 3 au 5 mars 2009 et du 30 mars au 1^{er} avril 2009 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Chloé Robin, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8126 intitulée Signalisation, noyaux et innovations en cancérologie, à compter du 11 septembre 2013.

Mme Chloé Robin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Chloé Robin est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 28 janvier 2014

La directrice de l'unité
Joëlle Wiels

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université Paris-Sud 11 (ou de son délégué)

Visa du président de Gustave Roussy (ou de son délégué)

Décision portant nomination de Mme Sylvie Coscoy aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR168 intitulée Unité Physico-Chimie Curie (PCC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122734DSI du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte n°168 intitulée Unité Physico-Chimie Curie (PCC) et nommant M. Maxime Dahan en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 2 décembre 2013;

Considérant que Mme Sylvie Coscoy a suivi la formation initiale d'assistant(e) de prévention organisée par les Délégations CNRS d'Ile-de-France du 28 au 30 janvier 2009 et du 10 au 13 mars 2009 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sylvie Coscoy, CR1, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°168 intitulée Unité Physico-Chimie Curie (PCC), à compter du 2 décembre 2013.

Mme Sylvie Coscoy exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sylvie Coscoy est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 janvier 2014

Le directeur de l'unité
Maxime Dahan

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du directeur de l'Institut Curie (ou de son délégué)

Visa du Président de l'UPMC (ou de son délégué)

Décision portant nomination de Mme Fahima Faqir aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR168 intitulée Unité Physico-Chimie Curie (PCC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122734DSI du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte n°168 intitulée Unité Physico-Chimie Curie (PCC) et nommant M. Maxime Dahan en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 2 décembre 2013;

Considérant que Mme Fahima Faqir a suivi la formation initiale d'assistant(e) de prévention organisée par les Délégations CNRS d'Ile-de-France du 13 au 15 avril 2010 et du 4 au 6 mai 2010 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Fahima Faqir, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°168 intitulée Unité Physico-Chimie Curie (PCC), à compter du 2 décembre 2013.

Mme Fahima Faqir exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Fahima Faqir est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 janvier 2014

Le directeur de l'unité
Maxime Dahan

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du directeur de l'Institut Curie (ou de son délégué)

Visa du Président de l'UPMC (ou de son délégué)

DEC141261DR03

Décision portant nomination de Mme Sophie Lafosse aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMR7206 intitulée Eco-Anthropologie et Ethnobiologie (EAE)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte UMR7206 intitulée Eco-Anthropologie et Ethnobiologie (EAE) et nommant M. Serge Bahuchet en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 25 octobre 2010 ;

Considérant que Mme Sophie Lafosse a suivi la formation initiale d'assistant(e) de prévention organisée par les Délégations CNRS d'Ile-de-France du 11 au 12 décembre 2006 et du 8 au 10 janvier 2007 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sophie Lafosse, IE1, est nommée aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7206 intitulée Eco-Anthropologie et Ethnobiologie (EAE), à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme Sophie Lafosse exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Sophie Lafosse est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 avril 2014

Le directeur de l'unité
Serge Bahuchet

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du directeur du Museum National d'Histoire Naturelle (ou de son délégataire)

DEC141233DR03

Décision portant nomination de M. Christophe Brunet aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMR7154 intitulée Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte UMR7154 Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP) et nommant M. Claude Jaupart en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 30 janvier 2014 ;

Considérant que M. Christophe Brunet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation régionale Paris B du CNRS du 14 au 16 novembre 2005,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Christophe Brunet, IR2, est nommé aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7154 intitulée Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP), à compter du 1^{er} février 2014.

M. Christophe Brunet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Christophe Brunet est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 avril 2014

Le directeur de l'unité
Claude Jaupart

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du directeur de l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP) (ou de son délégué)

DEC141232DR03

Décision portant nomination de M. Benoit Lecomte aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMR7154 intitulée Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte UMR7154 Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP) et nommant M. Claude Jaupart en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 30 janvier 2014 ;

Considérant que M. Benoit Lecomte a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS du 19 au 21 juin 2006 et du 13 au 15 septembre 2006,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Benoit Lecomte, IE2, est nommé aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7154 intitulée Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP), à compter du 1^{er} février 2014.

M. Benoit Lecomte exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Benoit Lecomte est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Fait à Paris, le 10 avril 2014

Le directeur de l'unité
Claude Jaupart

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du directeur de l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP) (ou de son délégué)

DEC141230DR03

Décision portant nomination de M. Romuald Daniel aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMR7154 intitulée Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte UMR7154 Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP) et nommant M. Claude Jaupart en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 30 janvier 2014 ;

Considérant que M. Romuald Daniel a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Est du CNRS du 12 au 14 novembre 2013 et du 11 au 13 décembre 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Romuald Daniel, IR2, est nommé aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7154 intitulée Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP), à compter du 1^{er} février 2014.

M. Romuald Daniel exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Romuald Daniel est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 avril 2014

Le directeur de l'unité
Claude Jaupart

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du directeur de l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP) (ou de son délégué)

DEC141226DR03

Décision portant nomination de Mme Dominique Zeliszewski aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte FRE3561 intitulée Institut de Biologie systémique et synthétique (iSSB)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC123181INSB portant création de l'unité mixte n° FRE3561 intitulée Institut de Biologie systémique et synthétique (iSSB) et nommant M. Jean-Loup Faulon en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 19 février 2013 ;

Considérant que Mme Dominique Zeliszewski a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Est du CNRS du 12 au 14 novembre 2013 et du 11 au 13 décembre 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Dominique Zeliszewski, CR1, est nommée aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n° FRE3561 intitulée Institut de Biologie systémique et synthétique (iSSB), à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme Dominique Zeliszewski exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Dominique Zeliszewski est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Evry, le 10 avril 2014

Le directeur de l'unité
Jean-Loup Faulon

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université d'Evry Val d'Essonne (UEVE) (ou de son délégué)

DEC140406DR03

Décision portant nomination de Mme Aurore Gelin aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 8126 intitulée Signalisation, noyaux et innovations en cancérologie

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 nommant Mme Joëlle Wiels, directrice de l'unité UMR8126;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option Source Non Scellée délivrée à Mme Aurore Gelin le 21 novembre 2012 par l'APAVE;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 11 septembre 2013

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Aurore Gelin, TCN, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} octobre 2013.

Article 2 : Missions¹

Mme Aurore Gelin exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Aurore Gelin sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 10 avril 2014

La directrice d'unité
Joëlle Wiels

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Directeur de Gustave-Roussy

Visa du Président de l'Université Paris-Sud 11

DEC140409DR03

Décision portant nomination de M. Rémy Pires Brazuna aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7182 intitulée Institut de chimie et des matériaux Paris-Est (ICMPE)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte UMR7182 intitulée Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est (ICMPE) et nommant M. Michel Latroche en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 24 janvier 2014 ;

Considérant que M. Rémy Pires Brazuna a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Est du CNRS du 12 au 14 novembre 2013 et du 11 au 13 décembre 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Rémy Pires Brazuna, AI, est nommé aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7182 intitulée Institut de chimie et des matériaux Paris-Est (ICMPE), à compter du 1^{er} février 2014.

M. Rémy Pires Brazuna exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Rémy Pires Brazuna est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 28 janvier 2014

Le directeur de l'unité
Michel Latroche

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (ou de son délégataire)

DEC140410DR03

Décision portant nomination de Mme Séna Hamadi aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7182 intitulée Institut de chimie et des matériaux Paris-Est (ICMPE)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte UMR7182 intitulée Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est (ICMPE) et nommant M. Michel Latroche en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 24 janvier 2014 ;

Considérant que Mme Séna Hamadi a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Est du CNRS du 12 au 14 novembre 2013 et du 11 au 13 décembre 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Séna Hamadi, TCN, est nommée aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7182 intitulée Institut de chimie et des matériaux Paris-Est (ICMPE), à compter du 1^{er} février 2014.

Mme Séna Hamadi exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Séna Hamadi est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 28 janvier 2014

Le directeur de l'unité
Michel Latroche

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (ou de son délégataire)

Décision portant nomination de Mme Anissa Forget aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7107 intitulée Langues et civilisations à tradition orale (LACITO)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte UMR7107 intitulée Langues et civilisations à tradition orale (LACITO) et nommant Mme Samia Naïm en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 17 janvier 2014 ;

Considérant que Mme Anissa Forget a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Est du CNRS du 12 au 14 novembre 2013 et du 11 au 13 décembre 2013 ,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Anissa Forget, TCN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7107 intitulée Langues et civilisations à tradition orale (LACITO) à compter du 17 janvier 2014.

Mme Anissa Forget exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Anissa Forget est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 29 janvier 2014

Le directeur de l'unité
Samia Naïm

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université Sorbonne Nouvelle Paris 3 (ou de son délégué)

Visa de la Présidente de l'INALCO (ou de son délégué)

DEC140747INSB

Décision portant nomination de M. Eric Deprez, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°8113 intitulée « Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée (LBPA) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC133034 DGDS en date du 20 décembre 2013 portant prorogation pour une durée d'un an de l'unité mixte de recherche n°8113 intitulée « Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée (LBPA) » et nommant M. Malcolm Buckle directeur de cette unité ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord du partenaire;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Eric Deprez, DR2 CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 30 septembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 mars 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC141240DR03

Décision portant nomination de M. Eric Parmentier aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMS3454 intitulée Unité mixte de service de l'Institut de Physique du Globe de Paris (UMS-IPGP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133025DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte UMS3454 intitulée Unité mixte de service de de l'Institut de Physique du Globe de Paris (UMS-IPGP) et nommant M. Claude Jaupart en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 30 janvier 2014 ;

Considérant que M. Eric Parmentier a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 28 au 30 janvier 2009, du 10 au 13 mars 2009 et les 21 et 22 avril 2009,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Eric Parmentier, TCN, est nommé aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n° UMS3454 intitulée Unité mixte de service de l'Institut de Physique du Globe de Paris (UMS-IPGP), à compter du 1^{er} février 2014.

M. Eric Parmentier exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Eric Parmentier est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Fait à Paris, le 10 avril 2014

Le directeur de l'unité
Claude Jaupart

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du directeur de l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP) (ou de son délégué)

DEC141242DR03

Décision portant cessation de fonctions de M. Emmanuel Bertounesque, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP) au sein de l'unité UMR176 intitulée Conception, synthèse et vectorisation (CSVB)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision du 16 avril 2007 portant nomination de M. Emmanuel Bertounesque aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant(e) de prévention (AP) exercées par M. Emmanuel Bertounesque, dans l'unité du CNRS n° UMR176, à compter du 31 janvier 2014.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 10 avril 2014

La directrice de l'unité
Marie-Paule Fichou

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du directeur de l'Institut Curie

DEC141235DR03

Décision portant nomination de M. Frédéric Pesqueira aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMS3454 intitulée Unité mixte de service de l'Institut de Physique du Globe de Paris (UMS-IPGP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133025DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte UMS3454 intitulée Unité mixte de service de de l'Institut de Physique du Globe de Paris (UMS-IPGP) et nommant M. Claude Jaupart en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 30 janvier 2014 ;

Considérant que M. Frédéric Pesqueira a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation régionale Paris B du CNRS du 19 au 21 septembre 2012 et du 17 au 19 octobre 2012,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Frédéric Pesqueira, TCS, est nommé aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n° UMS3454 intitulée Unité mixte de service de l'Institut de Physique du Globe de Paris (UMS-IPGP), à compter du 1^{er} février 2014.

M. Frédéric Pesqueira exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Frédéric Pesqueira est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 avril 2014

Le directeur de l'unité
Claude Jaupart

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du directeur de l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP) (ou de son délégué)

DEC141260DR03

Décision portant nomination de Mme Fahima Faqir aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMR168 intitulée Unité Physico-Chimie Curie (PCC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte UMR168 intitulée Unité Physico-Chimie Curie (PCC) et nommant M. Maxime Dahan en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 2 décembre 2013 ;

Considérant que Mme Fahima Faqir a suivi la formation initiale d'assistant(e) de prévention organisée par les Délégations CNRS d'Ile-de-France du 13 au 15 avril 2010 et du 4 au 6 mai 2010 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Fahima Faqir, AI, est nommée aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR168 intitulée Unité Physico-Chimie Curie (PCC), à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme Fahima Faqir exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Fahima Faqir est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Fait à Paris, le 11 avril 2014

Le directeur de l'unité
Maxime Dahan

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du directeur de l'Institut Curie (ou de son délégué)

Visa du président de l'Université Pierre-et-Marie-Curie (ou de son délégué)

DEC141259DR03

Décision portant nomination de Mme Sylvie Coscoy aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMR168 intitulée Unité Physico-Chimie Curie (PCC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte UMR168 intitulée Unité Physico-Chimie Curie (PCC) et nommant M. Maxime Dahan en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 2 décembre 2013 ;

Considérant que Mme Sylvie Coscoy a suivi la formation initiale d'assistant(e) de prévention organisée par les Délégations CNRS d'Ile-de-France du 28 au 30 janvier 2009 et du 10 au 13 mars 2009 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sylvie Coscoy, CR1, est nommée aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR168 intitulée Unité Physico-Chimie Curie (PCC), à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme Sylvie Coscoy exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Sylvie Coscoy est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Fait à Paris, le 11 avril 2014

Le directeur de l'unité
Maxime Dahan

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du directeur de l'Institut Curie (ou de son délégué)

DEC141257DR03

Décision portant nomination de Mme Isabelle Vassias-Jossic aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMR3664 intitulée Dynamique du Noyau

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133019DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte UMR3664 intitulée Dynamique du Noyau et nommant Mme Geneviève Almouzni en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 20 février 2014 ;

Considérant que Mme Isabelle Vassias-Jossic a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation régionale Paris A du CNRS du 25 au 27 avril 2000 et du 23 au 25 mai 2000,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Isabelle Vassias-Jossic, IE1, est nommée aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR3664 intitulée Dynamique du Noyau, à compter du 1^{er} avril 2014.

Mme Isabelle Vassias-Jossic exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Isabelle Vassias-Jossic est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 avril 2014

La directrice de l'unité
Geneviève Almouzni

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du directeur de l'Institut Curie (ou de son délégué)

DEC141256DR03

Décision portant cessation de fonctions de M. Mathieu Leroux-Coyau, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP) au sein de l'unité UMR218 intitulée Dynamique nucléaire et plasticité du génome

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC132537DR03 du 1^{er} septembre 2013 portant nomination de M. Mathieu Leroux-Coyau aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant(e) de prévention (AP) exercées par M. Mathieu Leroux-Coyau, dans l'unité du CNRS n° UMR218 intitulée Dynamique nucléaire et plasticité du génome, à compter du 31 décembre 2013.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 11 avril 2014

La directrice de l'unité
Geneviève Almouzni

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du directeur de l'Institut Curie

DEC141244DR03

Décision portant cessation de fonctions de M. Olivier Brison, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP) au sein de l'unité UMR3244 intitulée Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC090046DR16 du 16 mars 2009 portant nomination de M. Olivier Brison aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant(e) de prévention (AP) exercées par M. Olivier Brison, dans l'unité du CNRS n° UMR3244, à compter du 31 janvier 2014.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 10 avril 2014

Le directeur de l'unité
Jose-Arturo Londono-Vallejo

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du directeur de l'Institut Curie

DEC140914DR04

Décision portant reconduction de nomination de Mme Valérie PILLARD aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8622 intitulée Institut d'Electronique Fondamentale.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133034DGDS nommant Monsieur André De LUSTRAC directeur de l'unité à compter du 01/01/2014 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivrée à Mme Valérie PILLARD le 10/05/2011 par SGS ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 20/05/2011 ;

DECIDE :

Article 1er : Reconduction

Mme Valérie PILLARD, Assistante Ingénieur, est reconduite dans ses fonctions de personne compétente en radioprotection à compter du 10 mars 2014.

Article 2 : Missions

Mme Valérie PILLARD exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Valérie PILLARD sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10 mars 2014

Le directeur d'unité
André DE LUSTRAC

André de LUSTRAC
André de Lustrac
Directeur de l'IEF

Pour le CNRS,

u

La déléguée régionale Ile-de-France Sud
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,

**UNIVERSITÉ
PARIS
SUD**
Jacques Bitoun
Bâtiment 500
91405 ORSAY cedex

Le président
Jacques BITTOUN

DEC140223DR04

Décision portant nomination de M. Guillaume ARCILE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UPR2301 intitulée Institut de chimie des substances naturelles

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133034DGDS portant renouvellement de l'unité n° UPR2301 à compter du 01/01/2014, dont le directeur est Monsieur Max MALACRIA ;

Considérant que M. Guillaume ARCILE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Ile-de-France Est les 12, 13, 14 novembre 2013 et les 11, 12 et 13 décembre 2013 ;

DECIDE :

Article 1 : M. Guillaume ARCILE, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UPR2301, à compter du 14/12/2013.


M. Guillaume ARCILE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Guillaume ARCILE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 20 janvier 2014
Le directeur de l'unité
Max MALACRIA

Max MALACRIA
Professeur IPMC et IUF
Directeur de l'ICSN
UPR 2301 CNRS


Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC140365DR05

Décision portant nomination de M. Jean-Philippe Domergue aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche 7539 intitulée laboratoire analyse, géométrie et applications - LAGA.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7539 intitulée laboratoire analyse, géométrie et applications et nommant M. Philippe Souplet en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 19 décembre 2013 ;

Considérant que M. Jean-Philippe Domergue a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 12 au 14 novembre 2013 (1^{ère} session) et du 11 au 13 décembre (2^{ème} session),

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Jean-Philippe Domergue, Ingénieur d'études CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 7539 intitulée laboratoire analyse, géométrie et applications, à compter du 19 décembre 2013.

M. Jean-Philippe Domergue exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Philippe Domergue est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 27 janvier 2014

Le directeur de l'unité
Philippe Souplet

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université Paris 13

DEC133357DR05

Décision portant nomination de M. Claude Legentil aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche 8591 intitulée laboratoire de géographie physique « Pierre Birot ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR n°8591, intitulée laboratoire de géographie physique « Pierre Birot », dont la directrice est Mme Catherine Kuzucuoglu ;

Considérant que M. Claude Legentil a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 24 au 26 novembre 2004 (1^{ère} session) et du 2 au 4 mars 2005 (2^{ème} session),

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Claude Legentil, assistant ingénieur CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR n°8591, intitulée laboratoire de géographie physique « Pierre Birot », à compter du 1^{er} décembre 2013.

M. Claude Legentil exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Claude Legentil est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 12 décembre 2013

La directrice de l'unité
Catherine Kuzucuoglu

Visa du délégué régional du CNRS

DEC140759INSU

Décision portant cessation de fonctions et nominations de M. Philippe KECKHUT aux fonctions de directeur par intérim, de Mme Valérie CIARLETTI, M. François RAVETTA, M. Eric QUEMERAIS aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°8190 intitulée "Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales" (LATMOS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC081268PU en date du 7 janvier 2009 portant création de l'unité mixte de recherche n°8190 intitulée Laboratoire Atmosphères, Milieux, Milieux Spatiales et nommant Mme Danièle HAUSER, directrice, et M. Alain HAUCHECORNE, M. Jacques PELON, M. Gérard CAUDAL, directeurs adjoints de cette unité ;

Vu la décision n° DEC133034DGDS en date du 20 décembre 2013 portant prorogation de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Danièle HAUSER, directrice et de M. Alain HAUCHECORNE, M. Jacques PELON, M. Gérard CAUDAL, directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaires, à compter du 1^{er} mars 2014.
- II. A compter de cette même date, M. Philippe KECKHUT, Physicien à l'Université de Versailles Saint-Quentin, est nommé directeur par intérim, Mme Valérie CIARLETTI, Professeur à l'Université Versailles Saint Quentin, M. François RAVETTA, Professeur à l'Université Pierre et Marie Curie et M. Eric QUEMERAIS, Directeur de Recherche au CNRS, sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 août 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07 avril 2014

Pour le président et par délégation,

Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC133456DR06

Décision portant nomination de M. Dominique PATIGNY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122743DSI portant renouvellement de l'unité mixte n°7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims et nommant M. Xavier Coqueret en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 28/01/2014 ;

Considérant que M. Dominique Patigny a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 18 au 22 octobre 1999,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Dominique Patigny, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims à compter du 01/01/2012.

M. Dominique Patigny exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Dominique Patigny est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 18 décembre 2013.

Le directeur de l'unité
Xavier Coqueret

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Piéri

Visa du président de l'URCA
Gilles Baillat

DEC133458DR06

Décision portant nomination de Mme Agathe Martinez aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122743DSI portant renouvellement de l'unité mixte n°7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims et nommant M. Xavier Coqueret en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 28/01/2014 ;

Considérant que Mme Agathe Martinez a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'URCA, en janvier et février 2010.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Agathe Martinez, IE2, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims, à compter du 28/01/2014.

Mme Agathe Martinez exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Agathe Martinez est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Le directeur de l'unité
Xavier Coqueret

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Piéri

Visa du président de l'URCA
Gilles Baillat

DEC140763INSMI

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Christian Le Merdy, directeur de l'unité mixte de recherche n°6623 intitulée Laboratoire de mathématiques de Besançon.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 6623 intitulée Laboratoire de mathématiques de Besançon et nommant M. Christian Maire, directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Christian Maire, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 3 février 2014.

II. A compter de cette même date, M. Christian Le Merdy, Professeur à l'Université de Franche-Comté, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 mars 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC140655INSB

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Daniel Wipf, directeur par intérim de l'équipe de recherche labellisée n°6300 intitulée « Mécanismes et gestion des interactions plantes-microorganismes »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC122737DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'équipe de recherche labellisée n° 6300 intitulée « Mécanismes et gestion des interactions plantes-microorganismes » et nommant Mme Françoise Simon-Plas, directrice de cette unité;

Vu l'accord des partenaires;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Françoise Simon-Plas, directrice de l'équipe de recherche labellisée susvisée, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} janvier 2014.

II. A compter de cette même date, M. Daniel Wipf, Professeur à l'Université de Bourgogne, est nommé directeur par intérim de l'équipe de recherche labellisée susvisée jusqu'au 30 septembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 mars 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC140435DR06

Décision portant nomination de M. Laurent PETRINI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6174 intitulée FEMTO-ST - département scientifique MN2S

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122742DSI portant création de l'unité mixte n°6174 intitulée FEMTO-ST et nommant M. Nicolas Chaillet en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 15 mars 2013 ;

Considérant que M. Laurent Petrini a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS et L'Université de Lorraine **les 14, 15, 21, 22 février 2013 et les 14 et 15 mars 2013,**

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Laurent Petrini, assistant ingénieur AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°6174 intitulée FEMTO-ST département MN2S, à compter du 15 mai 2013.

M. Laurent Petrini exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Laurent Petrini est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 28 janvier 2014

Le directeur de l'unité
Nicolas Chaillet

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Pieri

Visa du président de l'Université Jacques Bahi (ou de son délégué)

DEC140601DR06

Décision portant nomination de Mme Auriane Mandrelli aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux et nommant M. Mikhail Lebedkin en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 17 décembre 2013 ;

Considérant que Mme Auriane Mandrelli a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS du 03 février 2004 au 11 mars 2004,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Auriane Mandrelli, TCN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux, à compter du 08 janvier 2014.

Mme Auriane Mandrelli exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Auriane Mandrelli est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Metz, le 08 janvier 2014

Le directeur de l'unité
Mikhail Lebedkin

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Piéri

Visa du président de l'Université de Lorraine
Pierre Mutzenhardt

DEC140996dr08

Décision portant nomination de M. François DEBIEN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte USR3565 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers » - MSHS

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité mixte n°USR3565 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers » - MSHS ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 04 octobre 2012 ;

Considérant que M. François DEBIEN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Poitiers du 15 mai au 28 juin 2012.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. François DEBIEN, Technicien de classe exceptionnelle, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°USR3565 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers » à compter du 1^{er} mars 2014.

M. François DEBIEN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. François DEBIEN est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 18 mars 2014

La directrice de l'unité
Myriam SORIA

Visa du président de l'Université de Poitiers
Yves JEAN

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE

DEC141174INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Daniel BLEY et nomination de Mme Alexandra SCHLEYER-LINDENMANN aux fonctions de directrice-adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7300 intitulée *Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace (ESPACE)*

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7300 intitulée *Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace* et nommant Mme Christine VOIRON directrice de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Daniel BLEY, directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} janvier 2014.

II. A compter de cette même date, Mme Alexandra SCHLEYER-LINDENMANN, maître de conférences à l'Université d'Aix Marseille, est nommée directrice-adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **18 AVR. 2014**



Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science

Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC140297DR12

Décision portant nomination de M. Serge ALONSO aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 5 janvier 2012 nommant M. André LE BIVIC, directeur de l'unité UMR7288 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option Sources non scellées délivrée à M. Serge ALONSO le 15/05/2009 par l'APAVE ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 29/06/2011,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Serge ALONSO, CR1, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 15/05/2009.

Article 2 : Missions¹

M. Serge ALONSO exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Serge ALONSO sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Fait à Marseille, le 3 février 2014

Le directeur d'unité
M. André LE BIVIC

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du chef d'établissement partenaire
M. Yvon BERLAND, Président d'Aix-Marseille Université

DEC140298DR12

Décision portant nomination de Mme Rachel STURNY aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 5 janvier 2012 nommant M. André LE BIVIC, directeur de l'unité UMR7288 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option Générateurs X, Sources scellées et non scellées délivrée à Mme Rachel STURNY le 20/09/2010 par Médicontrôle;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 29/06/2011,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Rachel STURNY, AI, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 20/09/2010.

Article 2 : Missions¹

Mme Rachel STURNY exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Rachel STURNY sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 3 février 2014

Le directeur d'unité
M. André LE BIVIC

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du chef d'établissement partenaire
M. Yvon BERLAND, Président d'Aix-Marseille Université

DEC140299DR12

Décision portant nomination de M. Pascal SALIN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 5 janvier 2012 nommant M. André LE BIVIC, directeur de l'unité UMR7288 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option Sources non scellées délivrée à M. Pascal SALIN le 16/09/2011 par l'APAVE;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 29/06/2011,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Pascal SALIN, DR2, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 16/09/2011.

Article 2 : Missions¹

M. Pascal SALIN exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Pascal SALIN sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Fait à Marseille, le 3 février 2014

Le directeur d'unité
M. André LE BIVIC

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du chef d'établissement partenaire
M. Yvon BERLAND, Président d'Aix-Marseille Université

DEC140306DR12

Décision portant nomination de Mme Fabienne LAMBALLE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 5 janvier 2012 nommant M. André LE BIVIC, directeur de l'unité UMR7288 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option Sources non scellées délivrée à Mme Fabienne LAMBALLE le 16/09/2011 par l'APAVE;

Vu l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire) du 29/06/2011,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Fabienne LAMBALLE, CR1, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 16/09/2011.

Article 2 : Missions¹

Mme Fabienne LAMBALLE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Fabienne LAMBALLE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 3 février 2014

Le directeur d'unité
M. André LE BIVIC

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du chef d'établissement partenaire
M. Yvon BERLAND, Président d'Aix-Marseille Université

DEC140307DR12

Décision portant nomination de Mme Hélène BERENGER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 5 janvier 2012 nommant M. André LE BIVIC, directeur de l'unité UMR7288 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option Sources non scellées délivrée à Mme Hélène BERENGER le 15/05/2009 par l'APAVE;

Vu l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire) du 29/06/2011,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Hélène BERENGER, IEHC, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 15/05/2009.

Article 2 : Missions¹

Mme Hélène BERENGER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Hélène BERENGER sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 3 février 2014

Le directeur d'unité
M. André LE BIVIC

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du chef d'établissement partenaire
M. Yvon BERLAND, Président d'Aix-Marseille Université

DEC140548DR12

Décision portant nomination de Mme Ingrid HINCHLIFFE (ROUSSARIE) aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMS3367 intitulée Centre d'immunophénomique (CIPHE)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université d'Aix-Marseille (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n° DEC122739DSI portant création de l'unité mixte n° UMS3367 intitulée Centre d'immunophénomique (CIPHE) et nommant M. Bernard MALISSEN en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 6 mai 2014 ;

Considérant que Mme Ingrid HINCHLIFFE (ROUSSARIE) a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 10 au 12 mai 2011 et du 7 au 9 juin 2011,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Ingrid HINCHLIFFE (ROUSSARIE), Ingénieur d'Etudes, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°UMS3367 intitulée Centre d'immunophénomique (CIPHE), à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme Ingrid HINCHLIFFE (ROUSSARIE) exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Ingrid HINCHLIFFE (ROUSSARIE) est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 20 février 2014

Le directeur de l'unité
M. Bernard MALISSEN

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du délégué régional de l'INSERM
M. Dominique NOBILE

Visa du président de l'Université d'Aix-Marseille
M. Yvon BERLAND

DEC140546DR12

Décision portant nomination de Mme Valérie PRIMA aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision DEC122740DSI du 5 janvier 2012 nommant M. Jean-Michel CLAVERIE, directeur de l'unité FR3479 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option source non scellée délivrée à Mme Valérie PRIMA le 26/11/2010 par l'APAVE ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 4 avril 2011,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Valérie PRIMA, Assistant Ingénieur, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 26 novembre 2010.

Article 2 : Missions¹

Mme Valérie PRIMA exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Valérie PRIMA sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Fait à Marseille, le 10 février 2014

Le directeur d'unité
M. Jean-Michel CLAVERIE

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
Yvon BERLAND

DEC140545DR12

Décision portant nomination de M. Yohann DUVERGER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 5 janvier 2012 nommant M. Jean-Michel CLAVERIE, directeur de l'unité FR3479 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources non scellées et sources scellées nécessaires à leur contrôle délivrée à M. Yohann DUVERGER le 17/09/2010 par l'APAVE ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 4 avril 2011,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Yohann DUVERGER, Ingénieur d'Etudes, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 17 septembre 2010.

Article 2 : Missions¹

M. Yohann DUVERGER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Yohann DUVERGER sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 10 février 2014

Le directeur d'unité
M. Jean-Michel CLAVERIE

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
Yvon BERLAND

DEC140543DR12

Décision portant nomination de M. Philippe CANTAU aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7257 intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 5 janvier 2012 nommant M. Yves BOURNE, directeur de l'unité UMR7257 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option générateurs X, sources scellées et non scellées à M. Philippe CANTAU par Médicontrôle ;

Vu l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire) du,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Philippe CANTAU, Assistant Ingénieur, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 23 juin 2011.

Article 2 : Missions¹

M. Philippe CANTAU exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Philippe CANTAU sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Fait à Marseille, le 12 février 2014

Le directeur d'unité
Yves BOURNE

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
Yvon BERLAND

DEC132223DR13

Décision portant nomination de Mme MARIE PIERRE DUBOIS aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte 5175 intitulée CEFE

LE(LA) DIRECTEUR(TRICE),

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention;

Vu la décision n° 11A004DSI portant création [ou renouvellement] de l'unité mixte n°5175 intitulée CEFE et nommant M.PHILIPPE JARNE en qualité de directeur;

Considérant que Mme MARIE PIERRE DUBOIS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par INRA du 10/06/2013 au 03/07/2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme MARIE PIERRE DUBOIS ITA, est nommé(e) aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n°5175. intitulée CEFE, à compter du 03/07/2013.

Mme MARIE PIERRE DUBOIS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n°MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme MARIE PIERRE DUBOIS est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MONTPELLIER, le 18/07/2013

Visa de la Déléguée Régionale
du CNRS

Le Directeur de l'unité
M PHILIPPE JARNE

DEC132981DR13

Décision portant nomination de M. FABRICE SALLES aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte 5253 intitulée ICG

LE(LA) DIRECTEUR(TRICE),

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention;

Vu la décision n° 11A004DSI portant création [ou renouvellement] de l'unité mixte n°5253 intitulée ICG et nommant M. FAJULA en qualité de directeur(trice) ;

Considérant que M. FABRICE SALLES a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'UM2 du 03/06/2013 au 21/09/2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. FABRICE SALLES AI, est nommé(e) aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n°5253 intitulée ICG, à compter du 21/09/2013

M. FABRICE SALLES exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. FABRICE SALLES est placé(e) directement sous l'autorité du(de la) directeur(trice) d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MONTPELLIER, le 15/10/2013

Visa de la Déléguée Régionale
du CNRS

Le Directeur de l'unité
M FAJULA

DEC140984DR13

Décision portant nomination de M ARNAUD BERTHOMIEU aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte 5554 intitulée ISEM

LE(LA) DIRECTEUR(TRICE),

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention;

Vu la décision n° 133263 INEE portant création [ou renouvellement] de l'unité mixte n°5554 intitulée ISEM et nommant Mme.MIGNOT en qualité de directrice ;

Considérant que M ARNAUD BERTHOMIEU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS en mai 2010,

DECIDE :

Article 1^{er} : M ARNAUD BERTHOMIEU, AI, est nommé(e) aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n°5554 intitulée ISEM, à compter du 17/03/2014.

M ARNAUD BERTHOMIEU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M ARNAUD BERTHOMIEU est placé(e) directement sous l'autorité du(de la) directeur(trice) d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 17/03/2014

Visa de la Déléguée Régionale
du CNRS

La Directrice de l'unité 5554
Mme MIGNOT

DEC133318DR13

Décision portant nomination de M.ERWAN PERU aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte 8222 intitulée LECOB

LE(LA) DIRECTEUR(TRICE),

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention;

Vu la décision n° 122041 portant création [ou renouvellement] de l'unité mixte n°8222 intitulée LECOB et nommant Mme NADINE LE BRIS en qualité de directeur(trice) ;

Considérant que M.ERWAN PERU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par INRA du 10/06/2013 au **03/07/2013**,

DECIDE :

Article 1^{er} : M.ERWAN PERU, AI, est nommé(e) aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n°8222 intitulée LECOB, à compter du 03/07/2013.

M.ERWAN PERU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M.ERWAN PERU est placé(e) directement sous l'autorité du(de la) directeur(trice) d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MONTPELLIER, le 10/12/2013

Visa de la Déléguée Régionale
du CNRS

La Directrice de l'unité
Mme LE BRIS

DEC140026DR13

Décision portant nomination de M GILLES GUILLON aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte 5203 intitulée IGF

LE(LA) DIRECTEUR(TRICE),

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention;

Vu la décision n° 11A001DSI portant création [ou renouvellement] de l'unité mixte n°5203 intitulée IGF et nommant M.PIN en qualité de directeur(trice) ;

Considérant que M GILLES GUILLON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS en 2010,

DECIDE :

Article 1^{er} : M GILLES GUILLON, DR1, est nommé(e) aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n°5221 intitulée L2C, à compter du 01/01/2010.

M GILLES GUILLON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M GILLES GUILLON est placé(e) directement sous l'autorité du(de la) directeur(trice) d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 07/01/2014

Visa de la Déléguée Régionale
du CNRS

Le Directeur de l'unité 5203
M PIN

DEC140982DR13

Décision portant nomination de M DINE ADJOUBA aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte 5554 intitulée ISEM

LE(LA) DIRECTEUR(TRICE),

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention;

Vu la décision n° 133263 INEE portant création [ou renouvellement] de l'unité mixte n°5554 intitulée ISEM et nommant Mme.MIGNOT en qualité de directrice ;

Considérant que M DINE ADJOUBA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS en juin 2011,

DECIDE :

Article 1^{er} : M DINE ADJOUBA, TCE, est nommé(e) aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n°5554 intitulée ISEM, à compter du 17/03/2014.

M DINE ADJOUBA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M DINE ADJOUBA est placé(e) directement sous l'autorité du(de la) directeur(trice) d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 17/03/2014

Visa de la Déléguée Régionale
du CNRS

La Directrice de l'unité 5554
Mme MIGNOT

DEC140954INSU

Décision portant nomination de M. Aurélien BOURDON aux fonctions de directeur et de M. Jean-Christophe CANONICI aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service UMS n° 2859 intitulée « Service des Avions Français Instrumentés pour la Recherche en Environnement ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision 122893DGDS en date du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°2859 intitulée « Service des Avions Français Instrumentés pour la Recherche en Environnement » et nommant M. Lior PEREZ directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC1400012INSU portant cessation de fonctions de M. Lior PEREZ, directeur de l'unité mixte de service susvisée et portant nomination par intérim de M. Aurélien BOURDON aux fonctions de directeur et de M. Jean-Christophe CANONICI aux fonctions de directeur adjoint de cette même unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Aurélien BOURDON, Ingénieur de Recherche CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2014 en remplacement de M. Lior PEREZ, appelé à d'autres fonctions, et de M. Jean-Christophe CANONICI aux fonctions de directeur adjoint à compter de cette même date.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 01 avril 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science

DEC140774INC

Décision portant nomination de M. Ryszard LOBINSKI aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5254 intitulée « Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5254 intitulée « Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux » et nommant M. Olivier DONARD, directeur et Mme Danielle GONBEAU, directrice adjointe de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

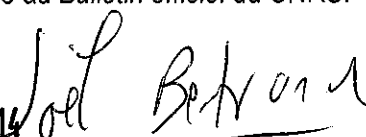
M. Ryszard LOBINSKI, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} mars 2014 au 31 août 2014, en remplacement de Mme Danielle GONBEAU, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

10 MARS 2014


Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC132526DR16

Décision portant nomination de M Louis MOTTET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS3365 intitulée Unité Mixte de Service de l'OSU-Réunion

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu Décision n° 101443INSU du 13 avril 2010 portant création de l'UMS n° 3365 intitulée Unité mixte de service de l'OSU-Réunion et nommant M. Jean-Luc BARAY, maître de conférences directeur de cette UMS à compter du 1er janvier 2010 et pour la durée de l'unité;

Vu l'avis du conseil de l'UMS3365¹ en date du 16/07/2013 ;

Vu Décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 nommant Gilles SENTISE délégué régional ;

Considérant que M. Louis MOTTET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation CNRS Paris A du 5 au 7 mars et du 2 au 4 avril 2012.

DECIDE :

Article 1er : M. Louis MOTTET, technicien classe normale, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS3365 intitulée Unité Mixte de Service de l'OSU-Réunion à compter du 1er septembre 2013.

M. Louis MOTTET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Louis MOTTET est placé directement sous l'autorité du directeur de l'UMS 3365

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le directeur de l'UMS 3365
Ange

Le délégué régional de Paris Michel-

Jean-Luc BARAY

Gilles SENTISE

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC141185FSD

Décision portant nomination de Mme Laëtitia PIERRON aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°133400DAJ du 1^{er} janvier 2014 portant création et organisation de la direction de la sûreté ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Laëtitia PIERRON, assistant ingénieur au service SSI-DR6 est nommée chargée de mission auprès du président pour la direction de la sûreté, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet la conception et le développement informatique de l'application ASSAV.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Laëtitia PIERRON demeure affectée à la délégation Centre Est, 17 rue Notre Dame des Pauvres, 54519 Vandoeuvre cedex.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015 Mme Laëtitia PIERRON, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Est.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC140883INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination Mme Ines Zupanov, directrice par intérim et Mme Corinne Lefèvre, directrice adjointe par intérim, de l'unité mixte de recherche UMR8564 intitulée Centre d'études de l'Inde et de l'Asie du Sud.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8564 intitulée Centre d'études de l'Inde et de l'Asie du Sud (CEIAS) ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Blandine Ripert, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, ainsi qu'aux fonctions de Mme Stéphanie Tawa Lama Rewal, directrice adjointe, appelées à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} janvier 2014.

II. A compter de cette même date, Mme Ines Zupanov, directrice de recherche de 2^e classe au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ainsi que Mme Corinne Lefèvre, chargée de recherche de 1^{ère} classe au CNRS, en qualité de directrice adjointe par intérim, jusqu'au 30 juin 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 avril 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC141043DR17

Décision portant nomination de Cyrille Galven aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6283 intitulée Institut des molécules et matériaux du Mans

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte n°6283 intitulée Institut des molécules et matériaux du Mans et nommant Jean-Marc Grenèche, en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 18 mars 2014 ;

Considérant que Cyrille Galven a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Bretagne - Pays de la Loire du 06 au 08 novembre 2013 et du 25 au 27 novembre 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : Cyrille Galven, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°6283 intitulée Institut des molécules et matériaux du Mans à compter du 01 avril 2014.

Cyrille Galven exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Cyrille Galven est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait au Mans, le 21 mars 2014

Le directeur de l'unité

Jean-Marc GRENECHE

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Clarisse DAVID

Visa du président de l'Université du Maine

Rachid EL GUERJOUA

DEC141046DR17

Décision portant cessation de fonctions d'Anne-Marie Mercier agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP)¹ au sein de l'unité mixte UMR6283 intitulée Institut des molécules et matériaux du Mans

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC121019DR17 du 09 mars 2012 portant nomination d'Anne-Marie Mercier aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistante de prévention (AP) exercées par Anne-Marie Mercier, dans l'unité du CNRS n°6283, à compter du 31 mars 2014.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait au Mans, le 21 mars 2014

Le directeur de l'unité

Jean-Marc GRENECHE

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Clarisse DAVID

Visa du président de l'Université du Maine

Rachid EL GUERJOUA

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC141036DR17

Décision portant nomination de Laurence Drant aux fonctions d'assistante de prévention au sein de la fédération de recherche FR2819 intitulée ATLANSTIC

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de la fédération de recherche n°2819, intitulée ATLANSTIC, dont le directeur est Frédéric Benhamou ;

Vu la décision DEC122410INS2I du 07 septembre 2012 portant nomination de Claude Jard aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche n°2819, intitulée ATLANSTIC, à compter du 01 septembre 2012 ;

Vu la décision DEC123178INS2I du 15 janvier 2013 portant nomination de Claude Jard aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n°2819, intitulée ATLANSTIC ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 04 octobre 2012 ;

Considérant que Laurence Drant a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la Délégation Bretagne - Pays de la Loire du 06 au 08 novembre 2013 et du 25 au 27 novembre 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : Laurence Drant, assistante ingénieure au sein de la fédération de recherche n°2819, est nommée à compter du 01 janvier 2014, aux fonctions d'assistante de prévention du laboratoire d'informatique de Nantes Atlantique UMR6241, associé à l'institut de recherches en communications et cybernétique de Nantes au sein de la fédération de recherche ATLANSTIC.

Laurence Drant exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Laurence Drant est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 25 mars 2014

Le directeur de la fédération de recherche ATLANSTIC

Claude JARD

Le directeur du laboratoire d'informatique de Nantes Atlantique

Pierre COINTE

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Clarisse DAVID

DEC141116DR18

Décision portant nomination de M. Christophe DERYCKERE aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Nord-Pas de Calais et Picardie.

LE PRESIDENT,



Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC105283DAJ du 1^{er} janvier 2011 donnant délégation de signature à Mme Françoise PAILLOUS, déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision DEC112217DAJ du 17 octobre 2011 portant modification de la décision DEC105283DAJ ;

DECIDE :

Article 1er

M. Christophe DERYCKERE, Ingénieur d'études Hors Classe, est nommé, à compter du 15 juin 2013, responsable du service des ressources humaines de la délégation Nord-Pas de Calais et Picardie en remplacement de M. Hubert-Alexandre ROY, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à LILLE, le 15 juin 2013

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale

Françoise PAILLOUS

DEC140743INSB

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Dominique Legrand, directeur par intérim de l'unité de services et de recherche n°3078 intitulée « Institut de recherche interdisciplinaire (IRI) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°DEC133034DGDS en date du 20 décembre 2013 portant prorogation pour une durée d'un an de l'unité de services et de recherche n°3078 intitulée « Institut de recherche interdisciplinaire (IRI) » et nommant M. Vincent Villeret, directeur de cette unité;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Vincent Villeret, directeur de l'unité de services et de recherche susvisée, à compter du 25 janvier 2014.

II. A compter de cette même date, M. Dominique Legrand, DR2 CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité de services et de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 mars 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC140838DR17

Décision portant nomination d'Elven Priour aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6211 intitulée Centre de Recherche en Economie et Management

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte n°6211 intitulée Centre de Recherche en Economie et Management et nommant Yvon Rocaboy en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 09 novembre 2012 ;

Considérant que Elven Priour a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Bretagne - Pays de la Loire du 06 au 08 novembre 2013 et du 25 au 27 novembre 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : Elven Priour, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°6211 intitulée Centre de Recherche en Economie et Management à compter du 01 janvier 2014.

Elven Priour exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Elven Priour est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 10 mars 2014

Le directeur de l'unité

Yvon ROCABOY

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Clarisse DAVID

Visa du président de l'Université de Rennes 1

Guy CATHELINÉAU

Décision portant nomination de M. Jean-Marc FOURNIER aux fonctions de directeur-adjoint et de Mme Emmanuelle HELLIER aux fonctions de directrice-adjointe de l'unité mixte de recherche UMR6590 intitulée « *Espaces et sociétés* »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'UMR n°6590 « *Espaces et sociétés* » ;

Vu la décision DEC132925INSHS en date du 14 octobre 2013 portant nomination de Monsieur Jean-Marc FOURNIER aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6590 « *Espaces et sociétés* » jusqu'au 31 décembre 2013 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Marc FOURNIER, professeur des universités à l'Université de Caen Basse-Normandie, est nommé directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 2

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Olivier DAVID, directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée à l'antenne de Rennes, démissionnaire, à compter du 1^{er} septembre 2013.

II. A compter de cette même date, Mme Emmanuelle HELLIER, maître de conférences à l'Université Rennes 2, est nommée directrice-adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation
Le directeur général délégué à la science

Joël Bertrand

DEC141180DAJ

Décision portant nomination de Mme Brigitte Papin aux fonctions d'Adjointe à la Déléguée Régionale pour la circonscription Côte d'Azur

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Mme Brigitte Papin, Ingénieure de Recherche 1^{ère} classe, est nommée adjointe à la Déléguée Régionale pour la circonscription Côte d'Azur, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 avril 2014

Alain Fuchs

DEC141214DR20

Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Pierre COULON, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP)¹ au sein de l'unité UMR7250 intitulée ARTEMIS.

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 2621 du 05/10/2006 portant nomination de M. Jean-Pierre COULON aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Jean-Pierre COULON, dans l'unité du CNRS n° UMR7250, à compter du 10 mars 2014.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nice, le 10 mars 2014

La directrice de l'unité
Catherine Nary MAN

Visa de la déléguée régionale du CNRS

[Le cas échéant] Visa du chef d'établissement partenaire

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC140707DIST

Décision portant nomination de Mme Christine WEIL-MIKO aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

[Si versement d'une indemnité

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100176DAJ portant organisation de la direction de l'information scientifique et technique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Christine WEIL-MIKO, IR1, affectée à l'INIST (UPS76) est nommée chargée de mission auprès du président pour la Direction de l'information scientifique et technique, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet les négociations et les acquisitions de ressources numérique nationales. Pour l'exercice de cette mission, Mme Christine WEIL-MIKO demeure affectée à l'INIST à Vandoeuvre les Nancy (54).

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, Mme Christine WEIL-MIKO percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Est.

Article 2 ou 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC133088DIST

Décision portant nomination de M Serge BAUIN aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100176DAJ portant création et organisation de la direction de l'information scientifique et technique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M Serge BAUIN Ingénieur de recherche de classe exceptionnelle, est nommé chargé de mission auprès du Président pour la Direction de l'information scientifique et technique du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014. Sa mission a pour objet le libre accès aux publications scientifiques.

Pour l'exercice de sa mission, M. Serge BAUIN est affecté à la Bibliothèque de sciences humaines et sociales Descartes CNRS (UMS 3036).

Article 2

Du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014 M Serge BAUIN, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris A.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC140708DIST

Décision portant nomination de Mme Mathilde DE SAINT LEGER aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

[Si versement d'une indemnité

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100176DAJ portant organisation de la direction de l'information scientifique et technique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Mathilde DE SAINT LEGER, IE1, affectée au MoDyCo (UMR7114) est nommée chargée de mission auprès du président pour la Direction de l'information scientifique et technique, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet « Analyser les publications des Instituts du CNRS et aider à la gouvernance de projets scientifiques ». Pour l'exercice de cette mission, Mme Mathilde DE SAINT LEGER demeure affectée au MoDyCo.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, Mme Mathilde DE SAINT LEGER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Article 2 ou 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC141102DAJ

Décision portant nomination de M. Raja Chatila aux fonctions de conseiller scientifique auprès du directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – M. Raja Chatila, directeur de recherche, est nommé conseiller scientifique auprès du directeur de l'INS2I, à compter du 1^{er} mai 2014.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 avril 2014

Alain Fuchs

DEC141101DAJ

Décision portant nomination de M. Wilfrid Perruquetti aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – M. Wilfrid Perruquetti, professeur des universités, est nommé directeur adjoint scientifique de l'INS2I en charge de l'automatique et de la robotique, à compter du 1^{er} mai 2014, en remplacement de M. Raja Chatila, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 avril 2014

Alain Fuchs

DEC141089DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Daniel SCHERMAN, directeur de l'unité UMR8258 intitulée Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la santé, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8258, intitulée « Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la santé », dont le directeur est Monsieur Daniel SCHERMAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Daniel SCHERMAN, directeur de l'unité UMR8258, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel SCHERMAN, délégation de signature est donnée à Madame Evelyne LUCAS, Ingénieur d'étude, et Monsieur Gounassegarin VIRAPIN, Technicien de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Les délégations accordées à Madame Evelyne LUCAS et Monsieur Gounassegarin VIRAPIN sont limitées à 1 000,00€ H.T pour les missions.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 27 mars 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC141090DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Evelyne LUCAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8258 intitulée Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la santé

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC130018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8258, intitulée « Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la santé », dont le directeur est Monsieur Daniel SCHERMAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Evelyne LUCAS, Ingénieur d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Evelyne LUCAS, délégation est donnée à Monsieur Gounassegarin VIRAPIN, Technicien de classe supérieure aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Les délégations accordées à Madame Evelyne LUCAS et Monsieur Gounassegarin VIRAPIN sont limitées à 1 000,00€ H.T pour les missions.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 mars 2014

Le Directeur d'unité
Daniel SCHERMAN

DEC141112DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Arnaud BANOS, directeur de l'unité UMR8504 intitulée Géographie-cités, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8504, intitulée « Géographie-cités », dont le directeur est Monsieur Arnaud BANOS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Arnaud BANOS, directeur de l'unité UMR8504, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud BANOS, délégation de signature est donnée à Madame Sandrine BERROIR, Maître de conférences, Madame Martine LABORDE, Ingénieur d'étude, et Madame Véronique DEGOUT, Technicien de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 31 mars 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC141205DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Marie FOURCADE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8564 intitulée Centre d'études de l'Inde et de l'Asie du Sud

LA DIRECTTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC140883INSHS du 7 avril 2014 portant cessation de fonctions et nomination de Madame Inès ZUPANOV directrice par intérim de l'unité, UMR8564 intitulée « Centre d'études de l'Inde et de l'Asie du Sud » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Marie FOURCADE, Ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie FOURCADE, délégation est donnée à Madame Caterina GUENZI, Maître de conférences aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie FOURCADE et de Madame Caterina GUENZI, délégation est donnée à Madame Corinne LEFEVRE, Chargé de recherche 1^{ère} classe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 avril 2014

La Directrice d'unité
Inès ZUPANOV

DEC141202DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Xavier LAFON, directeur de l'unité USR3155_3 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision DEC132580INSHS du 3 septembre 2013 portant nomination de Monsieur Xavier LAFON directeur de l'unité USR3155_3, intitulée « Institut de recherche sur l'architecture antique » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Xavier LAFON, directeur de l'unité USR3155_3, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier LAFON, délégation de signature est donnée à Monsieur Nicolas BRESCH, Ingénieur de recherche 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 8 avril 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC141203DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Nicolas BRESCH pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3155_3 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132580INSHS du 3 septembre 2013 portant nomination de Monsieur Xavier LAFON directeur de l'unité USR3155_3, intitulée « Institut de recherche sur l'architecture antique » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Nicolas BRESCH, Ingénieur de recherche 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aix-En-Provence, le 8 avril 2014

Le Directeur d'unité
Xavier LAFON

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC141204DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Inès ZUPANOV, directrice par intérim de l'unité UMR8564 intitulée Centre d'études de l'Inde et de l'Asie du Sud, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision DEC140883INSHS du 7 avril 2014 portant cessation de fonctions et nomination de Madame Inès ZUPANOV directrice par intérim de l'unité UMR8564, intitulée « Centre d'études de l'Inde et de l'Asie du Sud » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Inès ZUPANOV, directrice de l'unité UMR8564, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Inès ZUPANOV, délégation de signature est donnée à Madame Marie FOURCADE, Ingénieur d'études, Madame Caterina GUENZI, Maître de conférences, et Madame Corinne LEFEVRE, Chargé de recherche 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 8 avril 2014

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC141113DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Sandrine BERROIR pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8504 intitulée Géographie-cités

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8504, intitulée « Géographie-cités », dont le directeur est Monsieur Arnaud BANOS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Sandrine BERROIR, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine BERROIR, délégation est donnée à Madame Martine LABORDE, Ingénieur d'étude aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Martine LABORDE, délégation est donnée à Madame Véronique DEGOUT Technicien classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 mars 2014

Le Directeur d'unité
Arnaud BANOS

Décision donnant délégation de signature à M. Loïc Auvray, directeur de l'unité UMR7057 intitulée Laboratoire Matière et Systèmes Complexes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7057, intitulée Laboratoire Matière et Systèmes Complexes, dont le directeur est M. Loïc Auvray ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Loïc Auvray, directeur de l'unité UMR7057, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Loïc Auvray, délégation de signature est donnée à Mme Sandra Lerouge, Professeur, et Mme Carole Barache, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 111702 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 avril 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

DEC141341DR02

Décision donnant délégation de signature à M. Francis Bernardeau, directeur de l'unité UMR7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges Déléguée Régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7095, intitulée Institut d'Astrophysique de Paris, et nommant M. Francis Bernardeau directeur de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Francis Bernardeau, directeur de l'unité UMR7095, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis Bernardeau, délégation de signature est donnée à M. Frédéric Daigne, Professeur des Universités, M. Karim Benabed, Astronome Adjoint et Mme Valérie Bona, Administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 140242 du 20 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 avril 2014

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

Décision donnant délégation de signature à M. Stéphane Verger, directeur de l'unité UMR8546 intitulée Archéologie et philologie d'Orient et d'Occident par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8546, intitulée Archéologie et philologie d'Orient et d'Occident dont le directeur est M. Stéphane Verger ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane Verger, directeur de l'unité UMR8546, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane Verger, délégation de signature est donnée à Mme Katherine Gruel, Directrice-adjointe et à Mme Isabelle Mariage, Ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 140381 du 22 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 février 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

Décision donnant délégation de signature à Mme Josette Garnier, directrice de l'unité FR3020 intitulée Fédération Ile-de-France de recherche sur l'environnement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n°133023DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité FR3020, intitulée Fédération Ile-de-France de recherche sur l'environnement, dont la directrice est Josette Garnier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Josette Garnier, directrice de l'unité FR3020, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 3

La décision n° DEC111829DR02 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

Décision donnant délégation de signature à M. Jonathan Weitzman, directeur de l'unité UMR7216 intitulée Epigénétique et destin cellulaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7216, intitulée Epigénétique et destin cellulaire dont le directeur est M. Jonathan Weitzman ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jonathan Weitzman, directeur de l'unité UMR7216, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jonathan Weitzman, délégation de signature est donnée à Mme Valérie Mezger, Directrice-adjointe, et Mme Geneviève Fournier, Administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 122094 du 13 juillet 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 avril 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

DEC141137DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7216 intitulée Epigénétique et destin cellulaire

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7216, intitulée Epigénétique et destin cellulaire, dont le directeur est M. Jonathan Weitzman ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Valérie Mezger, Directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie Mezger, délégation est donnée à Mme Geneviève Fournier, Administratrice gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 avril 2014

Le directeur d'unité
Jonathan Weitzman

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC141172DR02

Décision donnant délégation de signature à M. Marc Rosso, directeur de l'unité FR2830 intitulée Fédération de recherche en sciences mathématiques de Paris Centre, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133023DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité FR2830, intitulée Fédération de recherche en sciences mathématiques de Paris Centre, dont le directeur est M. Marc Rosso;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc Rosso, directeur de l'unité FR2830, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Rosso, délégation de signature est donnée à Mme Nadine-Michèle Stelianides, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 111768 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 avril 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

DEC141173DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2830 intitulée Fédération de recherche en sciences mathématiques de Paris Centre

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133023DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité FR2830, intitulée Fédération de recherche en sciences mathématiques de Paris Centre, dont le directeur est M. Marc Rosso ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nadine-Michèle Stelianides, Assistant Ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 avril 2014

Le directeur d'unité
Marc Rosso

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Décision donnant délégation de signature à M. Chris Bowler, directeur de l'unité GDR3280 intitulée Tara-Oceans, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 130185DGDS du 21 février 2013 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3280, intitulée Tara-Oceans, dont le directeur est M. Chris Bowler ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Chris Bowler, directeur de l'unité GDR3280, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Chris Bowler, délégation de signature est donnée à Mme Lina Boitier, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 111734 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 avril 2014

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

DEC141228DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3280 intitulée Tara-Oceans

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 130185DGDS du 21 février 2013 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3280, intitulée Tara-Oceans, dont le directeur est M. Chris Bowler ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Lina Boitier, Ingénieur d'Etudes, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 avril 2014

Le directeur d'unité
Chris Bowler

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC141191DR03

Décision donnant délégation de signature à M. Eric Deprez, directeur de l'unité FR3242 intitulée Institut d'Alembert (IdA) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice Kerber délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité FR3242, intitulée Institut d'Alembert (IdA), dont le directeur est Eric Deprez;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric Deprez, directeur de l'unité FR3242, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Deprez, délégation de signature est donnée à M. Malcolm Buckle, DR2 au CNRS, Marjolaine Vernier, IE2 au CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100071DR03 du 09 février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 8 avril 2014

Le délégué régional
Brice Kerber

DEC141192DR03

Décision donnant délégation de signature à M. Eric Deprez pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3242 intitulée Institut d'Alembert (IdA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité FR3242, intitulée Institut d'Alembert (IdA), dont le directeur est Eric Deprez ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Malcolm Buckle, DR2 au CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Malcolm Buckle, délégation est donnée à Mme Marjolaine Vernier, IE2 au CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Cachan, le 8 avril 2014

Le directeur d'unité
Eric Deprez

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC141196DR03

Décision donnant délégation de signature à M. Serge Bahuchet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7206 intitulée Eco-Anthropologie et Ethnobiologie

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7206, intitulée Eco-Anthropologie et Ethnobiologie, dont le directeur est Serge Bahuchet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Evelyne Heyer, PU1 au MNHN et directrice-adjointe de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Evelyne Heyer, délégation est donnée à M. Frédéric Austerlitz, DR2 au CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 avril 2014

Le directeur d'unité
Serge Bahuchet

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC141195DR03

Décision donnant délégation de signature à M. Serge Bahuchet, directeur de l'unité UMR7206 intitulée Eco-anthropologie et Ethnobiologie par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice Kerber délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7206, intitulée Eco-anthropologie et Ethnobiologie, dont le directeur est Serge Bahuchet;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Serge Bahuchet, directeur de l'unité UMR7206, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge Bahuchet, délégation de signature est donnée à Mme Evelyne Heyer, PU1 au MNHN et directrice-adjointe de l'unité, Frédéric Austerlitz, DR2 au CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100161DR03 du 08 mars 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 8 avril 2014

Le délégué régional
Brice Kerber

DEC141193DR03

Décision donnant délégation de signature à M. Gilles Bergametti, directeur de l'unité UMR7583 intitulée Laboratoire Inter-universitaire des Systèmes Atmosphériques (LISA) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice Kerber délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7583, intitulée Laboratoire Inter-universitaire des Systèmes Atmosphériques (LISA), dont le directeur est Gilles Bergametti;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gilles Bergametti, directeur de l'unité UMR7583, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles Bergametti, délégation de signature est donnée à Mme Geneviève Tual, IE2 au CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100173DR03 du 8 mars 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 8 avril 2014

Le délégué régional
Brice Kerber

DEC141184DR03

Décision donnant délégation de signature à M. Arnaud Gloter pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8071 intitulée Statistique et Génome

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8071, intitulée Statistique et Génome, dont le directeur est Arnaud Gloter ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre-Gilles Lemarié-Rieusset, PUCE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Gilles Lemarié-Rieusset, délégation est donnée à M. Christophe Ambroise, PU1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Gilles Lemarié-Rieusset et de M. Christophe Ambroise, délégation est donnée à M. Stéphane Crepey, PU2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Evry, le 7 avril 2014

Le directeur d'unité
Arnaud Gloter

DEC141186DR03

Décision donnant délégation de signature à M. Salah Naili, directeur de l'unité UMR8208 intitulée Modélisation et simulation multi-échelle (MSME) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice Kerber délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8208, intitulée Modélisation et simulation multi-échelle (MSME), dont le directeur est Salah Naili;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Salah Naili, directeur de l'unité UMR8208, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

La décision n° DEC131807DR03 du 30 mai 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 7 avril 2014

Le délégué régional
Brice Kerber

DEC141194DR03

Décision donnant délégation de signature à M. Gilles Bergametti pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7583 intitulée Laboratoire Inter-universitaire des Systèmes Atmosphériques (LISA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7583, intitulée Laboratoire Inter-universitaire des Systèmes Atmosphériques (LISA), dont le directeur est Gilles Bergametti ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Geneviève Tual, IE2 au CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Créteil, le 8 avril 2014

Le directeur d'unité
Gilles Bergametti

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC141183DR03

Décision donnant délégation de signature à M. Arnaud Gloter, directeur de l'unité UMR8071 intitulée Laboratoire de Mathématique et Modélisation d'Evry (LaMME), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice Kerber délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8071, intitulée Laboratoire de Mathématique et Modélisation d'Evry (LaMME), dont le directeur est Arnaud Gloter;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Arnaud Gloter, directeur de l'unité UMR8071, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud Gloter, délégation de signature est donnée à M. Pierre-Gilles Lemarié-Rieusset, PUCE à l'UEVE, Christophe Ambroise, PU1 à l'UEVE, et Stéphane Crepey, PU2 à l'UEVE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100080DR03 du 10 février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 7 avril 2014

Le délégué régional
Brice Kerber

DEC140702DR04

Délégation de signature à **Monsieur Jean-Pierre MAHY**, directeur de l'unité **UMR8182** intitulée **Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay**, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision n° DEC133034DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'UMR8182 intitulée « Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay », dont le directeur est Monsieur Jean-Pierre MAHY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre MAHY, directeur de l'unité UMR8182, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Jean-Pierre MAHY**, délégation de signature est donnée à **Monsieur David AITKEN, professeur, Madame Catherine CHARLES-PAUWELS, ingénieure de recherche**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Article 3

La décision n° DEC121391DR04 du 01/06/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

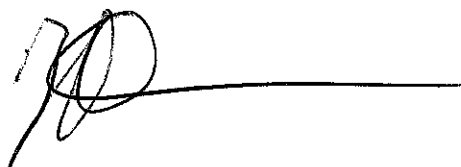
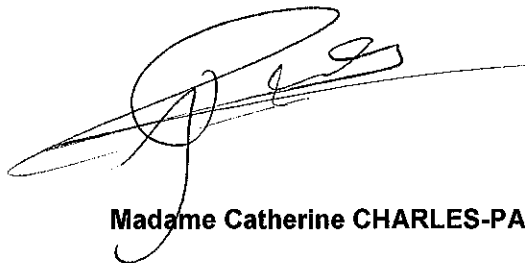
Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2014



Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Jean-Pierre MAHY

Monsieur David AITKEN



Madame Catherine CHARLES-PAUWELS



DEC141045DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - URA2306 - Institut de physique théorique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123228DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2013, de l'URA2306 intitulée « Institut de physique théorique », dont le directeur est Monsieur Michel BAUER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Stéphane NONNENMACHER, chercheur CEA, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° DEC100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane NONNENMACHER, délégation est donnée à Madame Anne ANGLES, cadre administratif CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

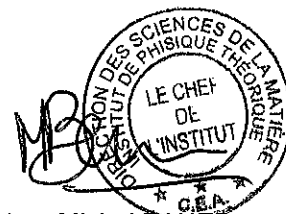
Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2014



Monsieur Michel BAUER
Directeur de l'unité n° URA2306

Monsieur Stéphane NONNENMACHER

Madame Anne ANGLES



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC141306DR04

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Mme Véronique DEBISSCHOP, aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

DECIDE :

Article 1 : Délégation est donnée à M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, ingénieur de recherche, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer au nom de Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° DEC100014DAJ susvisée.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Mme Françoise BARRIÈRE, ingénieure de recherche, responsable du service des affaires générales.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Laurent BEAUCHET, ingénieur de recherche, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Stéphane LAIGLE, ingénieur de recherche, responsable du service patrimoine et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 5 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} avril 2014



La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC141305DR04

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale de la délégation Ile-de-France Sud, en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

Vu la décision n° DEC070117DAJ du 29 août 2007 nommant M. Jean-Jacques GUILLEMINOT aux fonctions d'adjoint au délégué régional ;

Vu la décision n° DEC02A149DR04 du 1^{er} octobre 2002 nommant Mme Françoise BARRIERE aux fonctions de responsable du service des affaires générales ;

Vu la décision n° DEC08A028DR04 du 20 mars 2008 nommant M. Laurent BEAUCHET aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision n° DEC115385DR04 du 3 janvier 2011 nommant M. Stéphane LAIGLE aux fonctions de responsable du service patrimoine et logistique ;

DECIDE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, délégation est donnée à M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Véronique DEBISSCHOP.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP et de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, délégation est donnée à Mme Françoise BARRIERE, responsable du service des affaires générales, aux mêmes fins.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIERE, délégation est donnée à M. Laurent BEAUCHET, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Véronique DEBISSCHOP.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Stéphane LAIGLE, responsable du service patrimoine et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Véronique DEBISSCHOP.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Isabelle VAN-CRACYNEST, responsable de la dépense auprès du chef du service financier et comptable, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Véronique DEBISSCHOP.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Sandrine PONS, responsable de la recette auprès du chef du service financier et comptable, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Véronique DEBISSCHOP.

Article 7 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} avril 2014



La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

DEC140703DR04

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UMR8182 - Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133034DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'UMR8182 intitulée « Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay », dont le directeur est Monsieur Jean-Pierre MAHY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur David AITKEN, professeur, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David AITKEN, délégation est donnée à Madame Catherine CHARLES-PAUWELS, ingénieure de recherche, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

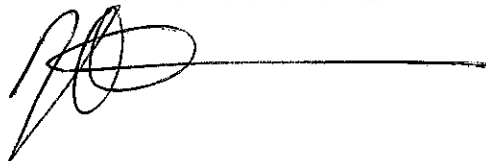
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2014

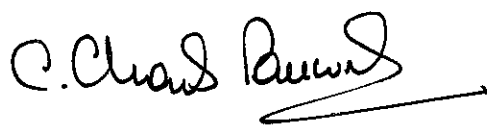


Monsieur Jean-Pierre MAHY
Directeur de l'unité n° UMR8182

Monsieur David AITKEN



Madame Catherine CHARLES-PAUWELS



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC141030DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Nadine PEYRIERAS, directeur de l'unité UPS3674 intitulée BioEmergences, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision n° DEC140758INSB approuvant la création, à compter du 01/01/2014, de l'UPS3674 intitulée « BioEmergences », dont le directeur est Madame Nadine PEYRIERAS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Nadine PEYRIERAS, directeur de l'unité UPS3674, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

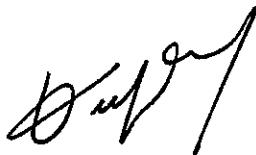
Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2014



Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Madame Nadine PEYRIERAS

DEC141044DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Michel BAUER, directeur de l'unité URA2306 intitulée Institut de physique théorique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

Vu la décision n° DEC123228DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2013, de l'URA2306 intitulée « Institut de physique théorique », dont le directeur est Monsieur Michel BAUER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Michel BAUER, directeur de l'unité URA2306, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel BAUER, délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane NONNENMACHER, chercheur CEA, Madame Anne ANGLES, cadre administratif CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Article 3

La décision n° **DEC130374DR04** du 01/02/2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.


Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

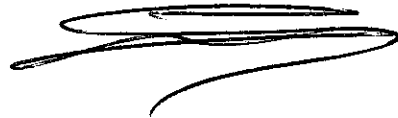
Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2014



Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud



Monsieur Michel BAUER



Monsieur Stéphane NONNENMACHER



Madame Anne ANGLES

Décision donnant délégation de signature à M. Christian Mouhanna, M. Jacques Maillard, M. René Levy et à Mme Claude Couture, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8183, intitulée Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales - CESDIP.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8183, intitulée « Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales - CESDIP » dont le directeur est Mr Fabien Jobard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mrs Christian Mouhanna, CR1, Directeur adjoint, Jacques Maillard, Professeur des universités, Directeur adjoint, René Levy, DR, Directeur du GERN et à Mme Claude Couture, TCE, Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n° DEC121934DR05 du 6 juin 2012 est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Guyancourt, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité
Fabien Jobard

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Décision donnant délégation de signature à M. Fabien Jobard, directeur de l'unité UMR8183 intitulée Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales - CESDIP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavellier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8183, intitulée «Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales - CESDIP », dont le directeur est Mr Fabien Jobard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Fabien Jobard, directeur de l'unité UMR 8183, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien Jobard, délégation de signature est donnée à Mr Christian Mouhanna, CR1, à Mr Jacques De Maillard, PU2 de l'UVSQ, à Mr René Levy, DR1 et à Mme Claude Couture, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC141278DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Michel Pérault, directeur par intérim de l'unité UMR8112 intitulée Laboratoire d'Etudes du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères - LERMA, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8112 Laboratoire d'Etudes du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères, dont le directeur par intérim est Mr Michel Pérault ;

Vu la décision n° DEC140665DR05 du 14 février 2014 donnant délégation de signature à M. Michel Pérault, directeur par intérim de l'unité UMR8112 intitulée Laboratoire d'Etudes du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Pérault, délégation de signature est donnée à M. Jean-Hugues Fillion, PU2, et M. Franck Le Petit, ASTA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 2

La présente délégation de signature prend fin le 30 juin 2014.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 14 avril 2014

Le délégué régional
Philippe Cavalier

Délégation de signature consentie par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire à Madame Céline Delalex-Bindner, responsable de communication de la délégation régionale Centre-Est

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri, délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu le renouvellement de l'opération « Festival du Film de Chercheur » en 2014, dont le calendrier de mise en œuvre est du 1^{er} janvier 2014 au 15 juin 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée, dans le cadre spécifique du Festival du Film de Chercheur 2014, à Madame Céline Delalex-Bindner, responsable de communication à la délégation régionale à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite de 4 000 euros HT, les actes suivants :

1. les actes de dépenses (commandes et achats), nécessaires dans le cadre de la mise en œuvre du Festival du Film de Chercheur 2014,
2. les ordres de mission ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Céline Delalex-Bindner, délégation de signature est donnée à Madame Véronique Bronner, Ingénieure d'études, Chef de projet CNRS pour le Festival du film de chercheur aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de 500 euros HT.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 18 décembre 2013

Le délégué régional

Décision donnant délégation de signature à M. Christian Le Merdy, directeur de l'unité de mixte de recherche UMR6623 intitulée « Laboratoire de Mathématiques de Besançon » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6623 intitulée « Laboratoire de mathématiques de Besançon » ;

Vu la décision n° DEC140763INSMI du 11 mars 2014 nommant Christian Le Merdy aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°6623 intitulée « Laboratoire de mathématiques de Besançon » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Christian Le Merdy**, professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur de l'UMR6623, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

La décision n° DEC120132DR06 du 1^{er} janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 20 mars 2014

Philippe Piéri

Christian Le Merdy

Le Délégué Régional

Le directeur d'unité

DEC141085DR06

Décision donnant délégation de signature à Catherine Baumont pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR6307 intitulée « Laboratoire d'Economie de Dijon »

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133017DGDS du 20 décembre 2013 portant la création de l'unité mixte de recherche UMR6307 intitulée « Laboratoire d'Economie de Dijon » dont la directrice est Sophie Béjean;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Catherine Baumont**, Professeur à l'Université de Bourgogne, responsable d'équipe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 11 mars 2014

La directrice d'unité

Sophie Béjean

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Claude Daumas, directeur de l'unité de service et de recherche USR3124 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité de service et de recherche USR3124 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux » ;

Vu la décision n° DEC140762INSHS du 11 mars 2014 portant nomination de M. Jean-Claude Daumas aux fonctions de directeur et de M. Jean-Christophe Foltete aux fonctions de directeur adjoint de l'unité de service et de recherche USR3124 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. **Jean-Claude Daumas**, professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur de l'USR3124, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Claude Daumas, délégation de signature est donnée à **Jean-Christophe Foltete**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur adjoint, et à **Isabelle Mouret**, Ingénieur d'Etude CNRS, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC132590DR06 du 1^{er} septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} avril 2014

Philippe Piéri

Jean-Claude Daumas

Le Délégué Régional

Le directeur d'unité

Jean-Christophe Foltete

Isabelle Mouret

Le délégataire

La délégataire

DEC140998DR06

Décision donnant délégation de signature à Jean-Christophe Foltete et Isabelle Mouret pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité de service et de recherche USR3124 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux »

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité de service et de recherche USR3124 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux » ;

Vu la décision n° DEC140762INSHS du 11 mars 2014 portant nomination de M. Jean-Claude Dumas aux fonctions de directeur et de M. Jean-Christophe Foltete aux fonctions de directeur adjoint de l'unité de service et de recherche USR3124 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Jean-Christophe Foltete**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Christophe Foltete, délégation est donnée à **Isabelle Mouret**, Ingénieur d'Etude CNRS, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} avril 2014

Le directeur d'unité

Jean-Claude Dumas

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140960DR06

Décision donnant délégation de signature à Michel Hehn pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du groupement de recherche GDR2970 intitulé « Nano Grand Est »

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 approuvant le renouvellement groupement de recherche GDR2970 intitulé « Nano Grand Est », dont le directeur est Jean-Marie Dubois ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Michel Hehn**, Professeur à l'Université de Lorraine, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 12 mars 2014

Le directeur d'unité

Jean-Marie Dubois

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC140959DR06

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Marie Dubois, directeur du groupement de recherche GDR2970 intitulé « Nano Grand Est » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 approuvant le renouvellement groupement de recherche GDR2970 intitulé « Nano Grand Est », dont le directeur est Jean-Marie Dubois ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. **Jean-Marie Dubois**, directeur de recherche CNRS, directeur du GDR2970, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Marie Dubois, délégation de signature est donnée à **Michel Hehn**, Professeur à l'Université de Lorraine, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 12 mars 2014

Philippe Piéri

Jean-Marie Dubois

Le Délégué Régional

Le directeur d'unité

Michel Hehn

Le délégataire

Décision donnant délégation de signature à Mme Sophie Béjean, directrice de l'unité de mixte de recherche UMR6307 intitulée « Laboratoire d'Economie de Dijon » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC133017DGDS du 20 décembre 2013 portant la création de l'unité mixte de recherche UMR6307 intitulée « Laboratoire d'Economie de Dijon » dont la directrice est Sophie Béjean;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme **Sophie Béjean**, professeur à l'Université de Bourgogne, directrice de l'UMR6307, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Sophie Béjean, délégation de signature est donnée à **Cahterine Baumont**, Professeur à l'Université de Bourgogne, responsable d'équipe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 11 mars 2014

Philippe Piéri

Sophie Béjean

Le Délégué Régional

La directrice d'unité

Cahterine Baumont

La délégataire

DEC141126DR07

Décision portant délégation de signature à M. François-Loïc COSSET, directeur de l'unité UMR5308 intitulée Centre International de Recherche en Infectiologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC122887DGDS du 19 décembre 2012, portant création de l'unité UMR5308, intitulée Centre International de Recherche en Infectiologie, dont le directeur est M. François-Loïc COSSET ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. François-Loïc COSSET, directeur de l'unité UMR5308, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François-Loïc COSSET, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie Alazard-Dany, Professeur, à Mme Alexandra Fargeot, Ingénieure d'études, à Mme Sandrine Forel, Technicienne, à Mme Catherine Garel, Technicienne, à Mme Nathalie Jacquet, Assistant ingénieur, à Mme Céline Messa, Technicienne, à Mme Véronique Pelamatti, Technicienne, et à M. François Vandenesch, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC131120DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 12 février 2014

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC141249DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Véronique CHANKOWSKI, directrice de l'unité UMR5189 intitulée Histoire et sources des mondes antiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5189, intitulée Histoire et sources des mondes antiques, dont la directrice est Mme Véronique CHANKOWSKI ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Véronique CHANKOWSKI, directrice de l'unité UMR5189, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique CHANKOWSKI, délégation de signature est donnée à M. Laurent COULON, Directeur adjoint, à M. Bernard MEUNIER, Chargé de recherche, et à M. Philippe BILLOUX, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC140007DR07 du 2 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er avril 2014

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC141309DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC140206DR07 du 2 janvier 2014 portant délégation de signature à Mme Cécile MARECHAL, directrice de l'unité USR3613 intitulée Unité de service et de recherche des Zones Ateliers, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC133028DGDS du 20 décembre 2013, portant création de l'unité USR3613, intitulée Unité de service et de recherche des Zones Ateliers, dont la directrice est Mme Cécile MARECHAL ;

Vu la décision DEC140206DR07 du 2 janvier 2014 donnant délégation de signature à Mme Cécile MARECHAL, directrice de l'unité USR3613 intitulée Unité de service et de recherche des Zones Ateliers, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC140206DR07 du 2 Janvier 2014 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile MARECHAL, délégation de signature est donnée à M. Abdoulaye Mohamed, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 3 mars 2014

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC141149DR07

Décision portant délégation de signature à M. Agilio PADUA, directeur de l'unité GDR3541 intitulée Thermodynamique Moléculaire et des Procédés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC120062DSI du 29 février 2012, portant création de l'unité GDR3541, intitulée Thermodynamique Moléculaire et des Procédés, dont le directeur est M. Agilio PADUA ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Agilio PADUA, directeur de l'unité GDR3541, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Agilio PADUA, délégation de signature est donnée à Mme Karine Ballerat, Ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC131361DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 3 avril 2014

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC141148DR07

Décision portant délégation de signature à M. Pierre JOLY, directeur de l'unité UMR5023 intitulée Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels Anthropisés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5023, intitulée Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels Anthropisés, dont le directeur est M. Pierre JOLY ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Pierre JOLY, directeur de l'unité UMR5023, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre JOLY, délégation de signature est donnée à M. Yves PERRODIN, Directeur de recherche, et à M. Christophe DOUADY, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC131268DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2014

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC141106DR07

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Philippe LUIS, directeur par intérim de l'unité USR3550 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC121178INSHS du 20 avril 2012, portant création de l'unité USR3550, intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand, dont le directeur par intérim est M. Jean-Philippe LUIS ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Jean-Philippe LUIS, directeur par intérim de l'unité USR3550, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

La décision n° DEC131347DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2014

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC141303dr08

Décision portant délégation de signature à M. Ludovic BRUTINOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant renouvellement de l'unité propre de recherche n°UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI ;

Vu la décision DEC131061INC du 08 avril 2013 portant nomination de Mme Catherine BESSADA aux fonctions de directrice de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de Recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, délégation est donnée à M. Patrick ECHEGUT, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT et de M. Patrick ECHEGUT, délégation est donnée à Mme Marie-France BARTHE, Directrice de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, de M. Patrick ECHEGUT et de Mme Marie-France BARTHE, délégation est donnée à Mme Marie-

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

France ROUILLIER, Ingénieure d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, de M. Patrick ECHEGUT, de Mme Marie-France BARTHE et de Mme Marie-France ROUILLIER, délégation est donnée à Mme Anne-Marie GUEDON, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, de M. Patrick ECHEGUT, de Mme Marie-France BARTHE et de Mme Marie-France ROUILLIER et à Mme Anne-Marie GUEDON, délégation est donnée à Mme Raphaëlle DHENNIN, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 7

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 14 avril 2014

La directrice d'unité
Catherine BESSADA

DEC141279dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Cécile FREMOND, directrice de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC122738DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité propre de service n°UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM ;

Vu la décision DEC140368INSB du 21 février 2014 portant nomination de Mme Cécile FREMOND aux fonctions de directrice de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cécile FREMOND, directrice de l'unité UPS44, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile FREMOND, délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc THOMAS, Ingénieur d'Etudes, à Mme Patricia LOPES-PEREIRA, Ingénieure de Recherche, à Mme Anne Karélia LIPSON RUFERT, Ingénieure de Recherche, à Mme Stéphanie LERONDEL, Ingénieure de Recherche, et à Mme Catherine CAILLEAU, Ingénieure d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC141012dr08 du 19 mars 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 14 avril 2014

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC141280dr08

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc THOMAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122738DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité propre de service n°UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM ;

Vu la décision DEC140368INSB du 21 février 2014 portant nomination de Mme Cécile FREMOND aux fonctions de directrice de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Luc THOMAS, Ingénieur d'Etudes, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc THOMAS, délégation est donnée à Mme Patricia LOPES-PEREIRA, Ingénieure de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc THOMAS et de Mme Patricia LOPES-PEREIRA, délégation est donnée à Mme Anne Karélia LIPSON RUFERT, Ingénieure de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc THOMAS, de Mme Patricia LOPES-PEREIRA et de Mme Anne Karélia LIPSON RUFERT, délégation est donnée à Mme Stéphanie LERONDEL, Ingénieure de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc THOMAS, de Mme Patricia LOPES-PEREIRA et de Mme Anne Karélia LIPSON RUFERT et de Mme Stéphanie LERONDEL, délégation est donnée à Mme Catherine CAILLEAU, Ingénieure d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 14 avril 2014

La directrice d'unité
Cécile FREMOND

DEC141302dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine BESSADA, directrice de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité propre de recherche n°UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI ;

Vu la décision DEC131061INC du 08 avril 2013 portant nomination de Mme Catherine BESSADA aux fonctions de directrice de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Catherine BESSADA, directrice de l'unité UPR3079, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BESSADA, délégation de signature est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de Recherche, à M. Patrick ECHEGUT, Directeur de Recherche, à Mme Marie-France BARTHE, Directrice de Recherche, à Mme Marie-France ROUILLIER, Ingénieure d'Etudes, à Mme Anne-Marie GUEDON, Assistante-Ingénieure et à Mme Raphaëlle DHENNIN, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 16 avril 2014

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC141141dr08

Décision donnant délégation de signature à Mme Patricia MADRIERES pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Patricia MADRIERES, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 03 avril 2014

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC141140dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Patricia MADRIERES, adjointe au délégué régional, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice SOULLIE, délégué régional de la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC121147DAJ du 02 avril 2012 nommant Mme Patricia MADRIERES, aux fonctions d'adjointe au délégué régional ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes délégation est donnée à Mme Patricia MADRIERES, adjointe au délégué régional à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 03 avril 2014

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC141048DAJ

Décision portant modification de la décision DEC140812DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice Soullie, délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC140812DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Patrice Soullie, délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}- L'article 3 de la décision DEC140812DAJ susvisée est supprimé.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 2 avril 2014

Alain Fuchs

DEC141176DR11

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Pierre NOZIERES, directeur de l'unité UMR8191 intitulée Spintronique et technologie des composants (SPINTEC) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité, intitulée UMR8191 intitulée « Spintronique et technologie des composants (SPINTEC), dont le directeur est M. Jean-Pierre Nozières ;

Vu la décision DEC140779INP du 10 mars 2014 portant nomination de M. Ioan-Lucian Prejbeanu aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8191 intitulée Spintronique et technologie des composants (SPINTEC) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre Nozières, directeur de l'unité UMR8191, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre Nozières, délégation de signature est donnée à M. Ioan-Lucian Prejbeanu, Chercheur CEA, directeur-adjoint et à Mme Catherine BROISIN, AI CNRS, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC122648DR11 du 5 octobre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 4 avril 2014

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC141357DR11

Décision portant délégation de signature à M. Paolo LAJ, directeur de l'unité UMR5183, intitulée Laboratoire de glaciologie et géophysique de l'environnement (LGGE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5183, intitulée Laboratoire de glaciologie et géophysique de l'environnement (LGGE), dont le directeur est M. Paolo LAJ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Paolo LAJ, directeur de l'unité UMR5183, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paolo LAJ, délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc JAFFREZO, DR CNRS, directeur adjoint, à M. Gerhard KRINNER, DR CNRS, directeur adjoint et à Mme Carole BIENVENU, IE2 CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC110294DR11 du 1^{er} janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 21 avril 2014

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC141175DR11

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric CHANDEZON directeur de l'unité UMR5819 intitulée Structures et propriétés d'architectures moléculaires (SPrAM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement, pour une durée de quatre ans, à compter du 1er janvier 2011, de l'unité UMR5819 intitulée Structures et propriétés d'architectures moléculaires (SPrAM), dont le directeur est M. Jean-Pierre TRAVERS ;

Vu la DEC140777INP du 10 mars 2014 portant nomination de M. Frédéric CHANDEZON, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche intitulée Structures et propriétés d'architectures moléculaires (SPrAM) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric CHANDEZON, directeur de l'unité UMR5819, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric CHANDEZON, délégation de signature est donnée à Mme Céline DELEVAL, AI CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC131456DR11 du 6 mai 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 4 avril 2014

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC140975DR12

Décision donnant délégation de signature à M. Olivier THOMAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7334 intitulée *Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7334, intitulée « Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence », dont le directeur est Rachid BOUCHAKOUR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *M. Olivier THOMAS*, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Olivier THOMAS*, délégation est donnée à M. Jean-Luc AUTRAN, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Olivier THOMAS* et de M. Jean-Luc AUTRAN, délégation est donnée à M. Jean-Louis CHASSAING, administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Olivier THOMAS*, M. Jean-Luc AUTRAN et M. Jean-Louis CHASSAING, délégation est donnée à Mme Leslie MATHIEU, responsable du service budget, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Olivier THOMAS*, M. Jean-Luc AUTRAN, M. Jean-Louis CHASSAING et Mme Leslie MATHIEU, délégation est donnée à M. Yves KLEIN, gestionnaire financier, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Olivier THOMAS*, M. Jean-Luc AUTRAN, M. Jean-Louis CHASSAING, Mme Leslie MATHIEU et M. Yves KLEIN délégation est donnée à Mme Paule SANTANTONIO, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Olivier THOMAS*, M. Jean-Luc AUTRAN, M. Jean-Louis CHASSAING, Mme Leslie MATHIEU, M. Yves KLEIN et Mme Paule SANTANTONIO, délégation est donnée à Mme Joëlle NELSON, assistante de direction et gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 8

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 17 mars 2014

Le directeur d'unité
Rachid BOUCHAKOUR

Les délégataires :

Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :
Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :
Nom :	Nom :	Nom :	
Signature :	Signature :	Signature :	
Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :	

DEC140974DR12

Décision donnant délégation de signature à M. Rachid BOUCHAKOUR, directeur de l'unité UMR7334 intitulée *Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence* par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7334, intitulée « Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence », dont le directeur est Rachid BOUCHAKOUR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Rachid BOUCHAKOUR, directeur de l'unité UMR7334, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Rachid BOUCHAKOUR**, délégation de signature est donnée à M. Olivier THOMAS, PR, à M. Jean-Luc AUTRAN, PR, M. Jean-Louis CHASSAING, IR, à Mme Leslie MATHIEU, IE, à M. Yves KLEIN, AI, à Mme Joëlle NELSON, TCN et à Paule SANTANTONIO, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 132911DR12 du 01/10/13 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 17/03/14

Le délégué régional
Younis HERMES

Le Directeur :

Nom :
Signature :
Paraphe :

Les délégataires :

Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :
Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :
Nom :	Nom :	Nom :	
Signature :	Signature :	Signature :	
Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :	

DEC141050DR13

Décision portant délégation de signature à M. Philippe JAUFFRET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS 3035, intitulée Unité de Gestion de la Chimiothèque Nationale ;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC070006SCHI du 13 avril 2009 portant création de l'unité UPS 3035, intitulée Unité de Gestion de la Chimiothèque Nationale, dont le directeur est M. Philippe JAUFFRET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Anh Kiet TRAN MINH, Administrateur du système d'information, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2014

Le directeur d'unité

Philippe JAUFFRET

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC141117DR13

Décision portant délégation de signature à M. Philippe LEBARON, directeur de l'unité UMS 2348 intitulée Observatoire océanologique de Banyuls sur Mer, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC133025DGDS du 20 décembre 2013, approuvant le renouvellement de l'unité UMS 2348 intitulée Observatoire océanologique de Banyuls sur Mer, dont le directeur est M. Fabien JOUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe LEBARON, directeur de l'unité UMS 2348 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LEBARON, délégation de signature est donnée à M. Yves DESDEVISES, MC UPMC, Directeur Adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100081DR13 du 1^{er} février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2014.

La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO

DEC140985DR13

Décision portant délégation de signature à M. Marcel MECHALI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS 3656, intitulée Genopolys

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133025DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMS 3656, intitulée Genopolys, dont le directeur est M. Marcel MECHALI;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Silke CONQUET, Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2014

Le directeur d'unité

Marcel MECHALI

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC141078DR17

Décision portant délégation de signature à Catherine Boyen pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche n°8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative, dont la directrice est Catherine Boyen ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mirjam Czjzek, directrice de recherche de 1^{ère} classe, Catherine Leblanc, chargée de recherche de 1^{ère} classe, Marc Meneyrol, ingénieur de recherche de 1^{ère} classe, Béatrice Noblot, ingénieure d'études de 1^{ère} classe et de Dominique Le Duff, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Roscoff, le 31 mars 2014

La directrice d'unité

Catherine BOYEN

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC141076DR17

Décision portant délégation de signature à Catherine Boyen, directrice de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de La Loire à compter du 01 mai 2014 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche n°8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative, dont la directrice est Catherine Boyen ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Catherine Boyen, directrice de l'unité mixte de recherche n°8227, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Catherine Boyen, délégation de signature est donnée à Mirjam Czjzek, directrice de recherche de 1^{ère} classe, Catherine Leblanc, chargée de recherche de 1^{ère} classe, Marc Meneyrol, ingénieur de recherche de 1^{ère} classe, Béatrice Noblot, ingénieure d'études de 1^{ère} classe et de Dominique Le Duff, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26 mars 2014

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

DEC141080DR17

Décision portant délégation de signature à Charles Tellier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6286 intitulée Unité de fonctionnalité et ingénierie des protéines

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133017DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche n°6286, intitulée Unité de fonctionnalité et ingénierie des protéines, dont le directeur est Charles Tellier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Christophe Thiriet, chargé de recherche de 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 09 avril 2014

Le directeur d'unité

Charles TELLIER

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC141079DR17

Décision portant délégation de signature à Charles Tellier, directeur de l'unité UMR6286 intitulée Unité de fonctionnalité et ingénierie des protéines, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de La Loire à compter du 01 mai 2014 ;

Vu la décision DEC133017DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche n°6286, intitulée Unité de fonctionnalité et ingénierie des protéines, dont le directeur est Charles Tellier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Charles Tellier, directeur de l'unité mixte de recherche n°6286, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Charles Tellier, délégation de signature est donnée à Christophe Thiriet, chargé de recherche de 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26 mars 2014

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

DEC141135DR20

Décision donnant délégation de signature à M. Sorin DUMITRESCU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7351, intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7351, intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné, dont le directeur est Yannick BARAUD;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sorin DUMITRESCU, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sorin DUMITRESCU, délégation est donnée à Mme Isabelle DE ANGELIS, ingénieur d'étude aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 31/03/14

Le directeur d'unité
Yannick BARAUD

DEC141182DAJ

Décision portant modification de la décision DEC140821DAJ donnant délégation de signature à Mme Béatrice Saint-Cricq, déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC133069DAJ du 6 novembre 2013 portant nomination de Mme Béatrice Saint-Cricq aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur ;

Vu la décision DEC140821DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Béatrice Saint-Cricq, déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur ;

Vu la décision DEC141180DAJ portant nomination de Mme Brigitte Papin aux fonctions d'Adjointe à la Déléguée Régionale pour la circonscription Côte d'Azur ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. L'article 2 de la décision DEC140821DAJ susvisée est modifié comme suit :

« **Art. 2.** – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice Saint-Cricq, déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Brigitte Papin, adjointe à la déléguée régionale, M. Cristophe Pelegry, responsable du service des ressources humaines et Mme Sophie Deschaintres, responsable du service partenariat et valorisation à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} de la présente décision, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de leurs attributions respectives. »

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 avril 2014

Alain Fuchs

DEC141134DR20

Décision donnant délégation de signature à M. Yannick BARAUD, directeur de l'unité UMR7351 intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7351, intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné, dont le directeur est Yannick BARAUD;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yannick BARAUD, directeur de l'unité UMR7351, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick BARAUD, délégation de signature est donnée à M. Sorin DUMITRESCU, professeur, Mme Isabelle DE ANGELIS, ingénieur d'étude aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 133181DR20 du 18/11/2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 31/03/2014

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ



CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
Délégation de la Côte d'Azur

DEC141289DR20

Délégation de signature ponctuelle à M. LEMEE, UMR7093 (DR20)

La décision n°133205DR20 "*Décision donnant délégation de signature à M. Antoine SCIANDRA, directeur de l'unité UMR7093 intitulée Laboratoire d'Océanographie de Villefranche, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*" du 18/11/2013 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine SCIANDRA et de Mme Isabelle COURTOIS, délégation de signature est donnée à M. Rodolphe LEMEE, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

La décision n°110245DR20 "*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*" du 04/01/2011 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

Article 1 : Délégation est donnée à M. Rodolphe LEMEE, maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

La présente décision prendra effet le **17 avril 2014** et prendra fin le **23 avril 2014**.

Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Sophia-Antipolis, le 15/04/2014

la Déléguée Régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

DEC141152DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Claude Pouchan, directeur adjoint scientifique de l'Institut de chimie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC110027DAJ du 12 janvier 2011 portant nomination de M. Claude Pouchan, aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de chimie;

Vu la convention pour la création du LIA FUNCAT signée entre le CNRS et l'Université d'Ottawa ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Claude Pouchan, directeur adjoint scientifique de l'Institut de chimie, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention pour la création du LIA FUNCAT signée entre le CNRS et l'Université d'Ottawa.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09 avril 2014

Alain Fuchs

DEC141151DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu l'avenant n°1 à la convention de coopération scientifique, technologique et d'innovation entre le Centre national de la recherche scientifique et le Consejo nacional de ciencia y tecnologia ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'avenant n°1 à la convention de coopération scientifique, technologique et d'innovation entre le Centre national de la recherche scientifique et le Consejo nacional de ciencia y tecnologia.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09 avril 2014

Alain Fuchs

DEC141055DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Michel Bidoit, directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC131431DAJ du 18 avril 2013 portant nomination de M. Michel Bidoit aux fonctions de directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) ;

Vu le projet de Specific Agreement in the fields of high-performance computing and computational science conclu entre RIKEN Advanced Institute for Computational Science (AICS) et le CNRS ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Michel Bidoit, directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le Specific Agreement in the fields of high-performance computing and computational science conclu entre RIKEN Advanced Institute for Computational Science et le CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 avril 2014

Alain Fuchs

DEC140571INSB

Décision modifiant la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées, et notamment l'UMR n°8197 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 2 de la décision N°DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 susvisée, les termes relatifs à l'unité mixte de recherche n°8197 intitulée « Institut de biologie de l'Ecole normale supérieure » sont modifiés ainsi qu'il suit :

- La ligne suivante est ajoutée : « Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE) ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 mars 2014

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC 140913INSHS

Décision portant modification de la décision collective n°133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création des unités mixtes de recherche contractualisées.

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision collective n°133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis des directeurs d'institut concernés ;

Décide :

Art. 1. – A l'article 1 de décision collective n°133018DGDS du 20 décembre 2013 susvisée, les termes relatifs à l'unité mixte de recherche (UMR) n°8236 intitulée « Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain » sont modifié ainsi qu'il suit :

La ligne suivant est ajoutée

- Institut secondaire : Institut de physique (INP) ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Art. 2. : - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23/04/2014

Le président
Alain Fuchs

DEC140976INP

Décision portant modification de la délégation de rattachement du groupement de recherche GDR2972 intitulé « Nano Ile-de-France (C'Nano IdF) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS) ;

DECIDE :

Article 1

A compter du 1^{er} janvier 2014, la délégation de rattachement du GDR n°2972 intitulé « Nano Ile-de-France (C'Nano IdF) » est la Délégation Paris B (DR02).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président
Alain FUCHS

DEC140758INSB

Décision portant création de l'unité propre de service (UPS) n°3674 intitulée "BioEmergences" et nomination de Mme Nadine Peyriéras aux fonctions de directrice

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 31/90 du 9 février 1990 relative au fonctionnement des comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu l'avis de la directrice de l'institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Création

Une unité propre de service (UPS) intitulée BioEmergences n°3674, est créée à compter du 1^{er} janvier 2014.

Cette unité est rattachée à :

- Institut : INSB
- Délégation : DR4 – Ile de France Sud
- Sections : 22, 51, 53, 54

Sa mission est de faciliter l'administration de la plateforme BioEmergences.

Article 2 – Affectation des moyens

Pendant la durée de l'unité, le CNRS attribue des moyens tant en personnel qu'en crédits à l'unité selon les dispositions prévues par les textes qui le régissent.

Article 3 – Nomination

Mme Nadine Peyriéras, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'UPS pour la durée de l'unité.

- la directrice de l'unité est destinataire de toutes les notifications de crédits ;
- elle assure la gestion de l'ensemble des moyens mis à la disposition de l'unité.



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Article 4 – Locaux

L'unité propre de service dispose de locaux sis Avenue de la Terrasse - 91198 Gif sur Yvette.

Article 5 – Hygiène et sécurité

Le directeur veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité en application de la réglementation en vigueur au CNRS.

Article 6 – Conseil de laboratoire

Un conseil de laboratoire est mis en place conformément aux dispositions de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 7 – Comité d'orientation et de surveillance

L'unité propre de service est dotée d'un comité d'orientation et de surveillance selon les dispositions prévues par la décision du 9 février 1990 susvisée.

Article 8 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 mars 2014

Le président
Alain Fuchs

DEC140977INSHS

Décision portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7187 intitulée Lexiques, dictionnaires, informatique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de structures opérationnelles de recherche ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis des instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Est renouvelée, à compter du 1^{er} janvier 2014, l'unité mixte de recherche n°7187 intitulée Lexiques, dictionnaires, informatique (LDI) :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : Université Paris 13Nord

Etablissement partenaire : Université de Cergy-Pontoise

Délégation : Ile-de-France Ouest et Nord

Section : 34

Article 2 : Nomination

M Jean-Loup Salzmann, professeur des universités à l'Université Paris 13, est nommé directeur par intérim de cette unité mixte de recherche pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président

Alain Fuchs

DEC133492DIST

Décision portant création de l'unité mixte de service n°3668 intitulée Centre pour la communication scientifique et directe (CCSD).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du directeur de la Direction de l'Information Scientifique et Technique ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

L'unité mixte de service (UMS) n°3668 intitulée Centre pour la communication scientifique et directe (CCSD), est créée, à compter du 1^{er} Janvier 2014, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Entité de rattachement : Direction de l'Information Scientifique et Technique

Délégation : Délégation Rhône-Auvergne (DR07)

Etablissements partenaires : INRIA, Université de Lyon

Section : CID 50

Article 2 : Nomination

Mme Christine BERTHAUD, Ingénieure de Recherche de 1^{ère} classe au CNRS, est nommée directrice de cette unité mixte de service à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC140882INSHS

**Décision portant modification de l'intitulé de l'unité mixte internationale n° 3157
« Water, Environment and Public Policy ».**

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122736DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte internationale UMI3157, intitulée « Water, Environment and Public Policy » ;

Vu la décision n° 121980INSHS en date du 12 septembre 2012 portant nomination de M. Franck Poupeau directeur de l'unité mixte internationale UMI3157, intitulée « Water, Environment and Public Policy » ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

Décide

Article 1

A l'article 1 de la décision n° 122736DSI en date du 5 janvier 2012 susvisée, l'intitulé de l'unité mixte internationale UMI3157, intitulée « Water, Environment and Public Policy » est modifié comme suit :

- les termes : « Water, Environment and Public Policy » sont remplacés par « iGLOBES » (Interdisciplinary and Global Environmental Studies).

Article 2

La présente décision, qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2014, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 avril 2014

Pour le Président et par délégation
Joël Bertrand

DEC141143DR07

Décision relative au tarif des produits de l'unité USR6402 intitulée Centre de calcul de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules (CCIN2P3)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ en date du 21 décembre 2012 portant nomination de M. Frédéric Faure aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC140811DAJ en date du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité USR6402 intitulée Centre de calcul de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 3 avril 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure



TARIFS – WEBCAST 2014

	Paiement par facture interne CNRS	Paiement sur présentation de facture (crédits non CNRS)
½ journée	400 € HT	500 € HT
1 journée	750 € HT	900 € HT
A compter de 3 jours	510 € HT la journée	610 € HT la journée
Technicien supplémentaire	200 € HT	200 € HT

A ce prix, doit être ajoutée :

La prise en charge de la mission du ou des technicien(s), à savoir les frais de voyage et d'hébergement.

DEC141248 DR13

**Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR3145 intitulée SYSDIAG :
modélisation et ingénierie des systèmes complexes biologiques pour le
diagnostic**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC080154DAJ en date du 7 janvier 2009 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Languedoc-Roussillon ;

Vu la décision n° DEC100026DAJ en date du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR3145 intitulée SYSDIAG : modélisation et ingénierie des systèmes complexes biologiques pour le diagnostic sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01 janvier 2014.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 10 avril 2014.

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

Plate-forme haut débit de sélection et caractérisation d'anticorps monoclonaux murins

Unité Mixte de Recherche SysDiag UMR 3145 CNRS / Bio-Rad, Montpellier, France.

Les tarifs des prestations de service réalisées en 2013 et 2014 par la plate-forme haut débit de sélection et caractérisation d'anticorps monoclonaux murins de l'unité Sysdiag (UMR 3145) sont fixés comme suit :

		Clients internes (1- partenaires institutionnels CNRS et BIORAD; 2- partenaires avec projets en collaboration)	Clients externes (secteur académique hors CNRS; secteur privé hors BIORAD)
	Pour 1 cible	Coût (HT) €	Coût (HT) €
PHASE I	Hébergement (3mois), Immunisation (3 souris), suivi sérologie	2655	3186
PHASE II	Fusion (jusqu'à 2/cibles) & criblage (sélection 48 clones)	16610	19932
PHASE III	Sous clonage (prix/sous clonage de 1 à 20 clones)	2500	3000
PHASE IV	Production et isotypage : 1 à 10 clones	1030	1236
	Total / cible	22795	27354
OPTIONS			
option 1	hébergement 5mois, 3 souris	1370	1644
option 2	hébergement par cage supplémentaire	685	822
option 3	étude proteon : complémentarité sur surnageant (jusqu'à 18 clones)	2050	2460
option 4	étude proteon : affinité ranking (jusqu'à 18 clones)	1370	1644
option 7	analyse épitopique (jusqu'à 18 clones)	1370	1644
option 8	isotypage (1 à 20 clones)	345	414
option 9	Purification (1-3mg): 1 à 10 clones	2740	3288
option 10	Etude de stabilité (1 à 10 clones)	6160	7392
option 11	Etude Bio-Plex	3500	4200

- Sur les bons de commandes sera indiquée l'appartenance du client (interne ou externe)
- Le taux de TVA applicable est le taux en vigueur
- Ressource attribuée pour le service : 2.3 personnes à temps plein/cible.

Pour plus de détails concernant les prestations offertes, veuillez consulter le site internet de la plateforme : www.sysdiag.cnrs.fr et/ou contacter pascale.galea@sysdiag.cnrs.fr

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8167 intitulée, Orient et Méditerranée, textes - archéologie - histoire.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 140806DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR8167 intitulée, Orient et Méditerranée, textes - archéologie - histoire.

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8167.

Article 2 : Composition

Considérant la taille de l'unité et le nombre de directeurs adjoints, le conseil de laboratoire comprend 27 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 5 directeurs adjoints ;
- 7 membres nommés ;
- 14 membres élus :
 - 12 dans le collège des chercheurs et enseignants chercheurs ;
 - 2 dans le collège des ITA.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 03.04.14.

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Alain Mangeol



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Décision portant renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8171 intitulée Institut des mondes africains.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n°140806DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR8171 intitulée Institut des mondes africains.

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, le conseil de laboratoire de l'UMR8171 intitulée Institut des mondes africains est renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les quatre directeurs-adjoints ;
- 2 membres nommés ;
- 13 membres élus :
 - 11 dans le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs :
 - 8 dans le sous-collège A1 (chercheurs et enseignants-chercheurs des tutelles)
 - 1 dans le sous-collège A2 (autres chercheurs)
 - 2 dans le sous collège A3 (doctorants)
 - 2 dans le collège des ITA.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 17.04.14

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Alain Mangeol



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T 01 49 60 40 40
F 01 45 15 01 66

Décision portant renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8560 intitulée Centre Alexandre Koyré.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n°140806DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR8560 intitulée Centre Alexandre Koyré.

DECIDE :

Article 1er : Objet

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, le conseil de laboratoire de l'UMR8560 intitulée Centre Alexandre Koyré est renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 5 membres nommés ;
- 8 membres élus :
 - 6 dans le collège des chercheurs et enseignants chercheurs ;
 - 2 dans le collège des ITA.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le *17 avril 2014*.

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Alain Mangeol



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T 01 49 60 40 40
F 01 45 15 01 66

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8185 intitulée, Espace, Nature et Culture.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 140806DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR8185 intitulée, Espace, Nature et Culture..

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8185.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 5 membres nommés ;
- 9 membres élus :
 - 7 dans le collège des enseignants-chercheurs,
 - 1 dans le sous collège des chercheurs ;
 - 2 dans le sous collège des professeurs ;
 - 2 dans le sous collège des MCF, ATER, Prag et professeur de lycée ;
 - 2 dans le sous collège des doctorants ;
 - 2 dans le collège des ITA.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 03.04.14

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Alain Mangeol



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Décision portant renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7018 intitulée Laboratoire de Phonétique et Phonologie.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n°140806DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR7018 intitulée, Laboratoire de Phonétique et Phonologie.

DECIDE :

Article 1er : Objet

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, le conseil de laboratoire de l'UMR7018 intitulée Laboratoire de Phonétique et Phonologie est renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 6 membres nommés ;
- 8 membres élus :
 - 1 dans le sous-collège des doctorants et post-doctorants ;
 - 7 dans le sous-collège des chercheurs permanents ;

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le *17 avril 2014*

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Alain Mangeol



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T 01 49 60 40 40
F 01 45 15 01 66

DEC140932INSHS

***Décision portant modification de l'intitulé de l'unité propre de service n° 2999
« Réseau Asie, préfiguration de l'Institut des mondes asiatiques » (IMASIE)***

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 133030DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités propre de service du CNRS ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

Décide

Article 1

A l'article 2 de la décision n° 133030DGDS du 20 décembre 2013 susvisée, l'intitulé de l'unité propre de service n° 2999 et les informations relatives à cette unité sont modifiés comme suit :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Paris A

UPS n° 2999

Intitulé : Réseau Asie et Pacifique

Directeur : M. Sébastien LECHEVALIER, maître de conférences (EHES)

Directeur-adjoint : M. Jean-François HUCHET, professeur des universités (Inalco)

Mission : Soutenir les actions du GIS « Études asiatiques » et des chercheurs en sciences humaines et sociales qui travaillent sur et avec l'Asie et le Pacifique.

Article 2

La présente décision, qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2014, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 mars 2014

Pour le Président et par délégation
Joël Bertrand

DEC141211DR03 [MOY300]

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7221
intitulée Evolution des Régulations Endocriniennes**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice Kerber délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR7221,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7221.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité : Giovanni Lévi ;
- la directrice adjointe : Barbara Demeneix ;
- 8 membres élus :
 - Collège A (4) : Laurent Coen, Jean-Baptiste Fini, Marie-Stéphanie Froidevaux, Sylvie Remaud ;
 - Collège B (3) : Gladys Alfama, Isabelle Seugnet, Stéphane Sosinski ;
 - Collège C (1) : Jean-David Gothié ;
- 5 membres nommés : Amaury De Luze, Hervé Tostivint, Nicolas Narboux-Neme, Laurent Sachs, Karine Le Blay.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 8 avril 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Brice Kerber

DEC141206DR03 [MOY300]

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE3561
intitulée Institut de Biologie Systémique et Synthétique (iSSB)**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice Kerber délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est;

Vu la décision DEC123181INSB du 18 mars 2013 portant création de l'unité FRE3561,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE3561.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 8 membres :

- le directeur de l'unité : Jean-Loup Faulon ;
- 5 membres élus :
 - Collège des chercheurs et enseignants-chercheurs (4) : Bruno Colombo, Laurent Jannière, Valérie Pezo, Shensi Shen
 - Collège des ingénieurs et techniciens (1) : Sylvie Bobelet-Houssay ;
- 2 membres nommés : Joan Hérisson, Dominique Zeliszewski.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 8 avril 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Brice Kerber

DEC141210DR03 [MOY300]

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8071 intitulée Laboratoire de Mathématiques et Modélisation d'Evry (LaMME)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice Kerber délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est;

Vu la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR8071,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8071.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité : Arnaud Gloter ;
- le directeur adjoint : Pierre Neuvial ;
- 8 membres élus :
 - Collège Rang A (2) : Stéphane Menozzi, marie-Luce Taupin ;
 - Collège Rang B (3) : Etienne Chevalier, Lucilla Corias, Carène Rizzon ;
 - Collège des Doctorants et Post-Doctorants (1) : Jean-Michel Bécu ;
 - Collège ITA (1) : Michèle Ilbert ;
 - Collège BIATOS (1) : El Maouloud Ould Baba
- 5 membres nommés : Christophe Ambroise, Stéphane Crépey, Pierre-Gilles Lemarié-Rieusset, Abdelmejjid Bayad, Nicolas Brunel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 8 avril 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Brice Kerber

DEC141208DR03 [MOY300]

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7245 intitulée Molécules de communication et adaptation microorganismes (MCAM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice Kerber délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR7245,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7245.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- la directrice de l'unité : Sylvie Rebuffat ;
- le directeur adjoint : Philippe Grellier ;
- 7 membres élus :
 - Collège des chercheurs et enseignants-chercheurs (3) : Didier Buisson, Delphine Depoix, Catherine Quiblier
 - Collège des ingénieurs et techniciens (3) : Charlotte Duval, Christine Maulay-Bailly, Manon Vandervennet
 - Collège des Doctorants et Post-doctorants (1) : Alison Besse ;
- 4 membres nommés : Alyssa Carre-Mlouka, Soraya Chaouch, Stéphane Mann, Alain Paris.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 8 avril 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Brice Kerber

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7533 intitulée Laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement l'unité UMR7533 intitulée Laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7533 intitulée Laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- la directrice de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 11 membres élus ;
- 1 membre nommé.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Abrogation

La décision n° DEC141207DR05 du 8 avril est abrogée.

Article 5 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 10 avril 2014.

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC141128DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7217 intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris - CRESPPA.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation de l'unité l'UMR7217 intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris - CRESPPA.

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7217 intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris - CRESPPA.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 23 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 3 directeurs adjoints ;
- 16 membres élus ;
- 3 membres nommés ;

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1^{er} avril 2014.

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavalier

DEC141207DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7533 intitulée Laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement l'unité UMR7533 intitulée Laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7533 intitulée Laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- la directrice de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 1 membre élu ;
- 11 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 8 avril 2014.

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavalier

DEC141277DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8112
Laboratoire d'Etudes du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et
Atmosphères**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 132138DAJ du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8112 Laboratoire d'Etudes du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8112 Laboratoire d'Etudes du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les deux directeurs adjoints ;
- 11 membres élus ;
- 5 membres nommés ;

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 14 avril 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavalier

DEC141345DR07

Décision modifiant la décision DEC122832DR07 du 25 octobre 2012 portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Rhône Auvergne

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision DEC122832DR07 du 25 octobre 2012 modifiée portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne,

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1^{er} mai 2014, Mme Kheira Mathon (SRH) remplace Mme Sylvie Lalanne (SFC), démissionnaire, en tant que membre élu titulaire au conseil de service de la délégation Rhône Auvergne.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 avril 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC140780INSIS

Décision portant changement d'intitulé de l'unité mixte de recherche n°5008

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5008 intitulée Centre de thermique de Lyon (CETHIL) et nommant Mme Danièle Escudé, directrice de cette unité ;

Vu la décision n°132074INSIS en date du 15 juillet 2013 portant nomination de M. Jocelyn Bonjour aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5008 intitulée Centre de thermique de Lyon (CETHIL) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'INSA Lyon et de l'Université de Lyon 1 ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2014, l'unité mixte de recherche n°5008 s'intitule « Centre d'Energétique et de Thermique de Lyon (CETHIL) ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC141199DR13

Décision modifiant la décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5235 intitulée Dynamiques des Interactions Membranaires Normales et Pathologiques (DIMNP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC1140814DAJ du 28/02/2014 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon ;

Vu la décision DEC11A00ADSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5235 Dynamiques des Interactions Membranaires Normales et Pathologiques,

Vu la décision DEC111195DR13 du 18 mai 2011 portant création du conseil de laboratoire de l'UMR5235 Dynamiques des Interactions Membranaires Normales et Pathologiques,

Vu la décision DEC132992DR13 du 17 octobre 2013 modifiant la composition du conseil de laboratoire de Dynamiques des Interactions Membranaires Normales et Pathologiques,

DECIDE :

Article 1er : Création

La décision n°111195DR13 du 18 mai 2011 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit
Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- la directrice de l'unité
- le directeur adjoint
- 10 membres élus
- 2 membres nommés

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans

Article 2 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 8 avril 2014

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine Gibello

DEC141200DR13

Décision modifiant la décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR1142 intitulée Institut de Génétique Humaine (IGH)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC1140814DAJ du 28/02/2014 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon ;

Vu la décision DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UPR1142 Institut de Génétique Humaine,

Vu la décision DEC111053DR13 du 21 avril 2011 portant création du conseil de laboratoire de l'UPR1142 Institut de Génétique Humaine,

Vu la décision DEC131373DR13 du 12 avril 2013 modifiant la composition du conseil de laboratoire de l'UPR1142 Institut de Génétique Humaine,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, est modifiée ainsi qu'il suit le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité.
- le directeur adjoint.
- 9 membres élus.
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 2 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 8 avril 2014

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine Gibello

DEC141229DR14

Décision désignant les membres de la commission régionale d'action sociale (CORAS) de la délégation Midi-Pyrénées

Le Délégué Régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 modifiée, par les décisions 940082 SPER du 15 février 1994 et 121295DRH du 23 avril 2012 ;

Vu la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD, délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° 140815DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Monsieur Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées.

DECIDE

Article 1^{er} - Sont désignés pour représenter l'administration à la commission d'action sociale (CORAS) de la délégation Midi-Pyrénées, les membres titulaires suivants :

Le Délégué Régional et Président : M. Patrick Mounaud ;

Le Responsable du service des ressources humaines ou son représentant : M. Alexandre Teste.

Article 2 - Sont désignés par les organisations syndicales pour représenter le personnel à la commission d'action sociale (CORAS) de la délégation Midi-Pyrénées, les membres titulaires suivants :

- M. Laurent Blain, SUD Recherche EPST,
- M. Bruno Guibert, SNTRS-CGT,
- M. Nuno Dias Martins, SNTRS-CGT,
- Mme Danièle Dattas, SNPTES-UNSA,
- M. Dimitri Peaucelle, SNCS-FSU,
- M. Philippe Blanc, SGEN-CFDT Recherche EPST.

Article 3 - Sont désignés par les organisations syndicales pour représenter le personnel à la commission d'action sociale (CORAS) de la délégation Midi-Pyrénées, les membres suppléants suivants :

- M. Olivier Doumerg, SUD Recherche EPST,
- Mme Lydie Le Penven, SNTRS-CGT,
- M. Jean-Marc Larre, SNTRS-CGT,
- Mme Elisabeth Soulié, SNPTES-UNSA,
- Mme Maud Leriche, SNCS-FSU,
- M. Miloslav Grundmann, SGEN-CFDT Recherche EPST.

Article 4 - Participent aux travaux de la commission d'action sociale (CORAS) :

- la responsable du pôle développement social, Mme Chrystel Gouttebroze et les assistantes sociales de la délégation Midi-Pyrénées,
- les médecins de prévention, Docteurs Christian Dufour et Martine Brasselet,
- l'infirmière du service de médecine de prévention, Mme Stéphanie Vayssières,
- la secrétaire du service de médecine de prévention, Mme Stéphanie Carteau,
- le président du CLAS, M. Jean-Jacques Demai,
- la chargée de mission pour la restauration, Mme Mélina Rols,
- la gestionnaire action sociale du bureau de gestion Mme Véronique Cassin,
- le responsable du service prévention & sécurité, M. Stéphane Leblanc

Article 5 - Les membres de la CORAS seront constitués en groupe de travail, intitulé commission « des aides exceptionnelles », qui a pour mission l'examen des dossiers des agents relevant de la délégation Midi-Pyrénées, en vue de l'obtention d'une aide exceptionnelle.

Article 6 – La décision n° 121748DR14 du 12 juin 2012 désignant les membres de la commission régionale d'action sociale (CORAS) de la délégation Midi-Pyrénées est abrogée.

Article 7 - La présente décision sera publiée au *bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Toulouse, le 14 avril 2014

Le Délégué Régional

M. Patrick Mounaud

DEC141063SGCN

Décision de changement de section d'évaluation de chercheurs du Centre national de la recherche scientifique

Le Directeur général délégué à la science du Centre national de la recherche scientifique,

- Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;
- Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;
- Vu, l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;
- Vu, l'arrêté du 1er août 2012 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;
- Vu, la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu, la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;
- Vu, la décision n°140842DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science ;
- Sur, l'avis donné par les sections du Comité national de la recherche scientifique au cours de la session d'automne 2013 ;
- Sur, la proposition des directeurs d'institut concernés ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} - la section d'évaluation des chercheurs dont les noms suivent est modifiée comme suit à compter du 11 avril 2014 :

Nom	Prénom	Ancienne section d'évaluation	Nouvelle section d'évaluation	Code unité	Délégation régionale
BARAY	Luc	31	32	UMR6298	06 - Centre Est
BAREILLE	Gilles	19	30	UMR5254	15 - Aquitaine
BENARD	Lionel	20	23	UMR8226	02 - Paris B
CHABBERT	Marie	16	20	UMR6214	17 - Bretagne et Pays de la Loire
CORSON	Francis	21	2	UMR3525	05 - Ile-de-France Ouest et Nord
CREPIEUX	Pascale	22	24	UMR7247	08 - Centre Limousin Poitou-Charentes
DE MARCILLAC	Pierre	17	1	UMR8617	04 - Ile-de-France Sud
DREZET	Aurélien	8	4	UPR2940	11 - Alpes
FAUVELLE	François-Xavier	33	32	UMR5608	14 - Midi Pyrénées
GIANNONE	Gregory	25	22	UMR5297	15 - Aquitaine
HARTMANN	Jean Michel	4	19	UMR7583	03 - Ile-de-France Est
HICKMANN-PERRIN	Maya	26	34	UMR7023	05 - Ile-de-France Ouest et Nord
JELTSCH-DAVID	Hélène	26	28	UPR3572	10 - Alsace
LARTILLOT	Nicolas	6	29	UMR5558	07 - Rhône Auvergne
LAURENS	Patricia	50	39	UMR8134	03 - Ile-de-France Est
MANO	Nicolas	11	13	UPR8641	15 - Aquitaine
MOUTON	Michel	31	32	EXT500	05 - Ile-de-France Ouest et Nord
RAMILLIEN	Guillaume	19	18	UMR5563	14 - Midi Pyrénées
RIEDEL	Damien	8	4	UMR8214	04 - Ile-de-France Sud
VIEL	Alexandra	13	4	UMR6251	17 - Bretagne et Pays de la Loire

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 mars 2014

Joël BERTRAND

DEC141225SGCN

Décision autorisant le recours à des moyens d'audioconférence pour l'organisation, à titre exceptionnel, d'une téléréunion au sein de la section 20 du Comité national de la recherche scientifique.

LE PRESIDENT,

Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu, le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n°91-179 du 18 février 1991 modifié relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu, la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique

Vu, la décision n°121866SGCN du 26 juin 2012 relative au règlement intérieur des sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n°132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme Marie-Claude Labastie aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n°140799DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'ordonnance n°1401108 du 7 mars 2014 du juge des référés du Tribunal Administratif de Nantes.

DECIDE

Art. 1^{er}. - En application de l'article 5.3.1 de la décision susvisée du 26 juin 2012, le recours à des moyens d'audioconférence est autorisé pour l'organisation, à titre exceptionnel, d'une téléréunion en vue d'évaluer l'activité scientifique d'un chercheur au sein de la section 20 du Comité national de la recherche scientifique.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 10 avril 2014

Pour le Président et par délégation
La Secrétaire générale du Comité national
Marie-Claude Labastie

DEC141138DR17

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de Biologie intégrative des modèles marins

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140818DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche n°8227 intitulée Laboratoire de Biologie intégrative des modèles marins, dont la directrice d'unité est Catherine Boyen,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°8227.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe ;
- 7 membres élus ;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02 avril 2014

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale

Clarisse DAVID

DEC140903INSIS

Décision modifiant la décision n° DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation de l'USR3380 intitulée Institut de Recherche en Composants et systèmes pour l'Information et la Communication Avancée (IRCICA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 portant prorogation de l'USR3380 intitulée Institut de Recherche en Composants et systèmes pour l'Information et la Communication Avancée (IRCICA) ;

Vu l'accord de l'organisme partenaire ;

Vu l'avis du directeur de l'institut ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 2 de la décision n° DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 susvisée, les dispositions relatives à l'USR3380 intitulée *Institut de Recherche en Composants et systèmes pour l'Information et la Communication Avancée (IRCICA)* » sont modifiées, à compter du 1^{er} janvier 2014, comme suit :

Remplacer : « Institut secondaire : Institut de physique (INP) »

Par : « Instituts secondaires : Institut de physique (INP), Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs



DEC141069DRH

Décision relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des directeurs de recherche du CNRS organisés au titre de l'année 2014.

Le Président du CNRS

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment son article 44,

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 13,

Vu, l'arrêté du 8 novembre 2013 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de 2ème classe du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'avis du conseil scientifique du 20 janvier 2014,

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

DECIDE

Article 1^{er} - Il est créé un jury d'admission commun aux concours de recrutement des directeurs de recherche du CNRS organisés au titre de l'année 2014.

Article 2 - Ce jury est présidé par M. FUCHS Alain, Président, ou M. BERTRAND Joël, Directeur général délégué à la science, son représentant.

Article 3 - Il comprend 11 membres de droit

- Le Directeur général délégué aux ressources, ou M. COUDROY Christophe, Directeur des Ressources Humaines, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions, ou Mme VALLEE Brigitte, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales, ou Mme LAUGIER Sandra, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut national des sciences de l'univers, ou M. BERTRAND Philippe, Directeur adjoint scientifique, son représentant.

- Le Directeur de l'Institut des sciences biologiques, ou M. POULAIN Bernard, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, ou Mme GUILLEMAUD-MUELLER Dominique, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, ou M. NICOLAS Laurent, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut de chimie, ou M. TASSIN Jean François, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut de physique, ou Mme ROUBIN Pascale, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions ou Mme FERMANIAN Clotilde, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut écologie et environnement, ou Mme HOSSAERT Martine, Directeur adjoint scientifique, son représentant.

et 11 personnalités scientifiques

Membres titulaires :

- M. BLUMENFELD Yorick, Directeur de recherche du CNRS, Institut de physique nucléaire d'Orsay – ORSAY, membre élu de la section 1 du comité national.
- Mme DUBRULLE Bérengère, Directeur de recherche du CNRS, Service de physique de l'état condensé - GIF SUR YVETTE, membre élue de la section 2 du comité national.
- Mme BASSEVILLE Michèle, Directeur de recherche du CNRS, Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires - RENNES, membre élue de la section 7 du comité national.
- Mme BOUSSEY-SAID Jumana, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire des technologies de la microélectronique – GRENOBLE, membre nommée de la section 8 du comité national.
- M. LEROUX Frédéric, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire de Chimie Moléculaire - STRASBOURG, membre élu de la section 12 du comité national.
- Mme CHAUMERLIAC Nadine, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire de météorologie physique - AUBIERE, membre élue de la section 19 du comité national.
- M. THEROND Pascal, Directeur de recherche du CNRS, Institut de biologie de Valrose - NICE, membre élu de la section 22 du comité national.
- Mme HEURTEAUX Catherine, Directeur de recherche du CNRS, Institut de pharmacologie moléculaire et cellulaire - VALBONNE, membre nommée de la section 28 du comité national.
- M. QUINTANA MURCI Luis, Directeur de recherche du CNRS, Hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique - PARIS, membre nommé de la section 29 du comité national.
- Mme DEMIRDACHE Hamida, Professeur des universités, Laboratoire de Linguistique de Nantes - NANTES, membre élue de la section 34 du comité national.
- M. BIANE Philippe, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire d'Informatique Gaspard Monge - MARNE LA VALLEE, membre nommé de la section 41 du comité national.

Membres suppléants :

- M. GASCON Jules, Professeur des universités, Institut de physique nucléaire de Lyon - VILLEURBANNE, membre nommé de la section 1 du comité national.
- M. ROCHE Patrice, Ingénieur CEA, Service de physique de l'état condensé - GIF SUR YVETTE, membre nommé de la section 3 du comité national.
- Mme BASSINO Frédérique, Professeur des universités, Laboratoire d'informatique de Paris-nord - VILLETANEUSE, membre élue de la section 6 du comité national.
- M. PIJAUDIER CABOT Gilles, Professeur des universités, Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs - PAU, membre élu de la section 9 du comité national.

- Mme ZEHNACKER-RENTIEN Anne, Directeur de recherche du CNRS, Institut des Sciences Moléculaires d'Orsay - ORSAY, membre élue de la section 13 du comité national.
- Mme DAVAILLE Anne, Directeur de recherche du CNRS, Fluides, Automatique et Systèmes Thermiques - ORSAY, membre nommée de la section 18 du comité national.
- Mme MACCARI Stéfania, Professeur des universités, Unité de glycobiologie structurale et fonctionnelle - VILLENEUVE D'ASCQ, membre nommée de la section 25 du comité national.
- M. DI SCALA Georges, Directeur de recherche du CNRS, Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine - BORDEAUX, membre élu de la section 26 du comité national.
- Mme REGERT Martine, Directeur de recherche du CNRS, Cultures et Environnements. Préhistoire, Antiquité, Moyen Âge - NICE, membre élue de la section 31 du comité national.
- Mme WEBER Christiane, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire Image, Ville, Environnement - STRASBOURG, membre élue de la section 39 du comité national et membre élue de la commission interdisciplinaire 52 du comité national.
- M. DUCROS Antoine, Professeur des universités, Institut de mathématiques de Jussieu - PARIS, membre nommé de la section 41 du comité national.

Article 4 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 11 avril 2014

Alain FUCHS

DEC141031DAJ

Décision modifiant la décision DEC140436DAJ du 18 février 2014 fixant la composition d'une commission électorale pour l'élection au conseil scientifique du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 9 février 2010 fixant les modalités d'élections au conseil scientifique du CNRS ;

Vu la décision DEC140436DAJ du 18 février 2014 fixant la composition d'une commission électorale pour l'élection au conseil scientifique du CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er} - La décision DEC140436DAJ du 18 février 2014 susvisée est modifiée comme suit :

A l'article 3.1.

- les mots « *Fédération de l'éducation nationale (FEN-UNSA)* » sont remplacés par les mots « *UNSA-EDUCATION* »

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et consultable au siège du CNRS DAJ/SECA 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16, ainsi que sur le site Internet des élections du CNRS www.dgdr.cnrs.fr/elections.

Paris, le

Alain Fuchs



DEC141068DRH

Décision relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des chargés de recherche du CNRS ouverts au titre des commissions interdisciplinaires, organisés au titre de l'année 2014.

Le Président du CNRS

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment son article 44,

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 13,

Vu, l'arrêté du 8 novembre 2013 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 1^{ère} classe du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'arrêté du 8 novembre 2013 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 2^{ème} classe du Centre national de la recherche scientifique,

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'avis des conseils scientifiques d'Institut des 16, 28, 30 et 31 janvier 2014, 11, 14, 21 et 24 février 2014, 3 mars 2014,

DECIDE

Article 1^{er} - Il est créé un jury d'admission commun aux concours de recrutement des chargés de recherche du CNRS ouverts dans les commissions interdisciplinaires organisés au titre de l'année 2014.

Article 2 - Ce jury est présidé par M. FUCHS Alain, Président, ou M. BERTRAND Joël, Directeur général délégué à la science, son représentant.

Article 3 - Il comprend 10 membres de droit

- Le Directeur de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, ou M. CHARDIN Gabriel, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut de physique, ou Mme ROUBIN Pascale, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions, ou M. BOUZEGHOUB Mokrane, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, ou M. REMOND Yves, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut de chimie, ou M. TASSIN Jean François, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut national des sciences de l'Univers, ou M. BERTRAND Philippe, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut des sciences biologiques, ou Mme NOBLE Florence, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Mme HOSSAERT-McKEY Martine, Directeur adjoint scientifique, ou M. BLANC Stéphane, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales, ou M. RUGGIU François-Joseph, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, ou Mme FERMANIAN Clotilde, Directeur adjoint scientifique, son représentant.

et 10 personnalités scientifiques

Membres titulaires :

- Mme SCHANNE-KLEIN Marie-Claire, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire d'optique et biosciences - PALAISEAU, membre nommée de la section 4 du comité national et membre élue de la commission interdisciplinaire 54 du comité national.
- M. AMBLARD Pierre Olivier, Directeur de recherche du CNRS, Grenoble Image, Parole, Signal, Automatique - SAINT MARTIN D'HERES, membre élu de la section 7 du comité national et membre élu de la commission interdisciplinaire 51 du comité national.
- Mme BERNARD Monique, Directeur de recherche du CNRS, Centre de résonance magnétique biologique et médicale - MARSEILLE, membre élue de la section 28 du comité national.
- M. VERDIER Claude, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire Interdisciplinaire de Physique - ST MARTIN D'HERES, membre élu de la section 9 du comité national.
- Mme CANET Isabelle, Maître de conférences, Institut de Chimie de Clermont-Ferrand - AUBIERE, membre élue de la section 16 du comité national.
- M. PIMENTEL CACHAPUZ ROCHA Eduardo, Directeur de recherche du CNRS, Génétique des génomes - PARIS, membre nommé de la commission interdisciplinaire 51 du comité national.
- Mme AUJARD Fabienne, Directeur de recherche du CNRS, Mécanismes Adaptatifs et Evolution - BRUNOY, membre élue de la section 26 du comité national et membre élue de la commission interdisciplinaire 52 du comité national.
- Mme D'INTINO Silvia, Chargé de recherche du CNRS, Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques - PARIS, membre élue de la section 35 du comité national.
- M. SCHWARTZ Jean-Luc, Directeur de recherche du CNRS, Grenoble Image, Parole, Signal, Automatique - ST MARTIN D'HERES, membre nommé de la section 34 du comité national.
- M. PRIVAT Yannick, Chargé de recherche du CNRS, Laboratoire Jacques-Louis Lions - PARIS, membre élu de la section 41 du comité national.

Membres suppléants :

- M. CELANI Antonio, Directeur de recherche du CNRS, The Abdus Salam International Centre for Theoretical Physics - TRIESTE, membre nommé de la section 2 du comité national.
- Mme MAGNIEN Clémence, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire d'informatique de Paris 6 – PARIS.
- Mme BERNAL-ARTAJONA Maria pilar, Directeur de recherche du CNRS, Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologies - BESANCON, membre nommée de la section 8 du comité national.
- Mme LANGLOIS Valérie, Professeur des universités, Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est - THIAIS, membre nommée de la section 11 du comité national.
- Mme CALLEBAUT Isabelle, Directeur de recherche du CNRS, Institut de minéralogie et de physique des milieux condensés - PARIS, membre nommée de la section 16 du comité national et membre élue de la commission interdisciplinaire 51 du comité national.
- Mme DUFOUR Sylvie, Directeur de recherche du CNRS, Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques - PARIS.
- Mme PEYROUX Elisabeth, Chargé de recherche du CNRS, Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires - TOULOUSE, membre élue de la section 39 du comité national.
- M. DILLMANN Philippe, Directeur de recherche du CNRS, Institut de Recherche sur les Archéomatériaux - BELFORT, membre nommé de la section 32 du comité national.
- M. GUTNIC Michaël, Maître de conférences, Institut de recherche mathématique avancée - STRASBOURG, membre élu de la section 41 du comité national.
- M. CARLES Rémi, Directeur de recherche du CNRS, Institut de Mathématiques et de Modélisation de Montpellier - MONTPELLIER, membre élu de la section 41 du comité national.

Article 4 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 11 avril 2014

Alain FUCHS



**Le Président du Centre national
de la recherche scientifique**

DEC140911DRH

le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

- Vu,** le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,
- Vu,** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,
- Vu,** l'avis favorable de recrutement de l'organisme d'origine,
- Vu,** la note de l'INSU en date du 1er septembre 2013

DECIDE

Institut national des sciences de l'Univers

ARTICLE I A compter du 1er septembre 2013, sont retenus en vue de leur accueil en délégation dans le cadre des chaires CNRS/ Enseignement supérieur, les enseignants chercheurs dont les noms suivent :

Nom	Prénom	Université partenaire	Affectation	DR
MARTINACHE	Frantz	Observatoire de la Côte d'Azur	UMR7293	20
MOREAU	Ludovic	Université Joseph Fourier Grenoble 1	UMR5275	11

ARTICLE II A compter du 15 décembre 2013, est retenu en vue de son accueil en délégation dans le cadre des chaires CNRS/ Enseignement supérieur, l'enseignant chercheur dont le nom suit :

Nom	Prénom	Université partenaire	Affectation	DR
BOZDAG	Ebru	Université de Nice Sophia Antipolis	UMR7239	20

ARTICLE III La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 28 mars 2014

Alain FUCHS



DEC141067DRH

Décision de constitution auprès de chacun des instituts du CNRS d'un jury d'admission pour les concours de recrutement des chargés de recherche ouverts au titre de l'année 2014.

Le président du CNRS

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment son article 22,

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 8,

Vu, l'arrêté du 8 novembre 2013 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 1^{ère} classe du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'arrêté du 8 novembre 2013 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 2^{ème} classe du Centre national de la recherche scientifique,

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu l'avis des conseils scientifiques d'Institut des 16, 28, 30 et 31 janvier 2014, 11, 14, 21 et 24 février 2014 et 3 mars 2014,

DECIDE

Article 1er - Pour les concours de recrutement des chargés de recherche ouverts au titre de l'année 2014, il est constitué auprès de chacun des instituts du CNRS un jury d'admission dont la composition est la suivante.

Article 2 - Pour les concours de chargés de recherche n° 01/03, 01/04, 01/05, 01/06, 01/07, 01/08, 01/09, 01/10, 01/11 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut national de physique nucléaire et de physique des particules

Président :

- le Directeur de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, ou Mme BASSLER Ursula, Directeur Adjoint Scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- M. BERTRAND Joël, Directeur de recherche du CNRS.
- M. BAN Gilles, Professeur des universités, membre nommé de la section 1 du comité national.
- M. BLUMENFELD Yorick, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 1 du comité national.
- M. DUPERRIN Arnaud, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 1 du comité national.
- M. DUPRAT Jean, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme FALLOT Muriel, Maître de conférences.
- M. GUIDAL Michel, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 1 du comité national.
- Mme GULMINELLI Francesca, Professeur des universités.
- Mme HANNACHI Fazia, Directeur de recherche du CNRS.
- M. LUCOTTE Arnaud, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 1 du comité national.

Membres suppléants :

- M. GREVY Stéphane, Chargé de recherche du CNRS.
- Mme HENROT-VERSILLE Sophie, Chargé de recherche du CNRS.
- M. JACOB DE NAUROIS Mathieu, Chargé de recherche du CNRS.
- M. LEROY Nicolas, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 1 du comité national.
- Mme MALEK Fairouz, Directeur de recherche du CNRS.
- M. MATHIOT Jean-Francois, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 1 du comité national.
- M. PITA Santiago, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 1 du comité national.
- Mme ROOS Lydia, Directeur de recherche du CNRS.
- M. VERNEY David, Chargé de recherche du CNRS.

Article 3 - Pour les concours de chargés de recherche n° 02/02, 02/03, 03/02, 03/03, 04/02, 04/03, 05/02, 05/03 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut de physique

Président :

- Le Directeur de l'Institut de physique, ou Mme ROUBIN Pascale, Directeur Adjoint Scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- M. BERTRAND Joël, Directeur de recherche du CNRS.
- M. BORDAS Christian, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 4 du comité national.
- M. CRAMAIL Henri, Professeur des universités, membre élu de la section 11 du comité national.
- M. FAINI Giancarlo, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme LEMAIRE Elisabeth, Directeur de recherche du CNRS, membre élue de la section 5 du comité national.
- M. MAILLET Jean-Michel, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 2 du comité national.

- M. PISTOLESI Fabio, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 3 du comité national.
- Mme ROUBIN Pascale, Professeur des universités.
- M. TASSIN Jean François, Professeur des universités.
- M. VAN TIGGELEN Bart, Directeur de recherche du CNRS.

Membres suppléants :

- Mme BARTHELEMY Agnès, Professeur des universités, membre nommée de la section 3 du comité national.
- M. DIMARCQ Noël, Directeur de recherche du CNRS.
- M. HENRY Hervé, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 5 du comité national.
- M. LELLOUCH Laurent, Directeur de recherche du CNRS.
- M. LEVENSON Juan-Ariel, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme MAITRE Agnès, Professeur des universités, membre élue de la section 4 du comité national.
- M. ZAMPONI Francesco, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 2 du comité national.

Article 4 - Pour les concours de chargés de recherche n° 06/02, 06/03, 07/02, 07/03, 41/04 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut des sciences de l'information et de leurs interactions

Président :

- Le Directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions, ou Mme VALLEE Brigitte, Directeur Adjoint Scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- M. BERTRAND Joël, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme ACHARD Sophie, Chargé de recherche du CNRS, membre élue de la section 7 du comité national.
- Mme AMGOUD Leila bahia, Directeur de recherche du CNRS, membre nommée de la section 6 du comité national.
- Mme BASSEVILLE Michèle, Directeur de recherche du CNRS, membre élue de la section 7 du comité national.
- Mme BASSINO Frédérique, Professeur des universités, membre élue de la section 6 du comité national.
- M. BOUZEGHOUB Mokrane, Professeur des universités.
- Mme FIJALKOW Inbar, Professeur des universités.
- M. FRAISSE Philippe, Professeur des universités, membre élu de la section 7 du comité national.
- M. GUITTON Pascal, Professeur des universités.
- M. MAGNIEZ Frédéric, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 6 du comité national.

Membres suppléants :

- M. CAPPE Olivier, Directeur de recherche du CNRS.
- M. CHATILA Raja, Directeur de recherche du CNRS.
- M. FRAIGNIAUD Pierre, Directeur de recherche du CNRS.
- M. FRIBOURG Laurent, Directeur de recherche du CNRS.

- M. GIMBERT Hugo, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 6 du comité national.
- M. IDIER Jérôme, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 7 du comité national.

Article 5 - Pour les concours de chargés de recherche n° 06/04, 41/02, 41/03 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

Président :

- Le Directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, ou Mme FERMANIAN Clotilde, Directeur Adjoint Scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- M. BERTRAND Joël, Directeur de recherche du CNRS.
- M. BESSON Gérard, Directeur de recherche du CNRS.
- M. BIANE Philippe, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 41 du comité national.
- Mme BONNAILLIE-NOEL Virginie, Chargé de recherche du CNRS.
- M. CARLES Rémi, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 41 du comité national.
- M. DE CORNULIER Yves, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 41 du comité national.
- Mme GEHRKE Mai, Directeur de recherche du CNRS, membre nommée de la section 41 du comité national.
- Mme MATIAS Catherine, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme MEZARD Christine, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme SAADA Ellen, Directeur de recherche du CNRS, membre élue de la section 41 du comité national.

Membres suppléants :

- M. BERTHON Christophe, Professeur des universités, membre élu de la section 41 du comité national.
- M. BOSCAIN Ugo Vittorio, Directeur de recherche du CNRS.
- M. CARUSO Xavier, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 41 du comité national.
- M. DIGNE François, Professeur des universités.
- M. MARTEL Yvan, Professeur des universités, membre élu de la section 41 du comité national.
- M. TZVETKOV Nikolay, Professeur des universités.

Article 6 - Pour les concours de chargés de recherche n° 06/05, 07/05, 26/04, 32/02, 32/03, 33/02, 33/03, 34/02, 34/03, 35/02, 35/03, 36/02, 36/03, 37/02, 38/02, 38/03, 39/02, 39/03, 40/02, 40/03 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut des sciences humaines et sociales

Président :

- Le Directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales, ou Mme LAUGIER Sandra, Directeur Adjoint Scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- M. BERTRAND Joël, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme BRUNET-PRIOUX Evelyne, Chargé de recherche du CNRS, membre élue de la section 32 du comité national.
- M. BUOB Baptiste, Chargé de recherche du CNRS, membre nommé de la section 38 du comité national.
- M. DJAMOURI Redouane, Chargé de recherche du CNRS.
- M. HADDAD Elie, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 33 du comité national.
- Mme LANCRET Nathalie, Directeur de recherche du CNRS, membre nommée de la section 39 du comité national.
- M. QUIRION Philippe, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 37 du comité national.
- M. SALLE Grégory, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 36 du comité national.
- Mme SIMON Anne, Chargé de recherche du CNRS, membre nommée de la section 35 du comité national.
- Mme VATE Virginie, Chargé de recherche du CNRS, membre élue de la section 38 du comité national.

Membres suppléants :

- M. BOISSIERE Thierry, Maître de conférences, membre nommé de la section 38 du comité national.
- Mme COMBES Hélène, Chargé de recherche du CNRS, membre élue de la section 40 du comité national.
- M. GEAY Bertrand, Professeur des universités.
- Mme GOURMELON Françoise, Directeur de recherche du CNRS.
- M. LINDEMANN Thomas, Professeur des universités, membre élu de la section 40 du comité national.
- M. PELEGRIN Jacques, Directeur de recherche du CNRS.

Article 7 - Pour les concours de chargés de recherche n° 07/04, 08/02, 08/03, 09/02, 09/03, 10/02, 10/03, 28/04 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Président :

- Le Directeur de L'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, ou Mme PERRIN Marie Yvonne, Directeur Adjoint Scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- M. BERTRAND Joël, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme BASSEVILLE Michèle, Directeur de recherche du CNRS, membre élue de la section 7 du comité national.
- M. BERGAUD Christian, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 8 du comité national.
- Mme BONNET-BEN DHIA Anne-Sophie, Directeur de recherche du CNRS.

- M. DE LABACHELERIE Michel, Directeur de recherche du CNRS.
- M. MAGNAUDET Jacques, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 10 du comité national.
- Mme MEIRELES Martine, Directeur de recherche du CNRS.
- M. NICOLAS Laurent, Directeur de recherche du CNRS.
- M. REMOND Yves, Professeur des universités.
- M. VERDIER Claude, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 9 du comité national.

Membres suppléants :

- M. HASSOUNI Khaled, Professeur des universités, membre élu de la section 10 du comité national.
- Mme HENNEQUIN Pascale, Directeur de recherche du CNRS, membre nommée de la section 4 du comité national.
- M. MAZUYER Denis, Professeur des universités.
- Mme REVERON Helen, Chargé de recherche du CNRS.
- Mme SAGNES Isabelle, Directeur de recherche du CNRS.
- M. TOURNIE Eric, Professeur des universités, membre élu de la section 8 du comité national.

Article 8 - Pour les concours de chargés de recherche n° 10/04, 11/02, 11/03, 12/02, 13/02, 13/03, 14/02, 14/03, 15/03, 15/04, 16/02, 16/03 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut de chimie

Président :

- Le Directeur de L'Institut de chimie, ou M. POUCHAN Claude, Directeur Adjoint Scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- M. BERTRAND Joël, Directeur de recherche du CNRS.
- M. ASSFELD Xavier, Professeur des universités, membre élu de la section 13 du comité national.
- M. BOUSSEKSOU Azzedine, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 14 du comité national.
- M. CRAMAIL Henri, Professeur des universités, membre élu de la section 11 du comité national.
- Mme CRASSOUS Jeanne, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme DELMAS Agnès, Directeur de recherche du CNRS, membre élue de la section 16 du comité national.
- M. DUBOIS Jean-Marie, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 15 du comité national.
- M. FAINI Giancarlo, Directeur de recherche du CNRS.
- M. GRANDE Daniel, Chargé de recherche du CNRS.
- M. LAMATY Frédéric, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 12 du comité national.

Membres suppléants :

- Mme AGBOSSOU Françoise, Directeur de recherche du CNRS.
- M. BUJOLI Bruno, Directeur de recherche du CNRS.

- Mme GUIHÉRY Nathalie, Professeur des universités, membre nommée de la section 13 du comité national.
- Mme MAUGE Françoise, Directeur de recherche du CNRS, membre nommée de la section 14 du comité national.
- M. MONTAGNE Lionel, Professeur des universités.
- Mme SAGAN Sandrine, Directeur de recherche du CNRS, membre nommée de la section 16 du comité national.

Article 9 - Pour les concours de chargés de recherche n° 16/04, 29/02, 29/03, 30/02, 30/03, 31/02, 31/03 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut écologie et environnement

Président :

- Le Directeur de l'Institut écologie et environnement, ou Mme ANDRE Marie-Françoise, Directeur Adjoint Scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- M. BERTRAND Joël, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme BORNETTE Gudrun, Directeur de recherche du CNRS.
- M. CHAUVET Eric, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 30 du comité national.
- M. DANCHIN Etienne, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme DARRAS Veronique, Directeur de recherche du CNRS, membre élue de la section 31 du comité national.
- Mme HABETS Florence, Directeur de recherche du CNRS, membre nommée de la section 30 du comité national.
- M. MAUREILLE Bruno, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 31 du comité national.
- M. MERY Frédéric, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 29 du comité national.
- M. THOMAS Frédéric, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 29 du comité national.
- Mme VIARD LEVEQUE Frédérique, Directeur de recherche du CNRS.

Membres suppléants :

- Mme BINET Françoise, Directeur de recherche du CNRS, membre nommée de la section 30 du comité national.
- M. HEULIN Thierry, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 29 du comité national.
- Mme NIQUIL Nathalie, Directeur de recherche du CNRS.
- M. PEIRY Jean-Luc, Professeur des universités, membre élu de la section 31 du comité national.
- Mme RONCE Ophélie, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme ROUX Valentine, Directeur de recherche du CNRS.

Article 10 - Pour les concours de chargés de recherche n° 17/02, 17/03, 18/02, 18/03, 19/03, 19/04 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut national des sciences de l'univers

Président :

- Le Directeur de l'Institut national des sciences de l'univers, ou M. BERTRAND Philippe, Directeur Adjoint Scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- M. BERTRAND Joël, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme CHAUMERLIAC Nadine, Directeur de recherche du CNRS, membre élue de la section 19 du comité national.
- M. CHAUVET Eric, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 30 du comité national.
- Mme DAVRANCHE Mélanie, Maître de conférences.
- M. FIQUET Guillaume, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 18 du comité national.
- Mme ISSAUTIER Karine, Chargé de recherche du CNRS.
- M. LELLOUCH Emmanuel, Astronome, membre élu de la section 17 du comité national.
- M. MARCELIN Michel, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 17 du comité national.
- M. REVERDIN Gilles, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 19 du comité national.
- Mme SEYDOUX-GUILLAUME Anne Magali, Chargé de recherche du CNRS.

Membres suppléants :

- M. BEAULIEU Jean Philippe, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme BRACONNOT Pascale, Ingénieur CEA, membre nommée de la section 19 du comité national.
- M. LAGUE Dimitri, Chargé de recherche du CNRS.
- M. LAPEYRE Guillaume, Chargé de recherche du CNRS.
- M. PASSOT Thierry, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 17 du comité national.
- M. PETIT-MARIANI Carole, Professeur des universités, membre nommé de la section 18 du comité national.
- M. ROYER Jean-Yves, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 18 du comité national.

Article 11 - Pour les concours de chargés de recherche n° 20/02, 20/03, 21/02, 21/03, 22/02, 22/03, 23/02, 23/03, 24/02, 24/03, 25/02, 25/03, 26/02, 26/03, 27/02, 27/03, 28/02, 28/03 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut des sciences biologiques

Président :

- Le Directeur de l'Institut des sciences biologiques, ou M. POULAIN Bernard, Directeur Adjoint Scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- M. BERTRAND Joël, Directeur de recherche du CNRS.
- M. DI SCALA Georges, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 26 du comité national.
- M. FAGNI Laurent, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 25 du comité national.
- Mme GAZEAU Florence, Directeur de recherche du CNRS, membre nommée de la section 28 du comité national.
- Mme GIUDICI-ORTICONI Marie-Thérèse, Directeur de recherche du CNRS, membre élue de la section 20 du comité national.
- M. GLASER Philippe, membre élu de la section 21 du comité national.
- Mme HIBNER Urszula, Directeur de recherche, membre nommée de la section 24 du comité national.
- M. KODJABACHIAN Laurent, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme MARION-POLL Annie, Directeur de recherche, membre nommée de la section 23 du comité national.
- M. NEYROLLES Olivier, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 27 du comité national.

Membres suppléants :

- Mme AUJARD Fabienne, Directeur de recherche du CNRS, membre élue de la section 26 du comité national et membre élue de la commission interdisciplinaire 52 du comité national.
- M. DERAGON Jean-Marc, Professeur des universités, membre élu de la section 23 du comité national.
- Mme PEYROCHE Anne, Ingénieur CEA, membre nommée de la section 21 du comité national.
- M. RAPPAPORT Fabrice, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 23 du comité national.
- Mme RONDI-REIG Laure, Directeur de recherche du CNRS, membre nommée de la section 25 du comité national.
- M. SCHERMAN Daniel, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 28 du comité national.

Article 12 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 11 avril 2014

Alain FUCHS



DEC141071DRH

Décision fixant les intitulés des sections de jury d'admissibilité pour les concours de recrutement des chargés de recherche et des directeurs de recherche du Centre national de la recherche scientifique au titre de l'année 2014.

LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, les arrêtés du 8 novembre 2013 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche et de directeurs de recherche du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE

Article 1er : Dans les sections et commissions interdisciplinaires suivantes du Comité national, pour les concours de recrutement des chargés de recherche et des directeurs de recherche du CNRS, organisés au titre de l'année 2014, les intitulés des sections de jury d'admissibilité sont fixés comme suit :

Section 1 - Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos

Concours de chargés de recherche

- A - Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos
- B - Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos

Section 3 - Matière condensée : structures et propriétés électroniques

Concours de chargés de recherche

- Matières condensées : Structures et propriétés électroniques

Concours de directeurs de recherche

- A1 - Propriétés électroniques
- A2 - Matière condensée
- B1 - Propriétés électroniques

- B2 - Matière condensée
- C1 - Propriétés électroniques
- C2 - Matière condensée

- D1 - Propriétés électroniques
- D2 - Matière condensée

Section 5 - Matière condensée : organisation et dynamique

Concours de chargés de recherche

- Matière condensée : organisation et dynamique

Concours de directeurs de recherche

- A - Matière condensée - organisation et dynamique
- B - Matière condensée : organisation et dynamique
- C - Matière condensée : organisation et dynamique
- D - Matière condensée : organisation et dynamique
- E - Matière condensée : organisation et dynamique
- F - Matière condensée : organisation et dynamique
- G - Matière condensée : organisation et dynamique
- H - Matière condensée : organisation et dynamique

Section 6 - Sciences de l'information : fondements de l'informatique, calculs, algorithmes, représentations, exploitations

Concours de chargés de recherche

- 1 - CR1 A
- 2 - CR1 B
- 3 - CR2 A
- 4 - CR2 B

Concours de directeurs de recherche

- A - Sciences de l'information : fondements de l'informatique, calculs, algorithmes, représentations, exploitations
- B - Sciences de l'information : fondements de l'informatique, calculs, algorithmes, représentations, exploitations

Section 7 - Sciences de l'information : traitements, systèmes intégrés matériel-logiciel, robots, commandes, images, contenus, interactions, signaux et langues

Concours de chargés de recherche

- 1 - Sciences de l'information
- 2 - Sciences de l'information

Concours de directeurs de recherche

- A - Sciences de l'information
- B - Sciences de l'information

Section 8 – Micro et nanotechnologies, micro et nanosystèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique

Concours de chargés de recherche

- 1 - Micro et nanotechnologies, micro et nanosystèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique
- 2 - Micro et nanotechnologies, micro et nanosystèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique
- 3 - Micro et nanotechnologies, micro et nanosystèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique

Concours de directeurs de recherche

- A - Micro et nanotechnologies, micro et nanosystèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique
- B - Micro et nanotechnologies, micro et nanosystèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique
- C - Micro et nanotechnologies, micro et nanosystèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique

Section 9 - Ingénierie des matériaux et des structures, mécanique des solides, biomécanique, acoustique

Concours de chargés de recherche

- 1 - Ingénierie matériaux et structures, mécanique des solides, biomécanique, acoustique
- 2 - Ingénierie matériaux et structures, mécanique des solides, biomécanique, acoustique

Concours de directeurs de recherche

- A - Ingénierie matériaux et structures, mécanique des solides, biomécanique, acoustique
- B - Ingénierie matériaux et structures, mécanique des solides, biomécanique, acoustique

Section 10 - Milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation

Concours de chargés de recherche

- 1 - Milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation
- 2 - Milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation
- 3 - Milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation

Section 11 - Systèmes et matériaux supra et macromoléculaires : élaboration, propriétés, fonctions

Concours de chargés de recherche

- Systèmes et matériaux supra et macromoléculaires : élaboration, propriétés, fonctions

Concours de directeurs de recherche

- A - Systèmes et matériaux supra et macromoléculaires : élaboration, propriétés, fonctions
- B - Systèmes et matériaux supra et macromoléculaires : élaboration, propriétés, fonctions

Section 13 - Chimie physique, théorique et analytique

Concours de chargés de recherche

- 1 - Chimie physique
- 2 - Physico-chimie

Concours de directeurs de recherche

- A - Chimie physique
- B - Physico-chimie

Section 14 - Chimie de coordination, catalyse, interfaces et procédés

Concours de chargés de recherche

- Chimie de coordination, catalyse, interfaces et procédés

Concours de directeurs de recherche

- A - Chimie de coordination, catalyse, interfaces et procédés
- B - Chimie de coordination, catalyse, interfaces et procédés

Section 15 - Chimie des matériaux, nanomatériaux et procédés

Concours de chargés de recherche

- 1 - Chimie des matériaux, nanomatériaux et procédés
- 2 - Chimie des matériaux, procédés et nanomatériaux

Section 16 - Chimie du vivant et pour le vivant : conception et propriétés de molécules d'intérêt biologique

Concours de chargés de recherche

- 1 - Chimie du vivant et pour le vivant : conception et propriétés de molécules d'intérêt biologique
- 2 - Conception et propriétés de molécules d'intérêt biologique

Concours de directeurs de recherche

- A - Conception et propriétés de molécules d'intérêt biologique
- B - Molécules d'intérêt biologique : conception et propriétés

Section 17 - Système solaire et univers lointain

Concours de chargés de recherche

- 1 - Système solaire et univers lointain
- 2 - Système solaire et univers lointain

Concours de directeurs de recherche

- A - Système solaire et univers lointain
- B - Système solaire et univers lointain

Section 18 - Terre et planètes telluriques : structure, histoire, modèles

Concours de chargés de recherche

- Structure, histoire, modèles : planètes telluriques et terre

Concours de directeurs de recherche

- Planètes telluriques et terre : structure, histoire, modèles

Section 20 - Biologie moléculaire et structurale, biochimie

Concours de chargés de recherche

- Biochimie, biologie structurale et moléculaire

Concours de directeurs de recherche

- A - Structure, reconnaissance, biosynthèse et interaction des biomolécules
- B - Biosynthèse, structure, interaction et reconnaissance des biomolécules
- C - Interaction, reconnaissance, structure et biosynthèse des biomolécules

Section 21 - Organisation, expression, évolution des génomes. bioinformatique et biologie des systèmes

Concours de chargés de recherche

- 1 - Organisation, expression, évolution des génomes. Bioinformatique et biologie des systèmes
- 2 - Organisation, expression, évolution des génomes. Bioinformatique et biologie des systèmes

Concours de directeurs de recherche

- A - Organisation, expression, évolution des génomes. Bioinformatique et biologie des systèmes
- B - Organisation, expression, évolution des génomes. Bioinformatique et biologie des systèmes

Section 22 - Biologie cellulaire, développement, évolution-développement, reproduction

Concours de chargés de recherche

- 1 - Cellulaire, développement, évolution, reproduction
- 2 - Développement, évolution, reproduction cellulaire
- 3 - Evolution, reproduction cellulaire, développement
- 4 - Reproduction cellulaire, développement, évolution

Concours de directeurs de recherche

- A - Cellulaire, développement, évolution, reproduction
- B - Développement, évolution, reproduction cellulaire
- C - Evolution, reproduction cellulaire, développement
- D - Reproduction cellulaire, développement, évolution

Section 24 - Physiologie, vieillissement, tumorigenèse

Concours de chargés de recherche

- 1 - Physiologie, vieillissement, tumorigenèse
- 2 - Physiologie, vieillissement, tumorigenèse
- 3 - Physiologie, vieillissement, tumorigenèse
- 4 - Physiologie, vieillissement, tumorigenèse
- 5 - Physiologie, vieillissement, tumorigenèse
- 6 - Physiologie, vieillissement, tumorigenèse
- 7 - Physiologie, vieillissement, tumorigenèse
- 8 - Physiologie, vieillissement, tumorigenèse
- 9 - Physiologie, vieillissement, tumorigenèse

Concours de directeurs de recherche

- A - Physiologie, vieillissement, tumorigenèse
- B - Physiologie, vieillissement, tumorigenèse
- C - Physiologie, vieillissement, tumorigenèse
- D - Physiologie, vieillissement, tumorigenèse

Section 25 - Neurobiologie moléculaire et cellulaire, neurophysiologie

Concours de chargés de recherche

- 1 - Neurobiologie moléculaire et cellulaire, neurophysiologie
- 2 - Neurobiologie moléculaire et cellulaire, neurophysiologie

Concours de directeurs de recherche

- A - Neurobiologie moléculaire et cellulaire, neurophysiologie
- B - Neurobiologie moléculaire et cellulaire, neurophysiologie

Section 26 - Cerveau, cognition et comportement

Concours de chargés de recherche

- Cerveau, cognition et comportement

Concours de directeurs de recherche

- A - Cerveau, cognition et comportement
- B - Cerveau, cognition et comportement
- C - Cerveau, cognition et comportement

Section 27 - Relations hôte-pathogène, immunologie, inflammation

Concours de chargés de recherche

- 1 - Relation Hôte Pathogènes, Immunologie, Inflammation
- 2 - Relation Hôte Pathogènes, Immunologie, Inflammation
- 3 - Relation Hôte Pathogènes, Immunologie, Inflammation
- 4 - Relation Hôte Pathogènes, Immunologie, Inflammation
- 5 - Relation Hôte Pathogènes, Immunologie, Inflammation
- 6 - Relation Hôte Pathogènes, Immunologie, Inflammation

Concours de directeurs de recherche

- A - Relation Hôte Pathogènes, Immunologie, Inflammation
- B - Relation Hôte Pathogènes, Immunologie, Inflammation
- C - Relation Hôte Pathogènes, Immunologie, Inflammation
- D - Relation Hôte Pathogènes, Immunologie, Inflammation
- E - Relation Hôte Pathogènes, Immunologie, Inflammation

Section 28 - Pharmacologie, bio-ingénierie, imagerie, biotechnologie

Concours de chargés de recherche

- Pharmacologie, bio-ingénierie, imagerie, biotechnologie

Concours de directeurs de recherche

- A - Pharmacologie, bio-ingénierie, imagerie, biotechnologie
- B - Pharmacologie, bio-ingénierie, imagerie, biotechnologie

Section 29 - Biodiversité, évolution et adaptations biologiques : des macromolécules aux communautés

Concours de chargés de recherche

- Biodiversité, évolution et adaptations biologiques : des macromolécules aux communautés

Concours de directeurs de recherche

- Evolution, biodiversité et adaptations biologiques : des macromolécules aux communautés

Section 30 - Surface continentale et interfaces

Concours de chargés de recherche

- Surface continentale et interfaces

Concours de directeurs de recherche

- A - Surface continentale et interfaces
- B - Surface continentale et interfaces

Section 33 - Mondes modernes et contemporains

Concours de chargés de recherche

- 1 - Mondes modernes et contemporains
- 2 - Mondes modernes et contemporains
- 3 - Mondes modernes et contemporains
- 4 - Mondes modernes et contemporains
- 5 - Mondes modernes et contemporains
- 6 - Mondes modernes et contemporains
- 7 - Mondes modernes et contemporains

- 8 - Mondes modernes et contemporains
- 9 - Mondes modernes et contemporains
- 10 - Mondes modernes et contemporains

Section 34 - Sciences du langage

Concours de chargés de recherche

- Sciences du langage

Concours de directeurs de recherche

- Sciences du langage

Section 35 - Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art

Concours de chargés de recherche

- 1 - Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art
- 2 - Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art
- 3 - Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art
- 4 - Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art

Concours de directeurs de recherche

- A - Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art
- B - Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art
- C - Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art
- D - Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art

Section 36 - Sociologie et sciences du droit

Concours de chargés de recherche

- 1 - Sociologie et Sciences du droit
- 2 - Sociologie et Sciences du droit

Concours de directeurs de recherche

- Sociologie et Sciences du droit

Section 38 - Anthropologie et étude comparative des sociétés contemporaines

Concours de chargés de recherche

- 1 - Anthropologie et étude comparative des sociétés contemporaines
- 2 - Anthropologie et étude comparative des sociétés contemporaines

Section 40 - Politique, pouvoir, organisation

Concours de chargés de recherche

- 1 - Politique, pouvoir, organisation
- 2 - Politique, pouvoir, organisation
- 3 - Politique, pouvoir, organisation
- 4 - Politique, pouvoir, organisation

Section 41 - Mathématiques et interactions des mathématiques

Concours de chargés de recherche

- 1 - Mathématiques

- 2 - Mathématiques
- 3 - Mathématiques
- 4 - Mathématiques

Concours de directeurs de recherche

- A - Mathématiques et interactions des mathématiques
- B - Mathématiques

Commission interdisciplinaire 52 - Environnements sociétés : du fondamental à l'opérationnel

Concours de chargés de recherche

- Environnements sociétés : du fondamental à l'opérationnel

Concours de directeurs de recherche

- A - Environnements sociétés : du fondamental à l'opérationnel
- B - Environnements sociétés : du fondamental à l'opérationnel

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 27 février 2014

Alain FUCHS

DEC140437DAJ

Décision fixant la composition d'une commission électorale pour l'élection aux conseils scientifiques d'institut du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 9 février 2010 fixant les modalités d'élection au conseil scientifique du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement aux conseils scientifiques d'institut du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100003ELEC du 23 février 2010 fixant les modalités de vote et de dépouillement pour l'élection aux conseils scientifiques d'institut du CNRS ;

Vu la décision n°DEC112842DAJ du 21 décembre 2011 portant nomination de M. Jean-Jacques Rivy, aux fonctions de délégué pour les élections,

DECIDE :

Art. 1- En application de l'article 4 de la décision n°DEC100003SGCN susvisée, il est créé une commission électorale pour les élections des représentants du personnel aux conseils scientifiques d'institut du CNRS.

Art. 2 - La commission électorale est placée sous la présidence du délégué pour les élections.

Art. 3 - La commission électorale comprend :

3.1. - Au titre des représentants des fédérations syndicales de fonctionnaires des personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur :

Fédération des syndicats généraux de l'éducation nationale et de la recherche publique (SGEN-CFDT)

Yannick Bourles	Titulaire
Philippe Blanc	Suppléant

Fédération Syndicale Unitaire (FSU)

Patrick Monfort	Titulaire
Bruno Truchet	Suppléant

Fédération des Fonctions Publiques (CFE-CGC)

Marie-Christine Lagoutte	Titulaire
Victorine Manga-Reina	Suppléante

Fédération nationale des personnels de la recherche et des établissements d'enseignements supérieurs (FNEC-FP-FO)

Caroline Zimmer	Titulaire
Marie-Claude Zikra-Métais	Suppléante

Fédération de l'éducation nationale (FEN-UNSA)

Gilles Drouet-Malewitch	Titulaire
Anne Sellier	Suppléante

Fédération de l'éducation de la recherche et de la culture (FERC-CGT)

Daniel Steinmetz	Titulaire
Lorena Klein	Suppléante

Solidaires Fonction Publique

Maud Cordray	Titulaire
Jean-François Kieffer	Suppléant

3.2. - Au titre de l'administration:

Membres titulaires

Maud Brigant	SGCN
Olivia Gibassier	INP
Martine Jallut	DRH
Céline Petit	INSB
Monique Rigolet	INSHS
Jean-Jacques Rivy	Délégué pour les élections
Zoubeir Zadvat	INSMI

Membres suppléants

Coralie Botton	INEE
Magali Couffignal	DRH
Françoise Gaudy	IN2P3
Hind Ben Hnia	INSU
Thierry Laupen	SGCN
Louisa Lebrache	INC
Sylvie Monflier	INSIS

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et consultable au siège du CNRS DAJ/SECA 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16, ainsi que sur le site Internet des élections du CNRS www.dgdr.cnrs.fr/elections.

Paris, le 18 février 2014

Alain FUCHS